

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail – Progrès

Ministère du Commerce et de l'Industrie

*PROGRAMME INTEGRE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRI-PRENEURIAT DES JEUNES
ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)*

MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Version Provisoire

Août 2025

TABLE DES MATIERES

Liste des figures	4
Liste des sigles, abréviations et acronymes	5
Définition des concepts/terminologies utilisés dans le document	6
Résumé Non Technique	8
Non-Technical Summary	12
1. Introduction	16
2. Présentation Institutionnelle et Stratégique	17
2.1. Présentation du promoteur : Ministère du Commerce et de l'Industrie.....	17
2.2. Description du Programme PIDAJ et vision stratégique.....	17
2.3. Objectifs du programme.....	18
2.4. Composantes du programme, coût et plan de financement.....	18
2.4.1. Composantes du Programme.....	18
2.4.2. Coût Global et Plan de Financement.....	19
3. Démarche Méthodologique	20
3.1. Réunion de lancement et de cadrage des consultations.....	20
3.2. Méthodologie adoptée pour l'élaboration du MGP.....	20
4. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	22
4.1. Cadre réglementaire national et exigences du SSI de la BAD.....	22
4.1.1. Exigences règlementaires nationales.....	22
4.1.2. Exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI).....	23
4.2. Objectifs du MGP.....	23
4.3. Principes directeurs.....	24
5. Parties prenantes et systèmes de gestion des litiges	26
5.1. Identification des parties prenantes.....	26
5.1.1. Parties prenantes directes.....	26
5.1.2. Parties prenantes indirectes.....	26
5.2. Systèmes de gestion des litiges.....	27
5.2.1. Administratif et Judiciaire.....	27
5.2.2. Traditionnels et Coutumiers.....	28
5.2.3. Complémentarité des deux systèmes.....	28
6. Processus Opérationnel de Gestion des Plaintes	29
6.1. Typologie des plaintes.....	29
6.1.1. Hors VBG/EAS/HS.....	29

6.1.2.	Cas VBG/EAS/HS	31
6.2.	Canaux de transmission des plaintes.....	32
6.2.1.	Réception orale via les acteurs communautaires	32
6.2.2.	Téléphonie / ligne verte.....	32
6.2.3.	Canaux numériques (SMS, WhatsApp, courriel électronique).....	32
6.2.4.	Fiches de plaintes papier	32
6.2.5.	Médiateurs et facilitateurs communautaires	33
6.2.6.	Cas spécifique : Auto-saisine des structures de gestion des plaintes.....	33
6.2.7.	Cas spécifique : Des plaintes VBG/EAS/HS	33
6.3.	Cadre organisationnel du MGP.....	33
6.3.1.	Niveaux de traitement des plaintes	34
6.4.	Composition et mode opératoire des organes	36
6.5.	Circuit de traitement des plaintes.....	41
6.5.1.	Réception de la plainte	41
6.5.2.	Accusé de réception	41
6.5.3.	Enregistrement de la plainte.....	42
6.5.4.	Évaluation de la recevabilité d'une plainte	43
6.5.5.	Assignation et traitement de la plainte.....	45
6.5.6.	Analyse et détermination des options de résolution.....	46
6.5.7.	Mise en œuvre de la réponse à la plainte ou réexamen en cas désaccord.....	47
6.5.8.	Clôture et archivage des plaintes	48
6.5.9.	Recours au Mécanisme Indépendant de Recours (MIR) de la BAD	48
6.5.10.	Recours à la justice.....	48
6.5.11.	Procédure spécifique pour les Cas VBG/EAS/HS	49
7.	Mise en œuvre et Suivi du MGP	52
7.1.	Plan d'action opérationnel	52
7.2.	Chronogramme de mise en œuvre	54
7.3.	Ressources pour la mise en place et le fonctionnement du MGP	55
7.3.1.	Ressources humaines	55
7.3.2.	Ressources matérielles et logistiques.....	55
7.3.3.	Ressources financières	56
7.4.	Dispositif de Suivi-Évaluation et de Rapportage du MGP du PIDAJ	56
7.4.1.	Composantes clés du système de suivi-évaluation	57
7.4.2.	Organisation institutionnelle du système	57
7.4.3.	Rapports produits par le système	57
7.4.4.	Diffusion et utilisation des rapports	57

7.4.5. Audit externe.....	58
7.4.6. Indicateurs de Performance Clés.....	58
7.4.7. Les Risques	60
8. Budget du MGP.....	62
9. Consultations publiques	64
9.1. Objectif des consultations publiques.....	64
9.2. Missions terrains et consultations	64
9.3. Synthèse des échanges avec les parties prenantes sur le MGP	65
10. Conclusion.....	67
ANNEXES.....	68
ANNEXE 1 : FICHE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES	69
ANNEXE 2 : FICHE DE TRAITEMENT DES PLAINTES	71
ANNEXE 3 : FICHE DE RECEPTION DE PLAINTES LIEES AUX VGB/EAS/HS	72
ANNEXE 4 : FICHE DE NOTIFICATION/RAPPORTAGE DES PLAINTES LIEES AUX VGB/EAS/HS	75
ANNEXE 5 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	76
ANNEXE 7 : QUELQUES PHOTOS REPARTIES PAR REGION	153
ANNEXE 8 : LES TDRS DE L'ETUDE.....	160
ANNEXE 9 : BIBLIOGRAPHIE.....	169

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principe directeur MGP	24
Tableau 2 : Plaintes hors VBG/EAS/HS	29
Tableau 3 : Plaintes cas VBG/EAS/HS	31
Tableau 4 : Composition et mode opératoire des organes	36
Tableau 5 : Niveau de réception et enregistrement des plaintes	42
Tableau 6 : Plan d'action opérationnel du MGP de PIDAJ	52
Tableau 7 : Chronogramme de mise en œuvre	54
Tableau 8 : Indicateurs clé MGP	58
Tableau 9 : Grille de suivi des principes et performance MGP	59
Tableau 10 : Risques et mesures d 'atténuation	60
Tableau 11 : Budget prévisionnel de Mise en œuvre du MGP de PIDAJ	62

Liste des figures

Figure 1 : Niveau de traitement des plaintes, Organigramme MGP	35
Figure 2 : Critères de classification par niveau de gravité	45
Figure 3 : Traitement des plaintes sources: Insuco, 2024	49

Liste des sigles, abréviations et acronymes

Sigle	Définition
BAD	Banque Africaine de Développement
CLGP	Comité Local de Gestion des Plaintes
CNGP	Comité National de Gestion des Plaintes
CNSP	Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie
COFO	Commission Foncière
COFOB	Commission Foncière de Base
COFOCOM	Commission Foncière Communale
CRGP	Comité Régional de Gestion des Plaintes
DGEJ	Direction Générale de l'Entrepreneuriat des Jeunes
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FAD	Fonds Africain de Développement
FAT	Fonds Africain de Transformation
GRM	Grievance Redress Mechanism
HS	Harcèlement Sexuel
LPA	Lycée Professionnel Agricole
M&E	Monitoring and Evaluation (Suivi-Évaluation)
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
OESS	Opération de Sauvegarde Environnementale et Sociale (de la BAD)
OSC	Organisation de la Société Civile
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIDAJ	Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
RGP	Recensement Général de la Population
SFMA	Site de Formation aux Métiers de l'Agriculture
SSI	Système de Sauvegarde Intégré (de la BAD)
UC	Unité de Compte (monnaie de référence de la BAD)

Définition des concepts/terminologies utilisés dans le document

Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) : Dispositif mis en place pour recevoir, traiter et résoudre les plaintes, préoccupations et doléances exprimées par les parties prenantes, dans un souci d'amélioration continue, de redevabilité, de transparence et d'équité.

Partie prenante : Toute personne, groupe ou organisation

- Directement ou indirectement affecté par le projet,
- Ayant un intérêt dans le projet,
- ou susceptible d'influencer le projet.

Personne Affectée par le Projet (PAP) : Toute personne physique ou morale affectée par les activités du projet, notamment du fait d'un déplacement, d'une perte de bien, de revenu, d'accès à des ressources ou à cause des impacts sociaux ou environnementaux.

Plainte et expressions associées : Préoccupation : Question ou perception générale exprimée sans lien direct avec un incident. Requête / Doléance : Demande ou souhait exprimé par une partie prenante. Si elle reste sans réponse satisfaisante, elle peut évoluer en plainte.

Plainte : Expression orale, écrite ou anonyme d'un mécontentement, d'une préoccupation ou d'une demande liée aux activités du projet ou à ses impacts. - **Plainte anonyme :** Plainte déposée sans indication d'identité. - **Réclamation :** Forme officielle et écrite de plainte exprimant une insatisfaction ou un préjudice subi, demandant une réparation ou une action corrective.

Célérité : Principe selon lequel toutes les plaintes doivent être traitées dans les plus brefs délais pour éviter une aggravation des situations.

Admissibilité : Processus de vérification de la recevabilité d'une plainte, selon les critères définis dans le MGP.

Enregistrement : Inscription formelle de la plainte jugée recevable dans le registre du MGP.

Comité de gestion des plaintes : Structure opérationnelle composée de représentants du projet PIDAJ, des autorités locales, de la société civile et des communautés. Elle est chargée d'évaluer la recevabilité, de traiter les plaintes et d'assurer leur résolution dans le respect des principes de confidentialité, d'impartialité et de transparence.

Registre des plaintes : Outil de suivi et de traçabilité des plaintes enregistrées, indiquant leur statut (en cours, résolue, classée, etc.).

Canaux de dépôt de plainte : Moyens mis à disposition des parties prenantes pour formuler une plainte : boîtes à suggestions, téléphone, ligne verte, email, rencontres communautaires, plateformes en ligne, etc.

Médiation / Conciliation : Processus volontaire et confidentiel de résolution amiable d'un différend entre parties, facilité par un tiers neutre. Ce mécanisme permet de parvenir à une solution satisfaisante pour toutes les parties impliquées.

Conflit : Situation de désaccord ou de tension entre deux ou plusieurs parties prenantes du projet. Un conflit peut naître de divergences d'intérêts, de représentations, ou d'inégalités perçues.

Sources de conflits : Il peut s'agir de questions foncières, d'héritage, de nuisances environnementales, de problèmes sanitaires, d'exclusion sociale, ou d'inégalités perçues dans l'accès aux ressources du projet.

Plaintes sensibles (VBG/EAS/HS) : Certaines plaintes nécessitent un traitement spécifique, confidentiel et conforme aux principes de protection des droits humains. Il s'agit notamment des cas liés à :

- **Violences Basées sur le Genre (VBG) :** Tout acte portant atteinte aux droits et à la dignité d'une personne en raison de son genre.
- **Exploitation et Abus Sexuels (EAS) :** Toute utilisation abusive du pouvoir ou d'une situation de vulnérabilité à des fins sexuelles.
- **Harcèlement Sexuel :** Tout comportement verbal, gestuel ou physique à connotation sexuelle non désirée.
- **Consentement :** Accord libre, éclairé et volontaire d'une personne.
- **Survivantes :** Personnes ayant subi des violences, qui sont toujours en vie et cherchent ou ont obtenu un soutien médical, psychologique ou juridique.

Le programme PIDAJ veillera à assurer la confidentialité, la sécurité et le respect des droits des survivantes, ainsi qu'à responsabiliser ses acteurs dans la prévention et la gestion de ces cas.

Tiers impliqués dans le processus :

- **Représentant :** Personne ou structure mandatée pour agir au nom d'un plaignant.
- **Témoin :** Toute personne ayant une connaissance directe ou indirecte d'un fait ou d'un incident pouvant appuyer la plainte.

Agression physique : Tout acte de violence non sexuel causant un dommage corporel ou psychologique : coups, brûlures, menaces physiques, etc.

Résumé Non Technique

Présentation institutionnelle et stratégique du PIDAJ

Le Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation Technologique et Financière au Niger (PIDAJ) est une initiative structurante et multisectorielle portée par le Gouvernement du Niger à travers le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Son ambition est de stimuler l'entrepreneuriat des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles, renforcer leur résilience face aux changements climatiques et faciliter leur accès à l'innovation technologique et financière.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Renforcement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle agricole à travers la construction et la réhabilitation d'infrastructures (LPA, SFMA, centres agripreneurs) ;
- Développement d'une ingénierie de formation adaptée aux réalités du marché, à la recherche et à l'innovation ;
- Promotion d'entreprises agricoles jeunes et viables, notamment portées par des femmes ;
- Développement des compétences numériques pour favoriser des emplois durables ;
- Valorisation des technologies pour faciliter l'accès au financement, aux marchés et à l'information.

Résultats attendus

Le programme vise des impacts majeurs, notamment :

- La construction et l'équipement de 05 lycées agricoles, 34 SFMA, 08 centres agripreneurs de 350 ha chacun, et 05 centres incubateurs ;
- La formation de 300 formateurs, la création d'emplois pour 40 000 jeunes, dont 2 000 jeunes incubés et financés ;
- Un impact total de 500 000 bénéficiaires directs et 3,5 millions de personnes touchées à l'échelle nationale.

Coût et financement

Le budget global du PIDAJ est estimé à 88 millions d'Unités de Compte (UC), financés comme suit :

- Banque Africaine de Développement (BAD) : 80 millions UC (dont 20 via le FAD et 60 via le FAT) ;
- Contrepartie nationale (État du Niger) : 8 millions UC.

Démarche méthodologique

Le lancement de l'étude à commencer avec une réunion de cadrage regroupant les principaux acteurs, afin d'harmoniser les approches et garantir l'alignement avec les exigences de la BAD. La méthodologie d'élaboration du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) repose sur une approche participative, intégrant analyse documentaire, consultations des parties prenantes et cartographie des plaintes. Un dispositif transparent et inclusif a été conçu, avec des outils pratiques et des canaux variés de réception des plaintes. Un système de suivi-évaluation a été mis en place, accompagné d'un plan d'action budgétisé pour assurer l'efficacité et la pérennité du mécanisme.

Objectifs et principes du MGP

Le MGP vise à garantir l'expression libre et la résolution équitable des plaintes, tout en prévenant les conflits et en renforçant la redevabilité sociale. Il repose sur des principes tels que la participation inclusive, la confidentialité, l'accessibilité, la transparence et la rapidité.

Le MGP intègre aussi bien les parties prenantes directes (jeunes bénéficiaires, agriculteurs, OSC, prestataires) qu'indirectes (chefferies, collectivités, services techniques), les parties prenantes impliquées sont multiples, et la gestion des litiges combine à la fois les systèmes formels (administratif et judiciaire) et traditionnels (coutumiers), utilisés de manière complémentaire pour assurer une résolution efficace et légitime dans le règlement des différends.

Cadre réglementaire national et exigences de la BAD

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PIDAJ s'appuie sur un cadre combinant les exigences réglementaires nationales et les normes du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD, notamment la SO10. Bien que le Niger ne dispose pas d'une norme unique dédiée aux MGP, plusieurs textes encadrent indirectement leur nécessité dont entre autre : la Loi n°2018-28 du 14 mai 2018 qui détermine les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger ; le Décret n°2020-056/PRN/ME/LCD du 31 janvier 2020 Fixant les modalités d'élaboration, de validation et de mise en œuvre des études d'impact environnemental et social (EIES) ; la Stratégie Nationale de Développement Durable / Politique Nationale de l'Environnement qui Encourage la transparence, la participation citoyenne, et l'inclusivité dans les projets publics et privés.

Typologie, canaux de réception et organisation du MGP

Deux grandes catégories de plaintes ont été distinguées : celles hors violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS) (touchant la gouvernance, les conflits fonciers, l'inclusion, les conditions de travail et les nuisances), et celles liées spécifiquement aux violences sexuelles et sexistes, traitées de façon confidentielle.

Sept (07) canaux de réception des plaintes sont prévus, allant des relais communautaires à au Cas spécifique des plaintes VBG/EAS/HS, en passant par la ligne verte, les Canaux numériques (SMS, WhatsApp, email), les fiches papier, les facilitateurs, ou encore l'auto-saisine. L'organisation du MGP repose sur quatre (04) niveaux de traitement hiérarchisés : comités locaux (CLGP), régionaux (CRGP), national (CNGP) et, en dernier recours, la justice. Chaque comité a une composition, un rôle et un délai précis pour garantir un traitement équitable, rapide et transparent des plaintes, avec un circuit spécifique pour les cas de VBG/EAS/HS.

Circuit de traitement des plaintes du MGP du PIDAJ

Le traitement des plaintes suit un processus structuré : réception, enregistrement, accusé de réception, évaluation de la recevabilité, assignation, instruction, résolution, mise en œuvre des réponses et clôture. Un accent particulier est mis sur l'accessibilité, la confidentialité et la rapidité.

Les plaintes sont classées par gravité et orientées vers les niveaux compétents (local, régional, national).

Les cas sensibles (VBG/EAS/HS) suivent un circuit spécifique, confidentiel et sécurisé, impliquant des prestataires spécialisés et des points focaux formés, avec une vérification fondée uniquement sur le lien au projet. Les plaignants ont la possibilité de saisir à tout moment le Mécanisme Indépendant de Recours (MIR) de la Banque Africaine de Développement (BAD), ou, en dernier recours, de porter

l'affaire devant les tribunaux. Toutefois, cette dernière option est généralement déconseillée afin d'éviter d'éventuels blocages ou retard dans la mise en œuvre des activités du projet.

Mise en œuvre du MGP

Elle repose sur un plan d'action structuré en 15 activités clés, incluant la mise en place des comités, la sensibilisation, le traitement des plaintes, le suivi-évaluation, et le traitement spécifique des cas de VBG/EAS/HS. Le dispositif mobilise des ressources humaines, matérielles et financières dédiées, avec un budget prévisionnel global de 176,5 millions FCFA. Comme indiqué ci-dessous Tableau synthétique par grande catégorie

Catégorie de ressources	Coût total estimé (FCFA)
1. Ressources humaines	56 000 000
2. Ressources matérielles et logistiques	90 000 000
3. Ressources financières spécifiques	30 500 000
TOTAL GÉNÉRAL ESTIMÉ	176 500 000 FCFA

Un système de suivi-évaluation rigoureux est mis en place, comprenant des indicateurs de performance, des rapports périodiques et un audit externe annuel couvrant l'ensemble des activités du projet. Des mesures d'atténuation des risques ont été prévues pour garantir la pérennité, l'efficacité et l'accessibilité du mécanisme à toutes les parties prenantes.

Consultations publiques

Des missions de terrain ont été menées du 23 juin au 09 juillet 2025 dans l'ensemble des huit régions couvertes par le programme PIDAJ : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry et Zinder. Ces missions ont constitué une étape centrale dans la construction d'un mécanisme ancré dans les réalités locales et véritablement porté par les parties prenantes.

Ces consultations ont été menées de manière conjointe avec celles du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P), permettant une optimisation des ressources et une cohérence globale.

Dates des consultations	27 juin au 29 juillet 2025
Lieu de la consultation	Toutes les régions du Niger : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry, Zinder
Objet de la consultation	Élaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) et du Mécanisme de gestion des Plaintes du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation Technologique et Financière au Niger (PIDAJ Niger)
Parties prenantes consultées	Les responsables et services techniques centraux à Niamey, les Gouvernorats, les communes, les services techniques régionaux, le CNJ, les CRJ, les groupements maraichers, les groupements des femmes, les organisations des Handicapés (MCPH ; FNPH ; ANHL ; ANDH/RE), les chefs coutumiers (chef de village, chef de canton et sultan), les organisations de la société civile (coopératives, associations, ONG)

Points de discussion (Après la présentation du projet)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du PIDAJ (Objectifs et Composantes) ; ▪ Présentation du MGP et du P3P (Objectifs et résultats attendus) ; ▪ Impacts positifs liés au projet ; ▪ Risques et impacts négatifs liés aux activités du PIDAJ ; ▪ Moyen de communication ; ▪ Participation au projet ; ▪ Mécanisme de Gestion des Plaintes
---	---

Des réunions de cadrage ont été organisées avec les autorités administratives dans chaque région, suivies de dialogues communautaires ciblés.

Une diversité d'acteurs a été consultée : jeunes bénéficiaires, chefferies traditionnelles, services techniques, OSC, groupes de femmes, ONG, coopératives agricoles et institutions partenaires. Un accent particulier a été mis sur la voix des jeunes et des femmes, souvent marginalisés dans les processus décisionnels.

Principales recommandations issues des consultations

- Participation multisectorielle : intégration de toutes les parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre du MGP.
- Équité et transparence : garantir une communication claire sur les procédures et un traitement juste des plaintes.
- Intégration du genre : renforcer la présence des femmes dans les comités et assurer un accès sécurisé au mécanisme.
- Structuration locale : mise en place de comités de gestion des plaintes à tous les niveaux (site, commune, région).
- Appui aux structures existantes : capitaliser sur les dispositifs de gestion communautaire déjà en place.
- Sensibilisation : déployer des campagnes d'information pour favoriser l'appropriation du MGP.
- Suivi évaluable : définir des indicateurs réalistes et compréhensibles pour mesurer l'efficacité du dispositif.

Bilan de participation

Au total trois cent trois (303) personnes ont été consultées dont cent dix dix-sept (117) femmes (soit 39%) et quatre-vingt-neuf (89) jeunes (soit 29%). La liste des personnes rencontrées, les photos des rencontres ainsi que les PV des consultations publiques sont jointes dans les annexes, La forte mobilisation observée témoigne de l'intérêt des communautés pour un mécanisme de recours légitime, accessible et respectueux des droits.

Non-Technical Summary

Institutional and Strategic Presentation of the PIDAJ

The Integrated Programme for the Development of Youth Agripreneurship and Technological and Financial Innovation in Niger (PIDAJ) is a structuring, multi-sector initiative led by the Government of Niger through the Ministry of Trade and Industry. Its ambition is to stimulate youth entrepreneurship in agricultural value chains, strengthen their resilience to climate change and facilitate their access to technological and financial innovation.

The specific objectives are as follows:

- Strengthening technical education and agricultural vocational training through the construction and rehabilitation of infrastructure (LPA, SFMA, agripreneur centres);
- Developing training programmes tailored to market realities, research and innovation;
- Promoting young and viable agricultural businesses, particularly those run by women;
- Developing digital skills to promote sustainable jobs;
- Promoting technologies to facilitate access to finance, markets and information.

Expected results

The programme aims to have a major impact, including:

- Construction and equipping of 5 agricultural high schools, 34 SFMA centres, eight agripreneur centres covering 350 hectares each, and five incubator centres;
- Training of 300 trainers, creation of jobs for 40,000 young people, including 2,000 young people incubated and financed;
- A total impact of 500,000 direct beneficiaries and 3.5 million people reached nationwide.

Cost and financing

The overall budget for PIDAJ is estimated at 88 million Units of Account (UA), financed as follows:

- African Development Bank (AfDB): 80 million UA (including 20 via the ADF and 60 via the FAT);
- National counterpart (State of Niger): 8 million CU.

Methodological approach

The study will be launched with a scoping meeting bringing together the main stakeholders in order to harmonise approaches and ensure alignment with AfDB requirements. The methodology for developing the Complaints Management Mechanism (CMM) is based on a participatory approach, incorporating documentary analysis, stakeholder consultations and complaint mapping. A transparent and inclusive system has been designed, with practical tools and various channels for receiving complaints. A monitoring and evaluation system has been put in place, accompanied by a budgeted action plan to ensure the effectiveness and sustainability of the mechanism.

Objectives and principles of the MGP

The MGP aims to guarantee free expression and fair resolution of complaints, while preventing conflicts and strengthening social accountability. It is based on principles such as inclusive participation, confidentiality, accessibility, transparency and speed.

The MGP involves both direct stakeholders (young beneficiaries, farmers, CSOs, service providers) and indirect stakeholders (chiefdoms, communities, technical services). There are multiple stakeholders involved, and dispute management combines both formal (administrative and judicial) and traditional (customary) systems, which are used in a complementary manner to ensure effective and legitimate dispute resolution.

National regulatory framework and AfDB requirements

The PIDAJ Complaints Management Mechanism (CMM) is based on a framework combining national regulatory requirements and the standards of the AfDB's Integrated Safeguard System (ISS), in particular SO10. Although Niger does not have a single standard dedicated to CMMs, several texts indirectly regulate their necessity, including: Law No. 2018-28 of 14 May 2018, which sets out the fundamental principles of environmental assessment in Niger; Decree No. 2020-056/PRN/ME/LCD of 31 January 2020 establishing the procedures for the preparation, validation and implementation of environmental and social impact assessments (ESIAs); The National Sustainable Development Strategy/National Environmental Policy, which encourages transparency, citizen participation and inclusiveness in public and private projects.

Typology, reception channels and organisation of the MGP

Two main categories of complaints were identified: those unrelated to gender-based violence (GBV/EAS/HS) (concerning governance, land disputes, inclusion, working conditions and nuisances), and those specifically related to sexual and gender-based violence, which were handled confidentially.

Seven (07) channels for receiving complaints are provided, ranging from community relays to the specific case of GBV/EAS/HS complaints, including the hotline, digital channels (SMS, WhatsApp, email), paper forms, facilitators, and self-referrals. The MGP is organised into four (04) hierarchical levels: local committees (CLGP), regional committees (CRGP), national committees (CNGP) and, as a last resort, the courts. Each committee has a specific composition, role and timeframe to ensure that complaints are dealt with fairly, quickly and transparently, with a specific channel for cases of GBV/EAS/HS.

PIDAJ MGP complaint handling process

Complaints are handled according to a structured process: receipt, registration, acknowledgement of receipt, assessment of admissibility, assignment, investigation, resolution, implementation of responses and closure. Particular emphasis is placed on accessibility, confidentiality and speed.

Complaints are classified according to severity and referred to the appropriate levels (local, regional, national).

Sensitive cases (GBV/EAS/HS) follow a specific, confidential and secure process involving specialised service providers and trained focal points, with verification based solely on the link to the project. Complainants have the option of referring the matter at any time to the Independent Complaints Mechanism (ICM) of the African Development Bank (AfDB) or, as a last resort, taking the matter to court. However, this last option is generally not recommended in order to avoid potential blockages or delays in the implementation of project activities.

Implementation of the MGP

It is based on an action plan structured around 15 key activities, including the establishment of committees, awareness-raising, complaint handling, monitoring and evaluation, and the specific handling of cases of GBV/EAS/HS. The mechanism mobilises dedicated human, material and financial resources, with a total estimated budget of 176.5 million CFA francs. As indicated below Summary table by major category

Resource category	Estimated total cost (FCFA)
1. Human resources	90,000,000
2. Material and logistical resources	90,000,000
3. Specific financial resources	30,500,000
TOTAL GÉNÉRAL ESTIMÉ	176,500,000 FCFA

A rigorous monitoring and evaluation system has been put in place, including performance indicators, periodic reports and an annual external audit covering all project activities. Risk mitigation measures have been planned to ensure the sustainability, effectiveness and accessibility of the mechanism for all stakeholders.

Public consultations

Field missions were carried out from 23 June to 9 July 2025 in all eight regions covered by the PIDAJ programme: Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry and Zinder. These missions were a key step in building a mechanism rooted in local realities and truly supported by stakeholders.

These consultations were conducted jointly with those of the Stakeholder Participation Plan (P3P), allowing for optimisation of resources and overall consistency.

Consultation dates	27 June to 29 July 2025
Consultation location	All regions of Niger: Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry, Zinder
Purpose of the consultation	Development of the Stakeholder Participation Plan (P3P) and the Complaints Management Mechanism for the Integrated Programme for the Development of Youth Agripreneurship and Technological and Financial Innovation in Niger (PIDAJ Niger)
Stakeholders consulted	Central technical managers and services in Niamey, governorates, municipalities, regional technical services, the CNJ, the CRJ, market gardeners' groups, women's groups, organisations for people with disabilities (MCPH; FNPH; ANHL; ANDH/RE), traditional leaders (village chiefs, canton chiefs and sultans), civil society organisations (cooperatives, associations, NGOs)
Discussion points	<ul style="list-style-type: none">▪ Presentation of PIDAJ (objectives and components);

(After the project presentation)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Presentation of the MGP and P3P (objectives and expected results); ▪ Positive impacts related to the project; ▪ Risks and negative impacts related to PIDAJ activities; ▪ Means of communication; ▪ Participation in the project; ▪ Complaints Management Mechanism
----------------------------------	--

Scoping meetings were organised with administrative authorities in each region, followed by targeted community dialogues.

A diverse range of stakeholders were consulted: young beneficiaries, traditional chiefs, technical services, CSOs, women's groups, NGOs, agricultural cooperatives and partner institutions. Particular emphasis was placed on the voices of young people and women, who are often marginalised in decision-making processes.

Main recommendations from the consultations

- Multisectoral participation: integration of all stakeholders in the design and implementation of the MGP.
- Equity and transparency: ensuring clear communication on procedures and fair handling of complaints.
- Gender mainstreaming: strengthening the presence of women in committees and ensuring secure access to the mechanism.
- Local structuring: establishment of complaint management committees at all levels (site, municipality, region).
- Support for existing structures: capitalise on community management mechanisms already in place.
- Evaluable monitoring: define realistic and comprehensible indicators to measure the effectiveness of the system.

Participation report

A total of three hundred and three (303) people were consulted, including one hundred and seventeen (117) women (39%) and eighty-nine (89) young people (29%). The list of people met, photos of the meetings and the minutes of the public consultations are attached in the appendices. The high level of participation observed demonstrates the communities' interest in a legitimate, accessible and rights-based appeal mechanism.

1. Introduction

Le Niger, pays sahélien en pleine transition démographique, comptait en 2023 plus de 25,4 millions d'habitants, dont près de 30 % sont âgés de 15 à 34 ans et plus de 80 % vivent en milieu rural. Cette jeunesse dynamique, bien qu'exposée à des défis importants en matière d'accès aux infrastructures éducatives, sanitaires et d'opportunités économiques, représente un levier stratégique majeur pour le développement du pays, à condition d'être convenablement formée, accompagnée et insérée dans le tissu économique.

Conscient de ces enjeux, le Gouvernement du Niger, dans un contexte institutionnel renouvelé marqué par l'avènement du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en juillet 2023, a engagé une refondation endogène de ses politiques publiques, notamment à travers le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP). Cette dynamique s'inscrit également dans le prolongement de plusieurs politiques et stratégies nationales (Politique de la Jeunesse, Politique de l'Emploi, Stratégie de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes) qui visent à lutter efficacement contre le chômage des jeunes.

C'est dans ce cadre que le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), en collaboration avec d'autres ministères sectoriels, a initié le Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation Technologique et Financière au Niger (PIDAJ). Mis en œuvre par la Direction Générale de l'Entrepreneuriat des Jeunes, ce programme multisectoriel vise à stimuler l'entrepreneuriat agricole et agro-industriel des jeunes, tout en renforçant leur résilience face aux chocs climatiques, en s'appuyant sur des solutions technologiques et financières innovantes.

Toutefois, les activités prévues dans le cadre du PIDAJ (telles que l'acquisition de plus de 3 000 hectares de terres, la construction d'infrastructures, l'installation d'unités industrielles ou encore la création de centres agripreneurs) impliquent des transformations profondes des dynamiques foncières et sociales locales. Ces interventions comportent des risques non négligeables, notamment des expropriations, des conflits d'usage, des limitations d'accès aux ressources naturelles, des formes d'exclusion, ainsi que des violences basées sur le genre (VBG), y compris les exploitations et abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS).

Face à ces enjeux, et conformément aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD) ainsi qu'à la législation nationale (notamment la Loi n°2018-28 sur l'Évaluation Environnementale), le MCI s'est engagé à mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Ce dispositif vise à garantir un traitement juste, équitable, rapide et culturellement adapté des plaintes et préoccupations des parties prenantes, en particulier des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, afin de prévenir les tensions sociales et de favoriser un climat de confiance autour du projet.

La présente étude s'inscrit dans cette démarche. Elle vise à concevoir un MGP structuré, opérationnel, accessible et conforme aux standards internationaux, tout en étant ancré dans les réalités socioculturelles locales. Il détaille les fondements, les principes directeurs, la structuration institutionnelle et les modalités de fonctionnement du mécanisme envisagé.

2. Présentation Institutionnelle et Stratégique

2.1. Présentation du promoteur : Ministère du Commerce et de l'Industrie

En vertu du Décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et du Ministre Délégué ainsi que de ses textes modificatifs subséquents, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) est investi d'un rôle central dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques relatives au développement économique du Niger. À ce titre, le MCI est chargé, en collaboration avec les autres ministères sectoriels, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de commerce, d'industrie, de promotion du secteur privé et de l'entrepreneuriat des jeunes.

Ce mandat stratégique positionne le MCI comme acteur de premier plan dans la transformation structurelle de l'économie nationale et dans l'accompagnement des dynamiques entrepreneuriales, en particulier celles portées par la jeunesse. C'est dans ce cadre institutionnel clair et structurant que s'inscrit le Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation Technologique et Financière au Niger (PIDAJ), un projet phare placé sous la tutelle du Ministère et mis en œuvre par la Direction Générale de l'Entrepreneuriat des Jeunes (DGEJ).

Ce lien institutionnel fort garantit la cohérence du programme avec les priorités nationales et les engagements du Niger en matière de développement durable, d'inclusion économique et de gouvernance environnementale et sociale.

2.2. Description du Programme PIDAJ et vision stratégique

Le PIDAJ est une opération autonome intégrée multisectorielle visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture, l'agro-industrie et le renforcement de la résilience face aux chocs climatiques, tout en tirant pleinement partie des nouvelles technologies. C'est ainsi que le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) du Niger ambitionne de bâtir, à l'horizon 2035 un secteur privé moderne, dynamique, compétitif, respectueux de l'environnement et véritable levier de création de richesses et d'emplois durables pour le pays. Dans le cadre de sa mission de promotion du développement économique, le MCI s'est fixé comme objectif stratégique majeur de stimuler l'émergence d'un secteur privé performant, générateur de valeur ajoutée et d'opportunités d'emplois pour toutes les couches de la population, en particulier les jeunes.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation Technologique et Financière (PIDAJ), piloté par la Direction Générale de l'Entrepreneuriat des Jeunes en qualité d'agence d'exécution. Le PIDAJ constitue une initiative multisectorielle autonome à forte portée stratégique, conçue pour stimuler l'entrepreneuriat des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et agro-industrielles, tout en renforçant leur résilience face aux effets des changements climatiques et en tirant parti des innovations technologiques et financières.

L'adoption d'une approche intégrée pour le PIDAJ répond à deux considérations essentielles :

- La transversalité de la problématique de l'emploi des jeunes, qui requiert une synergie d'actions entre plusieurs secteurs d'intervention (agriculture, environnement, formation, financement, innovation, etc.) ;

- La volonté d’induire un changement structurel et durable dans les conditions de vie des populations cibles, en particulier les jeunes et les femmes, à travers un impact tangible sur leur insertion socio-économique.

2.3. Objectifs du programme

L’objectif général du programme PIDAJ est de contribuer de manière durable à la croissance économique et sociale du Niger à travers le développement de l’entrepreneuriat des jeunes, l’innovation technologique et le renforcement de la résilience en réponse aux chocs climatiques. Il vise spécifiquement à :

- Renforcer le dispositif d’enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) agricole (Construction et réhabilitation des LPA, SFMA, centres agripreneurs)
- Développer l’ingénierie de formation adaptée aux besoins du marché du travail, aux enjeux climatiques et à l’innovation et la recherche dans le domaine de l’Agripreneuriat (LPA, SFMA, centres agripreneurs)
- Promouvoir l’entrepreneuriat des jeunes et des femmes, et des entreprises viables et durables dans les chaînes de valeur agricoles ;
- Développer les compétences et talents numériques des jeunes en vue de créer des emplois décents et durables dans le domaine de l’Agripreneuriat et
- Capitaliser sur les nouvelles technologies pour faciliter l’accès des jeunes entrepreneurs aux marchés, aux services financiers et autres informations utiles au développement de leurs activités

Il est attendu à travers la mise en œuvre du PIDAJ :

- 05 lycées agricoles et 34 SFMA construits et équipés
- 08 centres agripreneuriat de 350 ha chacun construits et équipés
- 05 centres incubateurs (fermes agricoles digitales et intégrées) construits et équipés
- 3.000 bénéficiaires directs dont 1/3 des filles avec une tranche d’âge de 18 à 40 ans impactés par le programme
- 40.000 jeunes bénéficieront du projet et 300 acteurs/formateurs de la formation professionnelle formés et recyclés
- 2000 jeunes incubés puis financés
- 500 000 bénéficiaires directs et 3,5 millions de personnes à l’échelle nationale impactés à travers les programmes de transformation et digitalisation.

2.4. Composantes du programme, coût et plan de financement

2.4.1. Composantes du Programme

- Composante 1 : Renforcement du système national d’enseignement technique et de formation professionnelle agricole
- Composante 2 : Appui à l’écosystème entrepreneurial et à l’inclusion financière des PME et des jeunes et à la facilitation de leur accès au financement dans les filières agro-industrielles
- Composante 3 : Renforcement de la résilience face aux chocs climatiques et de l’adaptation des agripreneurs dans les secteurs productifs

- Composante 4 : Appui institutionnel et coordination du programme

2.4.2. Coût Global et Plan de Financement

Le coût total estimé du Programme PIDAJ s'élève à 88 millions d'Unités de Compte (UC). Le financement est réparti comme suit :

- Banque Africaine de Développement (BAD) : 80 millions d'UC, dont 20 millions d'UC via le Fonds Africain de Développement (FAD) et 60 millions d'UC via le Fonds Africain de Transformation (FAT)
- Contrepartie nationale (État du Niger) : 8 millions d'UC.

3. Démarche Méthodologique

3.1. Réunion de lancement et de cadrage des consultations

Le 7 juin 2025, une réunion virtuelle a marqué le coup d'envoi des différentes consultations prévues dans le cadre des études environnementales et sociales du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes (PIDAJ). Organisée sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), cette rencontre a rassemblé des représentants du Ministère du Commerce et de l'Industrie, des experts en sauvegardes, les consultants mobilisés, ainsi que les partenaires techniques et financiers du projet.

L'objectif était clair : établir une compréhension partagée des missions à réaliser, s'accorder sur les méthodologies de travail et les résultats attendus, et poser les bases d'une collaboration fluide, alignée sur les exigences rigoureuses de la Banque Africaine de Développement (BAD). L'un des volets majeurs de ces consultations porte sur l'élaboration du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), un dispositif central pour garantir la redevabilité du programme vis-à-vis des communautés concernées.

Les échanges ont permis de souligner l'importance d'une approche rigoureuse, tant sur le plan méthodologique que dans la qualité des livrables attendus notamment les EIES, PAR, audit environnemental et sociale, P3P et le MGP lui-même.

Les consultants ont été invités à respecter les délais contractuels, tout en veillant à ne jamais sacrifier la qualité au profit de la rapidité, en particulier en vue du Conseil d'Administration de la BAD prévu en septembre 2025.

Plusieurs aspects transversaux ont été abordés, comme l'harmonisation des canevas utilisés (entre normes nationales et exigences de la BAD), la cartographie des parties prenantes, ou encore la prise en compte des réalités du terrain, notamment les défis liés au climat et à la sécurité dans certaines zones d'intervention. Le volet foncier, sensible dans le cadre des Plans d'Action de Réinstallation, a également été identifié comme un point nécessitant une attention particulière dès les premières sorties de terrain.

Dans une logique de coordination renforcée, des recommandations pratiques ont été formulées : organisation de réunions techniques hebdomadaires, création d'un espace de travail collaboratif sur Google Drive, mise en place d'un groupe WhatsApp pour fluidifier les échanges, et finalisation rapide des contrats en instance. Chaque consultant a pu présenter sa compréhension de la mission, son approche méthodologique et son planning de travail, amorçant ainsi officiellement les travaux à venir.

Cette réunion a permis de poser les jalons d'un travail collaboratif solide, au service d'une mise en œuvre efficace, cohérente et conforme aux standards internationaux, tout en gardant au cœur du processus les bénéficiaires finaux du PIDAJ que sont les jeunes agripreneurs.

3.2. Méthodologie adoptée pour l'élaboration du MGP

Pour l'élaboration du Mécanisme de Gestion des Plaintes du projet PIDAJ, une méthodologie rigoureuse, participative et contextualisée a été mise en œuvre. L'approche adoptée vise à garantir un dispositif à la fois efficace, accessible et aligné sur les exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD), tout en tenant compte des réalités socioculturelles et institutionnelles propres au contexte nigérien.

La méthodologie mise en œuvre s'est déroulée en plusieurs étapes clés :

- Analyse documentaire et institutionnelle : la mission a démarré par une revue approfondie des textes juridiques, des documents de référence du programme, des normes de la BAD ainsi que des bonnes pratiques internationales. Cela a permis de bien cerner le cadre réglementaire, les attentes institutionnelles et les exigences techniques à respecter ;
- Échanges avec les parties prenantes : Des consultations ont été menées avec divers acteurs à savoir les bénéficiaires directs, autorités locales, organisations de la société civile, services techniques, etc. Ces discussions, riches en informations, ont permis de mieux comprendre les préoccupations du terrain et adapté le mécanisme afin de répondre réellement aux besoins des populations ciblées.
- Cartographie des acteurs et des types de plaintes : Elle a été réalisée pour identifier à la fois les acteurs impliqués dans la gestion des plaintes par niveau, et les types de doléances pouvant émerger (problèmes techniques, sociaux, environnementaux, fonciers, ou liés à la violence basée sur le genre).
- Conception du dispositif de gestion des plaintes : Sur la base des informations collectées, un dispositif simple, transparent et inclusif a été élaboré. Il prévoit :
 - Divers canaux de réception des plaintes (boîtes à suggestions, relais communautaires, plateformes numériques, etc.) ;
 - Des procédures claires pour le traitement, le suivi et la clôture des plaintes ;
 - Un système sécurisé pour archiver les données en toute confidentialité.
- Mise en place des outils : pour faciliter l'utilisation du MGP, plusieurs outils ont été conçus notamment les fiches de plainte, registres de suivi, etc. Ces supports ont vocation à être simples, accessibles et utilisables à tous les niveaux.
- Suivi-évaluation du MGP : un système de suivi a été proposé afin de mesurer l'efficacité du MGP dans la durée à travers les principes directeurs et aussi sur des indicateurs concrets comme le nombre de plaintes traitées, le taux de satisfaction des plaignants, ou encore le respect des délais de traitement. Ces éléments permettront d'ajuster le mécanisme si besoin.
- Plan d'action et prévisions budgétaires : un budget estimatif a été établi pour permettre la mise en œuvre progressive du MGP, ainsi qu'un plan d'action détaillant les étapes clés, les responsabilités et les ressources nécessaires à chaque phase.

4. Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

4.1. Cadre réglementaire national et exigences du SSI de la BAD

L'objectif de ce chapitre est de donner un aperçu des exigences réglementaires nationales et celles de la BAD applicables aux projets PIDAJ en matière de MGP.

4.1.1. Exigences réglementaires nationales

Au Niger, il n'existe pas à ce jour de norme nationale spécifique unique et contraignante qui définit de manière exhaustive les exigences et modalités détaillées d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) pour les projets de développement, à l'image de ce que proposent certaines institutions internationales comme la BAD ou la Banque Mondiale.

Cependant, plusieurs textes juridiques, politiques publiques et cadres réglementaires encadrent de façon partielle ou indirecte les obligations en matière de participation communautaire, et de gouvernance sociale :

❖ La Loi n°2018-28 du 14 mai 2018

- **Objet :** Détermine les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger.
- **Lien avec le MGP :** Cette loi exige la participation des parties prenantes, les consultations publiques, ainsi que l'intégration des préoccupations sociales, ce qui implique de facto un mécanisme de recueil et de traitement des plaintes, bien que non normé dans sa structure.

❖ Le Décret n°2020-056/PRN/ME/LCD du 31 janvier 2020

- **Objet :** Fixe les modalités d'élaboration, de validation et de mise en œuvre des études d'impact environnemental et social (EIES).
- **Lien avec le MGP :** Précise la nécessité de prévoir des mesures d'atténuation, dont les mécanismes de recours pour les personnes affectées, sans formaliser une procédure nationale de gestion des plaintes.

❖ Stratégie Nationale de Développement Durable / Politique Nationale de l'Environnement

- **Objectif :** Encourager la transparence, la participation citoyenne, et l'inclusivité dans les projets publics et privés.
- **Lien avec le MGP :** Appelle à la mise en place de mécanismes participatifs, mais sans cahier de charges précis sur le format ou la gestion d'un MGP.

Les exigences de la législation nigérienne sur l'information et la consultation publique figurent principalement dans les règlements relatifs à l'évaluation de l'impact environnemental et social. Ces exigences sont établies par les textes suivants :

❖ Loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale au Niger.

Article 22. Tout promoteur de politiques, stratégies, plans, programmes et projets ou toutes autres activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement informe et consulte dès le début du processus et par tout moyen, le public notamment les autorités administratives et coutumières, la population ainsi que les associations et ONG œuvrant dans la zone d'implantation de la réalisation.

Article 23. Sans préjudice des dispositions de l'article 22 ci-dessus l'EES, l'EIESD, l'EIESS ou NIES) et l'AES sont complétées, s'il y a lieu, par une mission de vérification terrain et une audience publique.

En résumé :

Il n'existe pas au Niger de norme nationale unique qui encadre de manière systématique et complète la mise en œuvre des MGP dans les projets.

Cependant, les lois environnementales, les exigences des bailleurs de fonds, et les pratiques institutionnelles forment un cadre de référence partiel que les consultants et promoteurs de projets doivent articuler avec les standards internationaux, en particulier ceux de la BAD et de la Banque Mondiale.

4.1.2. Exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI)

La Sauvegarde Opérationnelle n°10 (SO10) de la BAD, relative à l'engagement des parties prenantes et la gestion des plaintes, impose aux emprunteurs l'obligation de mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) fonctionnel pour tous les projets financés. Conformément aux exigences de la SO10, l'Emprunteur est tenu de concevoir, mettre en œuvre et opérationnaliser un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) fonctionnel, efficace et adapté au contexte local.

Le mécanisme de gestion des plaintes stipule que l'Emprunteur répondra à temps aux préoccupations et aux doléances des parties affectées par le projet au niveau de la performance environnementale et sociale du projet. A cette fin, l'Emprunteur proposera et mettra en œuvre un mécanisme de de gestion des plaintes pour recevoir et faciliter la résolution de ces préoccupations et griefs. Ce mécanisme doit permettre :

- La réception structurée des plaintes ou doléances exprimées par les individus, groupes ou communautés affectés ;
- Un traitement rapide, équitable et transparent de ces plaintes ;
- Une réponse dans des délais raisonnables à toutes les préoccupations soulevées ;
- La documentation systématique du suivi et des solutions apportées ;
- La protection de la confidentialité des plaignants, notamment dans les cas sensibles (ex. : violences basées sur le genre).

L'objectif final du MGP est de prévenir l'escalade des tensions, favoriser la redevabilité sociale, renforcer la confiance entre les parties prenantes et améliorer la performance environnementale et sociale globale du projet.

4.2. Objectifs du MGP

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PIDAJ vise à instaurer un dispositif fonctionnel, inclusif et culturellement adapté permettant à toutes les parties prenantes notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables d'exprimer librement leurs préoccupations, griefs ou plaintes en lien avec la mise en œuvre du projet. Il a pour objectifs :

- Permettre aux parties prenantes (populations affectées, bénéficiaires, partenaires locaux, etc.) de soumettre librement et facilement leurs plaintes, suggestions ou questions relatives à la mise en œuvre du projet.

- Prévenir ou résoudre rapidement les différends et préjudices des conflits ou griefs liés aux activités du programme, en respectant les droits fondamentaux des populations.
- Prévenir l'escalade des tensions sociales ou communautaires susceptibles de compromettre les résultats du projet.
- Réduire le recours aux procédures judiciaires longues et coûteuses, en favorisant des solutions à l'amiable lorsque cela est possible dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt supérieur des plaignants et l'image du projet en limitant les risques, facteurs de blocage et de retard pour le bon déroulement du projet, inévitablement associés à une action en justice ;
- Renforcer la redevabilité et la confiance du projet, entre les acteurs du programme (autorités, communautés, bailleurs de fonds) en assurant que toutes les plaintes soient enregistrées, analysées, documentées et utilisées comme leviers d'amélioration continue.
- Le MGP ne vise pas à se substituer aux recours légaux ni la prétention d'être un préalable obligatoire encore moins de remplacer les canaux légaux de gestion des plaintes et des conflits, mais à compléter les voies de justice formelles, tout en instaurant un climat de confiance et d'écoute avec les populations. Il contribue ainsi à anticiper les risques sociaux, à limiter les blocages, et à préserver la crédibilité du projet et de ses partenaires.

4.3. Principes directeurs

La conception et la mise en œuvre du MGP reposent sur les principes directeurs suivants :

Tableau 1 : Principe directeur MGP

Principes	Mesures application
Participation inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration participative du MGP avec tous les groupes concernés. • Intégration du MGP dans toutes les étapes du projet (conception, mise en œuvre, suivi-évaluation). • Implication spécifique des femmes et filles à travers des consultations adaptées et sécurisées.
Confidentialité et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Anonymat garanti pour les plaignants sensibles. • Limitation stricte de l'accès aux données confidentielles. • Traitement sécurisé des cas de EAS/HS/VBG.
Transparence et information	<ul style="list-style-type: none"> • Communication claire sur les objectifs, fonctionnement et étapes du MGP. Information continue sur l'évolution du traitement des plaintes. • Utilisation de médias et de canaux accessibles pour diffuser l'information.

Principes	Mesures application
Accessibilité et diversité des points d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de plusieurs canaux pour déposer les plaintes (boîtes à suggestion, téléphone, SMS, comités, agents de liaison, etc.). • Explication simple et compréhensible du mécanisme dans les langues locales. • Prise en compte des personnes marginalisées ou vivant avec un handicap.
Impartialité et neutralité	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun conflit d'intérêt dans le traitement des plaintes. • Personnel formé, neutre et indépendant pour traiter les plaintes.
Prévisibilité et rapidité	<ul style="list-style-type: none"> • Délais clairs pour chaque étape (accusé de réception, analyse, réponse). • Traitement diligent et réactif de toutes les plaintes.
Simplicité	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme compréhensible par toutes les couches sociales, quel que soit le niveau d'instruction.
Efficacité et fiabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme légitime, crédible, équitable et aligné sur les normes des droits humains. Résolution des plaintes fondée sur le dialogue et l'apprentissage.
Rétroaction	<ul style="list-style-type: none"> • Retour d'information aux plaignants et parties prenantes sur les décisions prises et les actions engagées.
Approche centrée sur les survivantes de VBG/EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge sensible aux besoins des victimes : respect, sécurité, confidentialité, dignité. • Mesures centrées sur les choix et la protection des victimes, même dans les procédures formelles.
Approche centrée sur l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des enfants aux décisions les concernant, avec l'implication de leurs tuteurs légaux. • Toute décision prise doit prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant sans le mettre en danger.

Le MGP de PIDAJ a donc pour vocation de garantir un traitement rapide, équitable, transparent et confidentiel des plaintes, en privilégiant la concertation, le dialogue et la médiation pour une résolution à l'amiable, dans le respect des principes de justice sociale et d'intégrité.

Les plaintes liées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation ou aux abus sexuels (VBG/EAS/HS) ne seront en aucun cas soumises à des procédures de règlement informel, et feront l'objet d'un traitement spécifique, confidentiel et centré sur le consentement éclairé des survivantes.

5. Parties prenantes et systèmes de gestion des litiges

5.1. Identification des parties prenantes

Les parties prenantes du MGP du PIDAJ incluent l'ensemble des individus, groupes, institutions ou structures directement ou indirectement affectés par la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux ayant un intérêt dans ses résultats, ou encore la capacité à influencer son exécution. Leur identification rigoureuse est essentielle pour assurer la transparence, l'efficacité et l'acceptabilité sociale du mécanisme. On distingue deux grandes catégories :

5.1.1. Parties prenantes directes

- Les jeunes hommes et femmes (18 à 40 ans) en activité ou sans emploi, porteurs de projets agricoles ou agro-industriels.
- Les femmes rurales impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des Activités Génératrices de Revenus (AGR).
- Les petits exploitants agricoles dans les filières ciblées (riz, oignon, tomate, etc.).
- Les bénéficiaires directs des centres agripreneurs, lycées agricoles et unités de transformation financés par le PIDAJ.
- Les organisations professionnelles agricoles : groupements, coopératives, unions et fédérations.
- Les personnes vivant avec un handicap souhaitant participer à des activités de formation ou d'entrepreneuriat.
- Les prestataires de services : bureaux d'études, GIE, ONG partenaires, entreprises de BTP, contrôleurs techniques.
- Le personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).
- Les agents communautaires ou facilitateurs responsables de la sensibilisation, collecte et transmission des plaintes.
- Les bénéficiaires vulnérables issus des ménages ruraux.

5.1.2. Parties prenantes indirectes

- Les chefs traditionnels et coutumiers (chefs de village, chefs de canton).
- Les autorités administratives déconcentrées : préfets, gouverneurs, secrétaires généraux de régions.
- Les collectivités locales : conseils municipaux, mairies, quartiers, villages.
- Les Ministères sectoriels : Agriculture et Elevage, Environnement, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Hydraulique, Commerce et Industrie, Promotion de la femme, etc.
- Les structures du Code Rural : COFO, COFOB, COFOCOM.
- Les Commissions Régionales d'Aménagement (CRA) et CAPAN.
- Les consommateurs et consommatrices locaux(ales) des produits issus du projet.
- Les médias communautaires et radios locales relais des messages de sensibilisation.

- Les organisations de la société civile (OSC) impliquées dans le suivi citoyen ou la médiation sociale.

5.2. Systèmes de gestion des litiges

Dans les zones d'intervention du programme PIDAJ, la gestion des litiges repose sur une double légitimité, Institutionnelle (administrative et judiciaire) et coutumière (traditionnelle). Cette coexistence des deux systèmes constitue un atout pour le traitement des différends liés à l'accès aux ressources foncières, à l'entrepreneuriat rural, aux conflits intergénérationnels ou encore aux dynamiques communautaires. Une bonne compréhension de ces deux systèmes est essentielle pour la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) efficace, inclusif et légitime.

5.2.1. Administratif et Judiciaire

Dans toutes les régions du Niger, l'État est représenté par une administration déconcentrée (gouverneurs, préfets, sous-préfets) et décentralisée (conseils municipaux, des conseils des villes et des conseils régionaux). Ces derniers sont dissouts depuis le 04 avril 2024. Les régions, autrefois collectivités territoriales, sont désormais des circonscriptions administratives. Les communes restent les collectivités territoriales de base, mais elles sont désormais administrées par des administrateurs délégués nommés par le pouvoir central, et non plus par des conseils élus. Ces structures administratives ont un rôle important dans la régulation sociale et la résolution des conflits. Les Acteurs institutionnels clés dans la Gestion des Litiges sont :

- Les comités de gestion des structures : ils sont mis en place par des groupements de producteurs, transformateurs des produits agricoles, les commerçants etc. Avec ces comités, les conflits sont réglés par l'application du règlement intérieur et du statut mis en place et application des sanctions en cas non-respect.
- Les services techniques sectoriels (agriculture, environnement, élevage, jeunesse etc.) Fournissent un appui technique ou réglementaire à la résolution de conflits spécifiques. Ces services déconcentrés peuvent être sollicités comme experts ou facilitateurs dans le règlement des différends liés à leurs domaines respectifs
- Les Commissions foncières : Le code rural a pour ambition de réduire de manière substantielle tous les conflits entre les différents utilisateurs des ressources naturelles. Le moyen principal pour réduire les conflits passe par la prévention. Ainsi, les COFO assurent la sécurisation des biens des producteurs ruraux par l'information et la sensibilisation des producteurs ruraux, la clarification des statuts fonciers des sites, la conduite du processus de sécurisation des ressources partagées (couloirs de passage, aires de pâturages, forêts, points d'eau, aires de repos des animaux, etc.) le contrôle de la mise en valeur des ressources partagées l'établissement et la délivrance des actes fonciers. Ces structures du code rural mise en place de la base au sommet donne un appui conseil sur le foncier afin d'éviter tout conflit foncier pouvant dégénérer. Ces structures jouent un rôle croissant dans la formalisation des transactions foncières et la prévention des conflits agropastoraux
- Les autorités administratives locales (gouverneurs, préfets, maires) : Ils interviennent dans la médiation des conflits fonciers, sociaux et économiques, notamment en zone rurale et constituent les instances administratives consultés en dernier recours en cas de non-conciliation
- Les tribunaux de paix, tribunaux de grande instance et cours d'appel qui traitent des litiges civils, fonciers, commerciaux ou pénaux et constituent les instances de dernier recourt en cas de non

satisfaction du plaignant après l'épuisement ou pas de toutes les voies de recours à l'amiable possible.

Ces institutions utilisent des méthodes et procédures ci-dessous dans la gestion des litiges :

- Médiation administrative, souvent préalable à toute action judiciaire.
- Procédures contentieuses pour les litiges complexes ou non résolus par la médiation.
- Réunions de conciliation organisées par les autorités locales

5.2.2. Traditionnels et Coutumiers

Le système traditionnel, profondément ancré dans les communautés rurales du Niger, repose sur l'autorité morale et sociale des chefferies traditionnelles et leaders coutumiers/religieux.

Le règlement du conflit passe d'abord par une convocation des belligérants devant la cour du chef et conseil en vue d'un consensus accompagné selon les cas d'une réparation du préjudice causé.

Les acteurs traditionnels clés dans la gestion des litiges sont :

- Chefs de village/quartier, tribu, chefs de canton : premiers recours pour les différends communautaires.
- Imams et chefs religieux : sollicités pour des conflits familiaux, fonciers ou liés au droit islamique.
- Conseils des anciens : garants de la sagesse et de l'équité communautaire.
- Leaders de groupements traditionnels (pasteurs, agriculteurs, femmes) : souvent impliqués dans la médiation pour des questions de cohabitation ou d'accès aux ressources.

Ces Acteurs traditionnels utilisent des Méthodes et principes traditionnels ci-dessous :

- Médiation et conciliation orale, dans un esprit communautaire.
- Réparation symbolique ou en nature (restitution, excuses publiques,).
- Appel à la tradition ou à la parole donnée (honorabilité, réputation).
- Justice restaurative, visant la réconciliation et la cohésion sociale plutôt que la sanction.

5.2.3. Complémentarité des deux systèmes

Dans la pratique, les deux systèmes interagissent de manière complémentaire. Il est courant qu'un différend passe d'abord par le circuit coutumier, (puis en cas d'échec) soit transféré à l'administration ou à la justice formelle.

6. Processus Opérationnel de Gestion des Plaintes

6.1. Typologie des plaintes

L'expérience acquise sur les projets et les consultations menées permettent d'identifier les différentes plaintes potentielles et de les classer par catégories. Ces plaintes se rapportent directement aux engagements pris (les critères d'éligibilité des bénéficiaires, les responsabilités des parties prenantes, les activités du projet, les zones d'intervention, et autres sujets d'intérêt, etc.). On y distingue des catégories de plaintes non liées aux aspects violences sexistes, exploitation, abus sexuel et harcèlement sexuel (EAS/HS) et des catégories de plaintes liées aux aspects précités.

6.1.1. Hors VBG/EAS/HS

Le tableau ci-après présente les différentes catégories de plaintes sources et leurs mobiles.

Tableau 2 : *Plaintes hors VBG/EAS/HS*

Catégorie des plaintes / Désignation	Description / Manifestations
Catégorie 1/ Plaintes liées à la gouvernance	Ces plaintes concernent des défaillances dans la gouvernance du projet, notamment : <ul style="list-style-type: none">- Rétention ou défaut de communication d'informations- Désinformation ou communication trompeuse- Faible ou absence d'implication des parties prenantes (acteurs sectoriels, communautés)- Non-respect des clauses contractuelles (conventions locales, PAR, cahiers de charges)- Corruption, conflits d'intérêts, mauvaise gestion des ressources ou détournement de fonds- Interférences politiques, abus d'autorité ou mauvaise répartition des bénéfices- Choix non consensuels des sites, activités ou représentants- Absence de transparence, de redevabilité ou de mécanismes de reddition de comptes- Acquisition de matériels inadaptés ou inappropriés- Faible accessibilité à l'information et aux dispositifs de signalement
Catégorie 2 /Conflits liés aux ressources	Ces plaintes touchent à la gestion et à l'utilisation des ressources foncières, naturelles et matérielles du projet. Manifestations : <ul style="list-style-type: none">- Expropriation, restriction d'accès à la terre, aux ressources ou aux infrastructures- Revendications foncières ou conflits liés aux parcelles- Détournement des retombées du projet (par les leaders communautaires)- Favoritisme ou discrimination ethnique, familiale ou politique- Abus d'autorité ou achats de conscience

Catégorie des plaintes / Désignation	Description / Manifestations
Catégorie 3/ Plaintes socioculturelles et préoccupations liées au genre et à l'inclusion sociale	<p>Ces plaintes sont liées à la perception ou aux faits d'exclusion ou de discrimination à caractère socioculturel ou sexiste.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des femmes, jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap - Stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/SIDA - Profanation ou destruction de sites culturels et cultuels - Remise en cause de l'autorité traditionnelle - Absence de retombées équitables du projet - Dépravation des mœurs ou atteinte aux valeurs sociales - Abus de pouvoir dans l'exécution des activités du projet
Catégorie 4/ Plaintes liées aux conditions de travail	<p>Ces plaintes émanent généralement des travailleurs ou ouvriers locaux, portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail dégradantes ou dangereuses - Accidents de travail - Non-respect des droits et normes du travail - Travail des enfants ou des mineurs - Discrimination dans le recrutement (main-d'œuvre locale, féminine) - Harcèlement ou attouchements sexuels - Retard ou non-paiement des salaires - Temps et charge de travail excessifs - Endettement auprès de fournisseurs locaux (denrées alimentaires) - Mauvaise qualité des équipements ou engins - Vol de carburant ou de matériaux (ciment, etc.)
Catégorie 5 /Plaintes liées aux travaux (nuisances et désagréments)	<p>Ces plaintes portent sur les impacts environnementaux et sociaux négatifs des activités du projet. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restriction d'accès aux habitations, commerces ou infrastructures - Perturbation de la circulation ou des activités économiques - Nuisances sonores, pollution de l'air ou de l'eau - Destruction de biens ou d'outils de travail - Etc.

Catégorie des plaintes / Désignation	Description / Manifestations
Catégorie 6/ Requêtes, doléances ou demandes d'informations	<p>Il ne s'agit pas de véritables plaintes, mais plutôt de sollicitations ou suggestions formulées par les communautés.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande d'intégration dans les hangars ou infrastructures du projet - Demande de recrutement local ou de valorisation de la main-d'œuvre féminine - Requêtes d'éclaircissements ou d'informations supplémentaires sur les activités du projet

6.1.2. Cas VBG/EAS/HS

Dans le cadre du MGP, les violences sexistes et sexuelles sont considérées comme des violations graves des droits humains. Ces plaintes doivent être traitées avec une attention particulière, dans le respect de la confidentialité, de la dignité et de la sécurité des survivant(e)s.

Le tableau ci-dessous présente les différents types de plaintes liées à la Violence Basée sur le Genre (VBG), à l'Exploitation, à l'Abus et au Harcèlement Sexuels (EAS/HS).

Tableau 3 : *Plaintes cas VBG/EAS/HS*

Type de plainte	Définition / Description	Exemples ou manifestations
Violence sexiste (ou basée sur le genre)	Actes préjudiciables dirigés contre une personne en raison de son genre.	<ul style="list-style-type: none"> - Discrimination dans l'accès aux ressources - Exclusion systématique des femmes des activités du projet - Insultes sexistes etc.
Exploitation sexuelle	Avantage sexuel exigé en échange d'un service, d'un bien ou d'une opportunité liée au projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Demander des relations sexuelles en échange d'un emploi ou d'une aide - Promesse de financement contre des faveurs sexuelles
Abus sexuel	Actes sexuels imposés sans consentement, souvent sous menace ou contrainte.	<ul style="list-style-type: none"> - Attouchements non consentis - Viols - Intimidation pour obtenir des faveurs sexuelles
Harcèlement sexuel	Comportements à connotation sexuelle non désirés, créant un environnement hostile.	<ul style="list-style-type: none"> - Blagues à caractère sexuel - Propositions insistantes - Gestes déplacés ou regards inappropriés

Voyeurisme	Observation ou enregistrement non autorisé d'une personne dans une situation intime.	<ul style="list-style-type: none"> - Observation de personnes dans les toilettes - Enregistrement vidéo sans consentement - Usage de dispositifs cachés pour filmer l'intimité
------------	--	---

6.2. Canaux de transmission des plaintes

Dans le cadre de la mise en œuvre du MGP du PIDAJ, il est impératif de garantir aux populations affectées un accès équitable, simple et sécurisé aux dispositifs de formulation de plaintes, de réclamations ou de doléances. Conformément aux réalités locales ainsi qu'aux principes de transparence, d'inclusion et de participation, le consultant a identifié Sept (7) canaux de dépôt de plainte qui seront mis en place par le PIDAJ pour permettre à toute personne ou groupe concerné d'exprimer librement ses préoccupations liées à la mise en œuvre du programme.

6.2.1. Réception orale via les acteurs communautaires

Certaines plaintes peuvent être formulées oralement auprès des membres des comités de gestion des plaintes, des chefs traditionnels, des animateurs communautaires ou des facilitateurs sociaux formés à cet effet. Ce canal est particulièrement adapté aux populations analphabètes ou à celles n'ayant pas accès à l'écrit.

6.2.2. Téléphonie / ligne verte

Les plaintes pourront être également acheminées de manière vocale à travers une ligne téléphonique dédiée que le PIDAJ devra mettre en place et ce, avant que toute activités de réinstallation et/ou de construction des projets ne débutent. A cet égard, le PIDAJ créera un numéro de téléphone, une ligne verte. Il devrait y avoir au moins 2 lignes vertes (avec chacune son numéro propre) pour maximiser l'accessibilité. Les numéros seront inclus dans les Lettres Ouvertes aux Communautés sur les tableaux d'affichage, dans les accusés de réception de plainte et dans chaque communication officielle aux bénéficiaires du projet dans toutes les régions.

6.2.3. Canaux numériques (SMS, WhatsApp, courriel électronique)

Pour toucher une frange plus jeune et connectée de la population, des moyens numériques tels que par messages textes (les SMS), les applications de messagerie instantanée (ex. WhatsApp) et l'envoi par courriel seront également acceptables a cet égard un numéro désigné (celui de la ligne verte) et un courriel officiel du projet relatif aux plaintes seront ouvert pour recevoir les plaintes émanant notamment des organisations de la société civile, des partenaires techniques ou de tout acteur maîtrisant cet outil. Ce canal favorise un échange formel et traçable. Ce dispositif permettra un accès rapide, discret et confidentiel, notamment pour les personnes vivant loin des bureaux du projet.

6.2.4. Fiches de plaintes papier

Des formulaires standardisés de plainte sont disponibles au niveau des mairies, des bureaux régionaux du projet, ou auprès des relais communautaires. Ces fiches peuvent être remplies directement par les plaignants ou avec l'assistance d'un agent local formé.

6.2.5. Médiateurs et facilitateurs communautaires

Des agents communautaires, appelés médiateurs ou facilitateurs, sont désignés pour recueillir les plaintes dans les zones éloignées ou auprès des groupes vulnérables. Leur rôle est de relayer fidèlement les préoccupations tout en respectant la confidentialité et la neutralité.

6.2.6. Cas spécifique : Auto-saisine des structures de gestion des plaintes

Dans le cadre du dispositif de gestion des plaintes mis en place pour le programme, les structures en charge du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) disposent de prérogative de s'autosaisir de toute situation préoccupante, même en l'absence de dépôt formel de plainte par un individu ou une communauté. Cette faculté s'inscrit dans une approche proactive et préventive, conformément aux principes de diligence raisonnable, d'alerte précoce et de protection des parties prenantes. L'auto-saisine peut être déclenchée à la suite de la constatation ou de la réception d'informations crédibles issues notamment :

- Des rapports de missions de supervision ou de suivi environnemental et social du projet
- De reportages ou articles de presse faisant état d'impacts négatifs ou de tensions sociales
- D'émissions radiophoniques ou télévisées véhiculant des plaintes publiques ;
- De publications sur les réseaux sociaux (témoignages, vidéos, images, etc.) portant à la connaissance du public des faits liés aux activités du programme ;
- Ou encore d'alertes émises par des partenaires locaux, ONG, autorités administratives ou techniques déconcentrées.

Une fois la situation identifiée, une fiche d'auto-saisine est établie par l'organe compétent, permettant d'enregistrer les éléments disponibles dans le registre des plaintes. Cette plainte est ensuite traitée selon la procédure standard, avec investigation, évaluation du niveau de gravité, identification des parties concernées, mise en œuvre de mesures correctives, et suivi jusqu'à clôture.

Ce mécanisme d'auto-saisine constitue une garantie supplémentaire de transparence, de responsabilité et de réactivité, et contribue à la détection rapide de violations ou de dysfonctionnements qui, autrement, pourraient rester non signalés, en particulier dans les contextes de vulnérabilité, de peur de représailles ou d'analphabétisme.

6.2.7. Cas spécifique : Des plaintes VBG/EAS/HS

Un circuit spécifique, confidentiel et sécurisé sera mis en place pour le traitement. Les survivant(e)s ou témoins peuvent transmettre les plaintes à travers des canaux discrets tels que les points focaux VBG formés à l'écoute et à la confidentialité, les boîtes à plaintes sécurisées, ou par contact direct avec les agents communautaires identifiés.

6.3. Cadre organisationnel du MGP

Le cadre organisationnel comprend l'ensemble des niveaux de résolution des plaintes, la composition et les responsabilités des membres des différents organes impliqués, ainsi que l'organigramme de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), y compris ceux relatifs aux VBG/EAS/HS.

6.3.1. Niveaux de traitement des plaintes

Afin d'assurer une gestion participative et efficace des plaintes et réclamations liées à la mise en œuvre des activités du Programme PIDAJ, il est indispensable d'instaurer un dispositif structuré reposant sur quatre (4) niveaux de traitement.

Ces niveaux correspondent aux différents échelons de gestion des plaintes, répartis comme suit :

- **Niveau 1** : il s'agit des Comités locaux de Gestion des Plaintes (CLGP), qui seront installés dans les localités bénéficiaires des investissements du programme au niveau des communes. Ils seront présidés par un représentant des autorités locales, le chef de village ou de chefs de quartier ;
- **Niveau 2** : les Comités Régionaux de Gestion des Plaintes (CRGP) qui seront installés au niveau des régions bénéficiaires des ouvrages à construire par le programme, Ils seront présidés par le conseil régional ou son représentant ;
- **Niveau 3** : le Comité National de Gestion des Plaintes du Projet (CNGP) qui sera installé au siège du projet. Il sera responsable du pilotage du MGP. Il est l'organe suprême de résolution des cas de plaintes à l'amiable et de recours non réglés par les Comités installés aux niveaux 1 et 2. Il sera présidé par le Coordonnateur du projet ;
- **Niveau 4** : le tribunal de grande instance. La saisine des tribunaux par le plaignant se fera selon le choix du plaignant. Le MGP devra être attractif et efficace pour éviter la saisine des tribunaux.

6.3.1.1. Le Comité Local de gestion des plaintes (CLGP)

Il constitue le premier niveau de médiation du mécanisme de gestion des plaintes. Les membres du comité local doivent apporter des solutions idoines pour celles qui sont à leur portée et faire un règlement à l'amiable pour les plaintes jugées non sensibles.

Pour rappel, les plaintes relatives aux VBG/EAS/HS ne devront en aucun cas être gérées par les comités locaux. De plus, les modes de résolution à l'amiable ne seront jamais retenus pour des telles plaintes.

6.3.1.2. Le Comité Régional de gestion des plaintes (CRGP)

C'est le deuxième niveau de gestion des plaintes. Il cherchera à résoudre les plaintes qui n'auraient pas trouvé de consensus ou de solution au premier niveau.

Lorsque la résolution de la plainte dépasse le niveau local elle est transmise au niveau régional pour une résolution de la plainte. Toutes les plaintes feront l'objet d'enregistrement dans le registre des plaintes disponible au niveau des villages et des communes, et la base de données gérée par les points focaux au niveau du projet. En outre, les décisions prises seront documentées au moyen de procès-verbaux, prenant en compte l'acceptation ou non par le plaignant, des solutions proposées.

6.3.1.3. Le Comité National de gestion des plaintes (CNGP)

Il est l'instance suprême des comités de gestion. A ce niveau une solution devrait être trouvée afin d'éviter le recours à la justice. Toutefois si le plaignant n'est pas satisfait alors, il pourra saisir les juridictions compétentes nationales.

Il est à noter que les plaintes relatives aux VBG/EAS/HS ne devront en aucun cas être gérées par les comités.

6.3.1.4. Le recours à la justice

Il correspond à la saisine des tribunaux compétents en cas de non satisfaction du plaignant après l'épuisement ou pas de toutes les voies de recours à l'amiable possible

Pour ce qui est des plaintes VBGEAS/HS, cette saisine devra se faire sur la base de l'obtention du consentement éclairé des survivant/es (ou de leur tuteur si elles/ils sont des personnes mineurs, âgées de moins de 18 ans). L'approche centrée sur les besoins des survivant/es sera toujours au cœur des décisions et des procédures. Les frais liés à au processus judiciaires sont pris en charge par le ou la survivant (e). La victime si elle n'a pas les moyens de se procurer un avocat, est assisté/e par un avocat commis d'office par l'Etat. En outre les ou les survivantes peut bénéficier gratuitement d'un accompagnement (psychosocial et médical) de l'Etat à travers les structures habilitées (Action Sociale).

Par ailleurs, il faut noter que la réception des plaintes VBG/EAS/HS se fera de préférence par les points focaux féminins des comités de gestion des plaintes qui seront tous formées pour la réception de telles plaintes.

Les différents acteurs de la chaîne de gestion des plaintes seront informés et formés sur les dispositions du présent mécanisme.

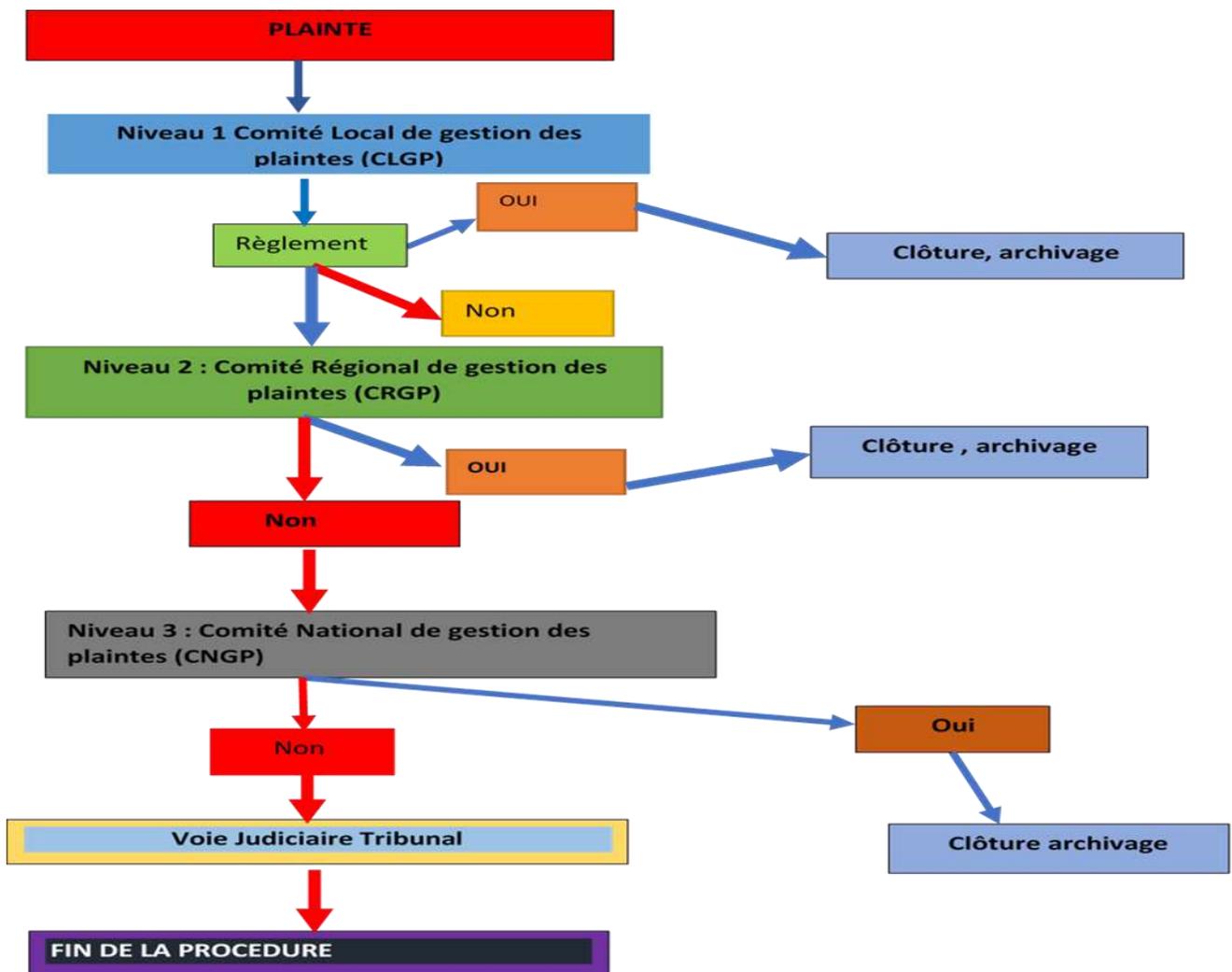


Figure 1 : Niveau de traitement des plaintes, Organigramme MGP

6.4. Composition et mode opératoire des organes

La mise en place des organes du MGP sont constitués par des comités de gestion des plaintes qui doivent être mis en place au niveau de toutes les zones d'intervention du Programme PIDAJ. Le tableau ci-dessous présente les différents comités à chaque niveau de règlement, la composition, le rôle et les responsabilités attendu par chacun des comités ainsi que le délai maximum accordé pour le règlement de la plainte.

Tableau 4 : Composition et mode opératoire des organes

Comités	Compositions et nombre	Rôles	Responsabilités	Délai (en jours ouvrés)
Comité local de Gestion des Plaintes (CLGP)	<p>7 membres</p> <p>L'autorité communale ou son représentant est le président de séance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un (01) représentant des associations religieuses ; - Un (01) représentant de la COFOCOM ; - Un (01) représentant des autorités coutumières - Une (01) représentante des organisations féminines du secteur concerné ; - Une (01) personne sachant lire et écrire dans la localité (rapporteur) ; - Un-e (01) représentant-e des bénéficiaires du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations ; - Informer l'UCP et le niveau communal de l'état des lieux des plaintes reçues, enregistrées et traitées ; - Procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - Engager avec le plaignant une négociation pour une résolution à l'amiable de la plainte, - Transférer les plaintes non résolues au niveau régional ; - Établir les PV ou rapports de session en quatre (04) exemplaires dont un pour archive et les autres pour chacune des parties (Comité communal, l'UCP et plaignant). - Pour ce qui est des plaintes liées aux VBG/EAS/HS), deux (02) 	<p>Ce comité implanté dans les communes abritant les sites du projet constitue la courroie de transmission pour des personnes n'ayant pas les possibilités de rédiger, d'expédier leurs doléances et travaillera en étroite collaboration avec les populations dans les zones d'intervention du PIDAJ.</p> <p>Le règlement de la plainte peut trouver de solution au niveau du Comité local, celle-ci se contentera juste de renseigner l'Unité de gestion du Projet. Mais dans le cas contraire, la responsabilité du traitement du grief sera transférée au comité régional.</p>	<p>Le délai accordé pour le règlement des plaintes portées à son attention sera de <u>4 jours au maximum.</u> Dépassé ce délai, le comité est obligé de transférer le dossier au Comité de gestion des plaintes au niveau régional</p>

		<p>personnes (une femme et un homme) confirmées comme disponibles pour recevoir et référer les plaintes EAS/HS aux prestataires de service VBG/EAS/HS seront désignées comme points focaux. Leur rôle se limitera à la réception et au référencement. La vérification et la gestion des plaintes EAS/HS seront effectuées par les prestataires de services VBG/EAS/HS.</p>		
<p>Comité Régional de gestion des plaintes (CRGP)</p>	<p>7 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un (01) président ; (le conseil régional ou son représentant ; - Un (01) rapporteur (le point focal régional du PIDAJ - Un (01) représentant du service foncier régional (COFO) - Un (01) représentant des organisations de la Société Civile (OSC) du secteur concerné ; - Une (01) représentante des organisations féminines ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations ; - Informer l'UGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, - Procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - Engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte, sauf pour les plaintes VBG/EAS/HS ; - Convenir rapidement avec l'UGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les plaintes transmises par les CLGP après échec de résolution locale - Évaluer la légitimité, pertinence et gravité de la plainte - Entendre les plaignants et les parties concernées - Garantir l'équité, la transparence et la confidentialité du processus - Mener ou coordonner les investigations terrain pour mieux instruire les cas complexes ; - Formuler des recommandations justes, réalistes et proportionnées 	<p>Le délai accordé au niveau régional pour apporter une réponse aux plaintes portées à son attention sera <u>de 6 jours au maximum.</u> Dépassé ce délai, elle est obligée de transférer le dossier au Comité de gestion des plaintes au niveau national</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Un (01) chef coutumier de la localité ou son représentant ; - Un (01) spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale du PIDAJ 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir les PV ou rapports de session en trois (03) exemplaires dont un pour archive et les autres pour chacune des parties (Comité régional, l'UCP et plaignant) ; etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les règlements à l'amiable, sauf pour les cas sensibles (VBG/EAS/HS) - Veiller à l'exécution des décisions prises - Informer les plaignants dans les délais impartis - Tenir un registre régional des plaintes avec statut et décisions - Mettre à jour la base de données du système de gestion des plaintes - Collaborer avec les CLGP, directions régionales, OSC, autorités locales et chefferies - Remonter les blocages au niveau du Comité National (CNGP) - Participer régulièrement aux formations sur la gestion des griefs - Contribuer à l'évaluation des performances du MGP 	
Comité National de gestion des plaintes (CNGP)	<p style="text-align: center;">11 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Coordonnateur du projet ; - Le Responsable des Sauvegardes environnementales et sociales du PIDAJ 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les plaintes enregistrées et la régularité de leur traitement au niveau des comités ; - Veiller à l'enregistrement et au traitement diligent des plaintes ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner les plaintes complexes ou sensibles non résolues par les structures régionales (CRGP) - Statuer sur les cas de recours ou de contestation 	<p>Le délai accordé à la Cellule nationale pour apporter une réponse aux plaintes portées à son attention sera de <u>5 jours au maximum</u>. En cas de non compromis la dernière instance de</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Le spécialiste en passation de marché ; - Le spécialiste en suivi évaluation ; - Deux (02) représentants des agences d'exécution (Direction technique ou syndicat selon la plainte - Un (1) responsable financier - Un (01) représentant du département de la communication du PIDAJ - Le/La responsable de l'ONG VBG 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer la nature et le coût (au besoin) des dommages constatés ou faisant l'objet de plaintes ; - Négocier avec les PAP les modalités de règlement des indemnisations, et liquider les indemnisations si nécessaires ; - Documenter et archiver conséquemment le processus ; - Assurer le renforcement des capacités des comités, leur formalisation ainsi que leur fonctionnement ; - S'assurer de l'opérationnalisation du MGP dans les activités du projet ; - Analyser les rapports d'activités entrant dans la mise en œuvre du MGP. - Établir les PV ou rapports de session en deux (02) exemplaires dont un pour archive et un autre pour le plaignant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au respect des principes d'équité, de transparence, de non-discrimination et de confidentialité dans le traitement des plaintes à tous les niveaux - Trancher en dernier ressort les différends persistants - Adopter des décisions contraignantes ou des recommandations à forte valeur stratégique - Superviser la mise en œuvre globale du MGP - Évaluer périodiquement les performances et l'efficacité des comités locaux et régionaux - Organiser des sessions de formation et des ateliers de capitalisation pour les membres du MGP - Mettre à disposition des outils, guides et référentiels adaptés - Produire des rapports périodiques consolidés sur les tendances, les types de plaintes et les réponses apportées - Alimenter le pilotage stratégique du projet - S'assurer du traitement rapide, confidentiel et sécurisé des cas 	<p>règlement des plaintes reste la justice après le délai accordé à au niveau national pour satisfaire le plaignant.</p>
--	--	---	---	--

			<p>de violences basées sur le genre, exploitation ou abus sexuels et harcèlement sexuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien entre les parties prenantes nationales et les partenaires techniques et financiers - Porter les recommandations issues des plaintes au plus haut niveau décisionnel 	
Le Tribunal de Grande Instance (TGI)	Le Siège, le Parquet et le Greffe	<p>Compétent pour juger toutes les affaires civiles, commerciales, pénales et sociales qui ne relèvent pas d'une juridiction spécialisée.</p> <p>Résoudre les plaintes qui n'ont pas abouti aux niveaux 1 ,2 et 3</p>	<p>La saisine des tribunaux par le plaignant se fera selon le choix du plaignant. Le MGP devra être attractif et efficient pour éviter la saisine des tribunaux</p>	A la discrétion de la justice

6.5. Circuit de traitement des plaintes

6.5.1. Réception de la plainte

La réception des plaintes constitue la première étape du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PIDAJ. Elle vise à garantir que toute personne, communauté ou groupe concerné par la mise en œuvre du projet puisse exprimer librement ses préoccupations, réclamations ou suggestions, dans le respect des principes d'accessibilité, d'équité et de confidentialité. Les plaintes peuvent être reçues par divers canaux mis en place par le projet pour favoriser l'inclusion (*cf section 6.2*).

Chaque entité ou personne impliquée dans la réception des plaintes sera formée aux principes fondamentaux du MGP et à la manière de documenter les plaintes avec rigueur, sans jugement ni influence sur le contenu du message du plaignant.

Une attention particulière est portée aux personnes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap, les populations déplacées ou marginalisées, pour leur permettre d'accéder facilement au MG.

Toute plainte reçue est immédiatement transmise à la structure de gestion compétente pour enregistrement, évaluation et traitement, dans les meilleurs délais. En cas de plaintes liées aux violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS), une procédure spécifique est déclenchée, garantissant la confidentialité, la sécurité des survivant(e)s et l'orientation vers les services spécialisés.

6.5.2. Accusé de réception

Un accusé de réception sera systématiquement délivré pour toute plainte formulée par écrit (courrier ou email). Le Comité de gestion des plaintes adressera ce document dans un délai maximum de 48 heures suivant la réception de la plainte.

Ce document précisera :

- Le statut de la plainte (éligible ou non) ;
- Les étapes du traitement à venir ;
- Et, le cas échéant, une demande d'informations ou de clarifications supplémentaires pour une meilleure compréhension du grief.

En cas de plainte jugée inéligible, l'accusé de réception en expliquera clairement les motifs. Si le plaignant conteste cette décision, les mesures suivantes seront prises par le Comité de gestion des plaintes :

- Enregistrement formel du désaccord ;
- Fourniture d'explications complémentaires et échange avec le plaignant en vue d'une meilleure compréhension.

Si le différend persiste, le plaignant sera informé des autres voies de recours disponibles en dehors du mécanisme du projet, y compris le recours judiciaire. Cependant, le recours à la justice ne doit être envisagé qu'en dernier ressort, lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont échoué. Cette option, bien que légitime, est généralement déconseillée dans le cadre du projet, car elle peut entraîner des retards ou le blocage des activités prévues.

6.5.3. Enregistrement de la plainte

Dès qu'une plainte est reçue, quel que soit le canal utilisé (boîte à plaintes, ligne téléphonique, email, médiateur communautaire, visite directe, etc.), elle est immédiatement enregistrée dans le registre des plaintes du projet. Cet enregistrement constitue une étape essentielle pour assurer la traçabilité, la transparence et le suivi rigoureux du traitement de chaque plainte. Chaque plainte reçoit un numéro d'identification unique qui permet de la suivre tout au long du processus, de sa réception jusqu'à sa clôture. Les informations suivantes sont systématiquement consignées dans le registre :

- Date et lieu de réception de la plainte
- Identité du plaignant (ou anonymat si demandé)
- Coordonnées du plaignant (si disponibles)
- Canal de réception utilisé
- Résumé de la plainte
- Niveau de gravité ou de priorité (faible, modérée, élevée)
- Structure ou personne ayant reçu la plainte
- Statut initial (nouvelle, en cours, résolue, transférée, etc.)

Une fiche de plainte est remplie et signée, dans la mesure du possible, par le plaignant et le réceptionnaire. Lorsque la plainte est reçue oralement (par téléphone ou verbalement en personne), elle est retranscrite fidèlement par l'agent chargé de la gestion des plaintes, puis relue et validée avec le plaignant.

Le registre peut être tenu de façon physique (registre papier sécurisé) et/ou électronique, selon les ressources disponibles dans chaque zone d'intervention du programme PIDAJ. En cas de plaintes sensibles, notamment liées aux violences basées sur le genre (VBG), un registre spécifique, sécurisé et confidentiel est utilisé pour garantir la confidentialité et la sécurité des informations. Sur demande du plaignant, le comité (local, régional et national) du programme PIDAJ peut aussi l'assister dans la formulation de sa plainte et la constitution du dossier.

Dans chaque localité concernée par le projet, il sera déposé un registre de plaintes au niveau des personnes ou structures énumérées au tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Niveau de réception et enregistrement des plaintes

Niveau	Lieu et délais d'enregistrement
Comité Local de Gestion des plaintes	La plainte peut être reçue et enregistrée immédiatement dans les registres auprès des acteurs suivants : <ul style="list-style-type: none">- L'autorité locale- Agent développement agricole, ou celui de l'élevage, COFO ;- Tous les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 à 16h.- L'enregistrement formel se fera dans les 48 heures suivant la réception auprès des personnes désignées

Comité Régional de Gestion des Plaintes (CRGP)	<p>La plainte peut être reçue et enregistrée immédiatement dans les registres auprès des acteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le représentant de l'unité régionale de gestion du projet - CRA régionale et/ou de la Cofo - Tous les jours ouvrables (lundi à vendredi) de 8 à 16h. - L'enregistrement formel sur la plateforme se fera dans les 48 heures suivant la réception
Comité national de gestion des plaintes (CNGP)	<p>La plainte peut être reçue et enregistrée immédiatement dans les registres auprès des acteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secrétariat de l'UGP ; - Tous jours ouvrables (lundi à vendredi) de 8 à 16h. - L'enregistrement formel sur la plateforme se fera dans les 48 heures suivant la réception par le spécialiste en sauvegarde sociale.

6.5.4. Évaluation de la recevabilité d'une plainte

Dès réception, chaque plainte est soumise à une évaluation afin de déterminer sa recevabilité au regard du périmètre d'intervention du programme PIDAJ. Le traitement de la plainte passe par deux filtres : l'admissibilité et la vérification de son caractère fondé.

- *Recevabilité et admissibilité de la plainte*

Un premier niveau de tri permet de déterminer l'admissibilité de ces plaintes. Sera considérée comme admissible dans ce MGP toute plainte qui se rapporte directement aux engagements, aux activités, aux impacts, ainsi qu'à la responsabilité et au mandat du projet.

Les plaintes « non admissibles » sont celles dont l'objet n'a aucun lien avec le projet ou ses impacts, ou celles qui sont hors de son mandat. Une enquête permettra de déterminer si celles-ci sont fondées ou non.

- *Plainte fondée, plainte non fondée*

Le présent MGP tient pour « fondées » toutes les plaintes admissibles qui ont fait l'objet d'une Investigation et dont les résultats viennent attester de la véracité des faits décrits. Une analyse initiale permettra d'évaluer les différents niveaux d'interrelation et d'interaction du plaignant, ses intérêts, son influence avec le projet au regard de l'objet de la plainte.

Elle viendra valider le caractère fondé de la plainte et en déterminer le niveau de gravité.

- *Niveau de gravité*

Trois niveaux permettent de distinguer la gravité des plaintes dans ce mécanisme :

Les plaintes de gravité mineure, moyenne, ou majeure.

- ✓ Une plainte est de gravité majeure lorsqu'elle est susceptible de compromettre la réalisation du projet, d'engendrer des conséquences sociales graves, ou impliquant des droits fondamentaux, notamment en cas de violences, d'abus, ou de litiges sur les indemnités.

Toutes les plaintes relatives aux Violences Basées sur le Genre (VBG), EAS, HS, aux contestations liées aux processus d'indemnisation ou de réinstallation, aux obstructions graves d'acteurs influents ou conflits ouverts menaçant la mise en œuvre du projet sont considérées comme majeures.

- ✓ Une plainte sera de gravité moyenne lorsqu'elle est liée aux impacts indirects du projet, touche des sujets prioritaires pour la communauté (éducation, santé, emploi, eau potable, pouvoir d'achat, etc.). Ces plaintes ne conditionnent pas la réalisation effective du projet mais peuvent fortement influencer l'insertion harmonieuse du projet dans son environnement et être préjudiciable au bon déroulement de ses activités dans les communautés.
- ✓ La gravité sera considérée comme mineure si les intérêts sont faibles et le champ que couvre la plainte, peu étendu. Elle est bien entendu en lien avec le projet, mais n'affecte ni la mise en œuvre du projet, ni son insertion sociale. On mentionnera ici les besoins d'information complémentaires sur le projet, les malentendus et revendications mineurs.

En fonction de la gravité de la plainte, le Comité de Gestion des Plaintes (CGP) pourra décider de :

- Mener une instruction approfondie ;
- Ou transférer la plainte à d'autres structures compétentes si elle ne relève pas du MGP (mécanismes gouvernementaux, juridictions, etc.).

Les plaintes liées à des infractions pénales sont automatiquement jugées inéligibles et redirigées vers les autorités judiciaires.

Critères de classification des plaintes par niveau de gravité



Figure 2 : Critères de classification par niveau de gravité

6.5.5. Assignation et traitement de la plainte

Dès réception et enregistrement d'une plainte dans le registre officiel prévu à cet effet, une analyse préliminaire de recevabilité est effectuée par le comité de gestion concerné. Cette évaluation vise à vérifier si la plainte est fondée, clairement formulée, et liée aux activités du projet.

- Si la plainte est reçue au niveau local (CLGP) :

Elle est instruite par le Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP). En cas de recevabilité, la plainte est assignée sans délai à un membre du comité ou à une personne ressource désignée, selon la nature technique, sociale, environnementale ou institutionnelle de la plainte. L'assignation tient compte des compétences spécifiques des membres du comité ou, le cas échéant, de partenaires tels que les services déconcentrés de l'État, les ONG locales, ou d'autres acteurs techniques.

- Si la plainte est reçue au niveau régional (CRGP) :

Le Comité Régional de Gestion des Plaintes (CRGP) procède également à une analyse préliminaire. Si la plainte relève de sa compétence, elle est traitée au niveau régional avec l'implication, au besoin, de structures techniques déconcentrées, de directions régionales ou d'organismes spécialisés. Une assignation formelle est faite à un agent ou une cellule compétente au sein du CRGP ou parmi ses partenaires.

- Si la plainte est reçue directement au niveau national (CNGP) :

Le Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP) traite généralement des plaintes à caractère sensible, stratégique ou non résolues aux niveaux inférieurs. Après validation de la recevabilité, la plainte est assignée à une cellule spécialisée ou à un sous-comité technique national. En cas de besoin, le CNGP peut également mandater une mission d'investigation ou saisir les institutions compétentes (gouvernementales, judiciaires, etc.), notamment pour les cas relatifs à la VBG/EAS/HS ou à des litiges complexes d'indemnisation.

Dans tous les cas, l'assignation est formalisée par écrit, avec une mention claire dans le registre de gestion des plaintes.

6.5.6. Analyse et détermination des options de résolution

En fonction de la complexité du dossier, plusieurs cas de figure se présentent :

- Si la plainte ne nécessite pas d'enquête, une réponse écrite est adressée au plaignant dans un délai de 48 heures, accompagnée de propositions d'actions concrètes ;
- Si la plainte nécessite des compétences techniques que les membres du Comité de Gestion des Plaintes (CGP) ne possèdent pas, le président du comité, en accord avec les autres membres, désigne une équipe d'enquêteurs qualifiés pour l'analyser. Un délai raisonnable, généralement compris entre 5 et 10 jours ouvrables, est accordé pour mener une enquête approfondie, recueillir les informations nécessaires et proposer une solution ou une réponse provisoire. Pendant toute la durée du traitement, le plaignant est tenu informé de l'évolution de sa plainte.

6.5.6.1. Enquête approfondie (le cas échéant)

Lorsqu'une enquête est jugée nécessaire, elle suit les étapes suivantes :

- Déplacement sur site avec le plaignant pour constater les faits signalés ;
- Entretien avec le plaignant pour recueillir ses préoccupations, discuter des modalités de résolution et identifier ses préférences ;
- Identification et validation d'une solution consensuelle ;
- Rédaction d'un procès-verbal ou rapport d'enquête ;
- Notification écrite de la solution au plaignant dans un langage clair et adapté.
- Cette lettre inclut des explications détaillées sur la solution retenue et le calendrier de mise en œuvre proposé.

6.5.6.2. Cas de plaintes sensibles

Pour les plaintes sensibles (ex. : violences basées sur le genre, abus, etc.), une enquête indépendante peut être diligentée afin de garantir un traitement impartial et approprié. Des experts externes ou des instances spécialisées peuvent être sollicités. Ce processus doit démarrer dans un délai maximum de deux jours ouvrables après l'évaluation préliminaire.

6.5.6.3. Formulation de la réponse au plaignant

À l'issue de l'enquête, une réponse officielle est adressée au plaignant. Celle-ci présente :

- La confirmation ou non des faits reprochés ;

- Les résultats de l’instruction ;
- Les mesures de résolution envisagées ;
- Le plan d’action, les délais et les ressources prévues ;
- Cette notification doit intervenir dans un délai de 2 jour ouvrable après la clôture de l’enquête

6.5.6.4. Négociation et recherche de solution

Lorsque la plainte nécessite une médiation ou une concertation multipartite, une réunion de négociation est convoquée par le comité compétent (local, régional ou national), associant toutes les parties concernées, notamment le plaignant, le mis en cause (le cas échéant), les représentants du projet et toute structure technique ou institutionnelle impliquée. La négociation est menée de manière participative et respectueuse, avec pour objectif de parvenir à une solution satisfaisante, juste et réaliste, tout en respectant les principes de non-discrimination, d’impartialité et de neutralité. Lorsque nécessaire, un protocole d’accord est formalisé par écrit et signé par les parties concernées. Ce document précise les engagements, les actions à entreprendre, les délais d’exécution et les modalités de suivi. Dans le cas où aucun accord n’est trouvé, la plainte peut être orientée vers un niveau supérieur de traitement ou vers les instances judiciaires compétentes, conformément aux dispositions légales en vigueur au Niger. *Il est à noter que cette disposition ne s’applique pas pour les plaintes sensibles liées au VBG/EAS/HS*

6.5.6.5. Communication du résultat aux parties prenantes

À l’issue du processus de traitement et de négociation, les résultats de la plainte (qu’elle soit résolue à l’amiable ou transférée à une autre instance) doivent être formellement communiqués à toutes les parties prenantes impliquées. Le plaignant est informé en priorité, par écrit ou par tout autre moyen approprié (appel téléphonique, SMS, visite de terrain), du résultat, des mesures convenues, et des délais de mise en œuvre. Un formulaire de notification de résolution est également renseigné et annexé au registre des plaintes. Les autres acteurs concernés (autorités locales, services techniques, OSC, etc.) sont également informés, dans le respect des principes de confidentialité, notamment pour les plaintes sensibles (ex. : cas de VBG/EAS/HS). Ces communications permettent de garantir une rétroaction efficace, de renforcer la redevabilité du projet et d’identifier les leçons à tirer pour améliorer les interventions futures

6.5.7. Mise en œuvre de la réponse à la plainte ou réexamen en cas désaccord

Une fois qu’une solution a été proposée et acceptée par les parties concernées, le Comité de Gestion des Plaintes (CGP) veille à sa mise en œuvre effective dans les meilleurs délais. Les actions correctives convenues sont réalisées par les structures compétentes (équipe du projet, services techniques partenaires, entreprises prestataires, etc.) sous la coordination du comité. Le CGP assure un suivi régulier de l’application de la réponse afin de garantir que les engagements pris sont respectés et que le problème soulevé par le plaignant est effectivement résolu. Le plaignant est sollicité, si possible, pour confirmer sa satisfaction ou signaler toute insuffisance dans la mise en œuvre.

En cas de désaccord persistant, d’insatisfaction du plaignant ou de non-application de la réponse, le plaignant a la possibilité de demander une révision de la décision prise par le Comité de Gestion des

Plaintes (CGP) saisi. Un réexamen du dossier est engagé. Ce réexamen est conduit par un niveau supérieur du MGP (régional ou national).

6.5.8. Clôture et archivage des plaintes

La clôture d'une plainte intervient après vérification de la mise en œuvre effective des mesures correctrices et de leur efficacité, avec l'implication de toutes les parties prenantes concernées. À cette étape, le plaignant peut être invité à fournir un retour d'information sur son degré de satisfaction quant au traitement de sa plainte et aux résultats obtenus.

6.5.8.1. Délais de clôture officiels

La clôture formelle du dossier est actée dans un délai maximum de :

- Trois (03) jours ouvrables après la mise en œuvre des solutions, pour les comités locaux ou intermédiaires ;
- Sept (07) jours ouvrables pour les plaintes traitées au niveau national.

Cette clôture est documentée par les instances concernées, selon leur niveau d'intervention.

6.5.8.2. Système d'archivage

Un dispositif d'archivage physique et numérique est mis en place pour garantir une traçabilité complète des dossiers de plaintes. L'administrateur désigné (Spécialiste en gestion des plaintes ou en sauvegardes environnementales et sociales du PIDAJ est chargé de conserver tous les éléments pertinents :

- ✓ Formulaires de dépôt,
- ✓ Accusés de réception,
- ✓ Rapports d'enquête,
- ✓ Procès-verbaux de résolution ou de non-résolution,
- ✓ Pièces justificatives des mesures mises en œuvre.
- ✓ Ainsi que les notifications faites aux plaignants.

6.5.9. Recours au Mécanisme Indépendant de Recours (MIR) de la BAD

Les plaignants peuvent également soumettre leur grief au Mécanisme Indépendant de Recours (MIR) de la Banque Africaine de Développement (BAD), lorsqu'ils estiment que leurs droits ou intérêts ont été ou risquent d'être affectés par une violation des politiques de la Banque. Le MIR peut être saisi par un groupe de personnes, une organisation, une entreprise, ou tout représentant dûment mandaté.

Comme pour le cas du système judiciaire, Ce recours externe reste une option pour soumettre une plainte au cas où les mécanismes internes ne donnent pas satisfaction. Pour plus d'informations,

[Plus d'informations ici : https://www.afdb.org/fr/independent-review-mechanism/management-of-complaints](https://www.afdb.org/fr/independent-review-mechanism/management-of-complaints).

6.5.10. Recours à la justice

Si, malgré la mise en œuvre des recommandations prenant en compte, des mesures alternatives répondant aux préoccupations exprimées, en concertation avec la Banque Africaine de Développement (BAD) la plainte demeure non résolue, le plaignant sera informé des autres voies de recours possibles, notamment les mécanismes judiciaires prévus à cet effet. Il constitue l'échelon supérieur dans la chaîne des instances de gestion des plaintes. Il n'est saisi qu'en dernier recours lorsque toutes les tentatives de règlement à l'amiable sont épuisées.

Le juge est alors saisi pour statuer sur la plainte par voie d'ordonnance, décision qui s'impose à toutes les parties. Cependant, cette option est déconseillée dans le cadre du Programme PIDAJ, car elle risque d'entraîner des blocages ou des retards dans la mise en œuvre des activités. En conséquence, un sous-projet faisant l'objet d'un contentieux judiciaire ne pourra pas être financé sur les ressources du PIDAJ.

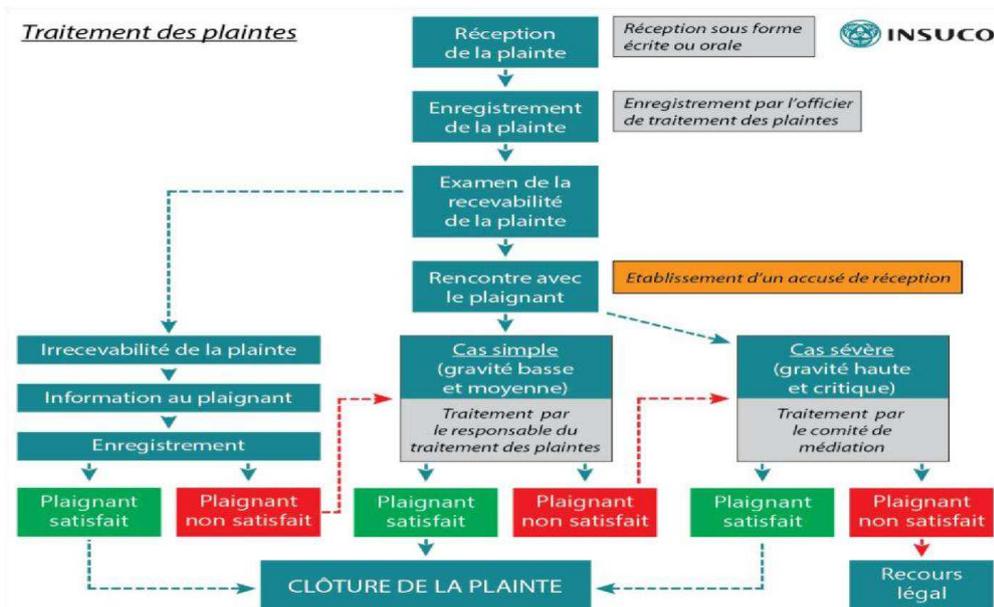


Figure 3 : Traitement des plaintes sources: Insuco, 2024

6.5.11. Procédure spécifique pour les Cas VBG/EAS/HS

La gestion des plaintes liées aux VBG/EAS/HS du programme PIDAJ requiert des procédures spécifiques et sensibles, en raison du caractère spécial de ces thématiques dans les communautés concernées, ainsi que des normes sociales pouvant conduire à la stigmatisation ou à la culpabilisation des survivant(e)s. À cet effet, les mécanismes classiques de résolution des conflits sont inadaptés pour ce type de plaintes. Ainsi, des procédures distinctes seront élaborées et mises en œuvre par le Comité National de Gestion des Plaintes (CNGP), à travers son démembrement dédié aux VBG. Les comités de gestion des plaintes (CGP) seront adaptés pour intégrer les cas de VBG/EAS/HS, et les points focaux identifiés à cet effet recevront une formation approfondie sur les procédures de collecte, de traitement confidentiel et de référencement sécurisé des cas. Cette formation sera renouvelée régulièrement pour garantir une mise à jour continue des compétences.

6.5.11.1. Réception et Enregistrement des cas VBG/EAS/HS

Les plaintes relatives aux VBG/EAS/HS doivent être accueillies dans un cadre sûr, accessible et respectueux, notamment pour les groupes les plus vulnérables tels que les femmes, les jeunes filles et les enfants. Des points d'entrée sécurisés seront mis en place à cet effet, avec une attention

particulière portée à la confidentialité et à la protection des victimes. Des points focaux, hommes et femmes, seront désignés au sein des communautés, et formés à la prévention et à la réponse aux cas de VBG/EAS/HS. Leur mission inclut notamment l'enregistrement du consentement éclairé des survivant(e)s, l'écoute active, et l'orientation vers des structures spécialisées. Ces acteurs seront formés pour intervenir selon une approche centrée sur les besoins des survivant(e)s, respectant les principes de confidentialité, de dignité, de sécurité, et de consentement. Le référencement se fera vers des prestataires locaux de services en matière de VBG, incluant les services médicaux, psychosociaux, juridiques et sécuritaires. Pour garantir un accès confidentiel et renforcer la confiance des survivant(e)s, une ligne verte anonyme sera également mise en place par le PIDAJ.

6.5.11.2. Tri et Traitement des cas VBG/EAS/HS

Dès réception, les plaintes VBG/EAS/HS seront immédiatement orientées par les points focaux vers des prestataires de services spécialisés identifiés au niveau local, en tenant compte des choix exprimés par la victime. Ces plaintes ne seront pas traitées au niveau des comités locaux et régionaux pour des raisons de confidentialité et de protection, mais transférées (avec l'accord de la victime) au Comité National de Gestion des Plaintes VBG.

Les structures locales de prestations VBG, seront chargées de recevoir et remonter les plaintes au niveau du Comité National de Gestion des plaintes VBG qui, à son tour va les traiter toujours sur une approche basée sur les besoins des survivants-es, assurant la confidentialité du traitement des cas et la sécurité des survivants-es. Un registre séparé, sécurisé et confidentiel, pour l'enregistrement des plaintes sera géré par les prestataires de services VBG. Une fiche de notification séparée pour les plaintes EAS/HS sera utilisée pour permettre au prestataire de remonter la plainte auprès de comité VBG pour traitement. Dans le 24 heures qui suivent la réception de plaintes d'EAS/HS, le prestataire de service VBG reportera aussi la plainte auprès du PIDAJ et, à son tour, à la BAD. Le prestataire de services de VBG continue à jouer un rôle d'accompagnement auprès du/de la survivant(e) tout en respectant les choix et volontés de ce/cette dernier (ère).

6.5.11.3. Vérification des cas VBG/EAS/HS

La phase de vérification vise exclusivement à établir un lien entre la plainte et le projet. En aucun cas, elle ne cherche à établir la culpabilité de l'auteur présumé, cette tâche relevant des autorités judiciaires, si le/la survivant(e) opte pour cette voie.

Une Commission d'Enquête sera mise en place par le Comité National de Gestion des Plaintes VBG pour conduire la vérification. Cette commission comprendra au minimum :

- Le Spécialiste en Gestion des plaintes ou en sauvegardes environnementales et sociales du PIDAJ ;
- Un (e) représentant(e) du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;
- Un ou deux points focaux genre issus du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant ;
- D'autres personnes ressources compétentes en lien avec la nature de la plainte (agents techniques, experts thématiques, etc.).

La confidentialité est assurée tout au long du processus, notamment par le prestataire de service qui assure la liaison avec la victime. Ce dernier est également chargé d'obtenir et de documenter le consentement éclairé de la victime. Si celle-ci décide de se rétracter, le traitement de la plainte est immédiatement suspendu et le dossier est clôturé de manière strictement confidentielle.

La coordination globale est assurée par le Spécialiste en Gestion des plaintes ou en sauvegardes environnementales et sociales du projet PIDAJ. Tous les membres des organes impliqués sont soumis à une obligation stricte de confidentialité.

6.5.11.4. Suivi, Clôture et Réponses Appropriées

Une fois la vérification achevée, dans un délai maximal de six (6) semaines à compter de la réception de la plainte, les résultats sont communiqués au/à la survivant(e) par le prestataire de service VBG, accompagné des mesures de réponse envisagées.

Avant toute notification à l'auteur présumé, un plan de sécurité personnalisé est élaboré pour le/la plaignant(e), afin d'anticiper tout risque de représailles. Ce n'est qu'après cette sécurisation que l'auteur est informé, par le biais d'un représentant de son entité ou structure, et uniquement si le/la survivant(e) en a été informé(e) au préalable.

Tout au long du processus, le prestataire de service VBG maintient un accompagnement actif et bienveillant auprès du/de la survivant(e), dans le respect de ses choix et de sa dignité.

7. Mise en œuvre et Suivi du MGP

7.1. Plan d'action opérationnel

Ce plan d'action vise à organiser, planifier et structurer les activités nécessaires à la mise en place effective et au bon fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du programme PIDAJ.

Tableau 6 : Plan d'action opérationnel du MGP de PIDAJ

N°	Activités	Objectifs	Responsable
1	Mise en place des CGP à tous les niveaux local, régional et national	Mettre en place les structures de gestion des plaintes à tous les niveaux pour garantir l'opérationnalisation du MGP	Unité de Gestion du Projet (UGP), Spécialiste en sauvegarde, Ministère en charge du Projet,
2	Intégration du MGP dans les documents de planification et mise en œuvre du projet	Assurer la prise en compte systématique du MGP dans les documents opérationnels et stratégiques du projet	UGP, Bureau d'études, Cellules techniques sectorielles
3	Recrutement du Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales	Appuyer techniquement le fonctionnement du MGP et garantir la conformité aux normes BAD	UGP, Ministère sectoriel, Partenaires techniques et financiers
4	Formation et renforcement de capacité des membres des structures de gestion des plaintes	Renforcer les compétences des acteurs impliqués dans le traitement des plaintes	UGP, CGP, ONG partenaires,
5	Campagnes de communication et sensibilisation communautaire (radios, affiches, ateliers...)	Informar les communautés et parties prenantes sur l'existence, les rôles et l'accessibilité au MGP	UGP, CLGP, Médias locaux, OSC, Crieurs publics
6	Équipement et dotation logistique des structures de gestion des plaintes	Faciliter la tenue des réunions, l'enregistrement et l'archivage des plaintes	UGP, CNGP, CLGP
7	Déploiement des canaux de réception des plaintes (Registre des plaintes, boîtes à suggestion, numéro vert, ...)	Multiplier les points d'accès au MGP pour les communautés	CLGP, OSC partenaires, Fournisseurs TIC
8	Réception, enregistrement et tri des plaintes (fiches, logistique...)	Assurer le traitement rapide et confidentiel des plaintes recevables	CLGP, CRGP, Points focaux régionaux, UGP

N°	Activités	Objectifs	Responsable
9	Traitement, enquête et résolution des plaintes	Répondre de manière juste et rapide aux griefs exprimés par les bénéficiaires	CLGP, CRGP, CNGP, UGP
10	Traitement des recours et transmission aux niveaux supérieurs	Offrir un mécanisme d'appel équitable aux plaignants insatisfaits	CNGP, UGP, Ministères concernés
11	Mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation du MGP	Assurer un pilotage continu de la performance du MGP	UGP, CNGP, Consultants indépendants
12	Tenue des réunions trimestrielles d'évaluation du fonctionnement du MGP	Suivre et améliorer les performances du MGP	Comités MGP / Spécialiste sauvegarde / Responsable S&E
13	Référencement des cas VBG/EAS/HS vers les services compétents	Garantir une prise en charge rapide, sécurisée et confidentielle des cas de VBG/EAS/HS	UGP, Comités spécialisés VBG, Prestataires de services VBG, ONG partenaires
14	Archivage physique et électronique des plaintes (Développement et mise en place de la base de données du MGP)	Assurer la traçabilité, confidentialité et centralisation des données liées aux plaintes	UGP, Spécialistes en sauvegarde, Responsable S&E, Informaticien
15	Élaboration des rapports trimestriels de mise en œuvre du PGES incluant la mise en œuvre du MGP	Assurer le reporting à la BAD et aux parties prenantes	Spécialiste sauvegarde / Responsable S&E / Coordination projet

7.2. Chronogramme de mise en œuvre

Tableau 7 : Chronogramme de mise en œuvre

N°	Activités	Objectifs	Responsable	Période
1	Mise en place des CGP à tous les niveaux local, régional et national	Mettre en place les structures de gestion des plaintes à tous les niveaux pour garantir l'opérationnalisation du MGP	UGP, Spécialiste en sauvegarde, Ministère en charge du Projet	Dès la mise en place de l'UGP et la prise de service du spécialiste en sauvegarde E&S
2	Intégration du MGP dans les documents de planification et mise en œuvre du projet	Assurer la prise en compte systématique du MGP dans les documents opérationnels et stratégiques du projet	UGP, Bureau d'études, Cellules techniques sectorielles	Démarrage du projet et en continu
3	Recrutement du Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales	Appuyer techniquement le fonctionnement du MGP et garantir la conformité aux normes BAD	UGP, Ministère sectoriel, Partenaires techniques et financiers	Dès la mise en place de l'UGP
4	Formation et renforcement de capacité des membres des structures de gestion des plaintes	Renforcer les compétences des acteurs impliqués dans le traitement des plaintes	UGP, CGP, ONG partenaires	Lors de la mise en place des CGP.
5	Campagnes de communication et sensibilisation communautaire	Informers les communautés et parties prenantes sur le MGP	UGP, CLGP, Médias locaux, OSC, Crieurs publics	En continu
6	Équipement et dotation logistique des structures de gestion des plaintes	Faciliter les réunions, enregistrement et archivage des plaintes	UGP, CNGP, CLGP	Dès la mise en place des CGP puis actualisation annuelle
7	Déploiement des canaux de réception des plaintes	Multiplier les points d'accès au MGP pour les communautés	CLGP, OSC partenaires, Fournisseurs TIC	Dès la mise en place des CGP et en continu
8	Réception, enregistrement et tri des plaintes	Assurer un traitement rapide et confidentiel des plaintes	CLGP, CRGP, Points focaux régionaux, UGP	En continu
9	Traitement, enquête et résolution des plaintes	Répondre de manière juste et rapide aux griefs	CLGP, CRGP, CNGP, UGP	En continu
10	Traitement des recours et transmission aux niveaux supérieurs	Offrir un mécanisme d'appel équitable	CNGP, UGP, Ministères concernés	En continu

N°	Activités	Objectifs	Responsable	Période
11	Mise en œuvre d'un système de suivi-évaluation du MGP	Assurer un pilotage continu de la performance du MGP	UGP, CNGP, Consultants indépendants	Semestriel
12	Tenue des réunions trimestrielles d'évaluation du MGP	Suivre et améliorer les performances du MGP	Comités MGP / Spécialiste sauvegarde / Responsable S&E	Trimestriel
13	Référencement des cas VBG/EAS/HS	Prise en charge rapide, sécurisée et confidentielle des cas	UGP, Comités spécialisés VBG, Prestataires de services VBG, ONG partenaires	A la survenance des cas
14	Archivage physique et électronique des plaintes	Assurer traçabilité, confidentialité et centralisation des données	UGP, Spécialistes en sauvegarde, Responsable S&E, Informaticien	En continu
15	Élaboration des rapports trimestriels de mise en œuvre du PGES incluant le MGP	Assurer le reporting à la BAD et aux parties prenantes	Spécialiste sauvegarde / Responsable S&E / Coordination projet	Trimestriel

7.3. Ressources pour la mise en place et le fonctionnement du MGP

La mise en œuvre effective du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PIDAJ repose sur la mobilisation de ressources diversifiées, réparties en trois grandes catégories : humaines, matérielles, et financières. Ces ressources sont indispensables pour assurer la structuration, l'opérationnalisation et la durabilité du dispositif de gestion des plaintes à tous les niveaux du projet (local, régional et national).

7.3.1. Ressources humaines

Le bon fonctionnement du MGP requiert l'implication de plusieurs profils professionnels et institutionnels. Il s'agit notamment :

- Des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales, suivi-évaluation et informaticiens, chargés de la conformité, du suivi de performance et de la gestion des bases de données ;
- Des prestataires spécialisés, tels que les consultants pour l'appui technique ponctuel, les prestataires de services pour les cas de VBG/EAS/HS, ainsi que des ONG partenaires ;
- Des relais communautaires et crieurs publics, mobilisés pour la sensibilisation, la diffusion des informations et la proximité avec les populations.

7.3.2. Ressources matérielles et logistiques

Afin de garantir une gestion opérationnelle et efficace des plaintes, plusieurs moyens matériels et logistiques doivent être mobilisés, notamment :

- Des équipements de bureau (mobilier, ordinateurs, imprimantes, onduleurs, téléphones, etc.) pour équiper les comités et structures de gestion des plaintes ;
- Des supports de collecte des plaintes, incluant les registres, les boîtes à suggestions, les fiches de réception et de traitement des plaintes ;
- Des infrastructures de communication, telles que les lignes téléphoniques (numéro vert), les affiches, les émissions radiophoniques locales et autres outils de sensibilisation.

7.3.3. Ressources financières

Le financement du MGP doit couvrir l'ensemble des activités liées à son déploiement et à son fonctionnement. Les postes budgétaires incluent :

- Les coûts liés à la formation et au renforcement de capacités des acteurs impliqués ;
- Les campagnes de communication et de sensibilisation à destination des communautés ;
- Les achats et la maintenance des équipements et supports du MGP ;
- Les déplacements et missions de supervision ;
- Le développement, l'hébergement et la sécurisation de la base de données du MGP.
- Les coûts liés au recrutement du prestataire VBG

7.4. Dispositif de Suivi-Évaluation et de Rapportage du MGP du PIDAJ

Le suivi-évaluation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du PIDAJ est placé sous la responsabilité de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), en étroite collaboration avec les spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales ainsi que le responsable du suivi-évaluation. L'UGP assure la coordination globale de la mise en œuvre et du suivi du MGP.

Les activités de suivi seront documentées dans les rapports périodiques du projet, notamment ceux portant sur les sauvegardes environnementales et sociales. Ces rapports incluront des données statistiques désagrégées, des analyses qualitatives, ainsi que des recommandations concrètes visant à améliorer la gestion des plaintes.

Une attention particulière sera accordée aux plaintes émanant des personnes vulnérables. Le programme veillera à renforcer de manière continue les dispositifs de réception et de traitement des réclamations, tout au long de la mise en œuvre du projet.

Le système de suivi-évaluation du MGP est structuré pour garantir un fonctionnement efficace, transparent et équitable. Il vise à s'assurer que les principes fondamentaux du mécanisme (accessibilité, confidentialité, impartialité, efficacité et réactivité) sont respectés au quotidien. *Cf tableau 9 Grille de Suivi des Principes et Performance du MGP du PIDAJ*

Ce système permet également de produire des données fiables et actualisées sur les performances du MGP, de détecter les tendances récurrentes, d'améliorer la redevabilité du projet envers les parties prenantes, et d'assurer une amélioration continue du dispositif en lien avec les réalités du terrain.

7.4.1. Composantes clés du système de suivi-évaluation

- Suivi des performances : à travers des indicateurs comme le taux de traitement des plaintes dans les délais standards, le taux de satisfaction des plaignants, le délai moyen de résolution, la typologie et la répartition géographique des plaintes, ou encore le taux de résolution au niveau local.
- Suivi participatif et inclusif : par la réalisation d'enquêtes trimestrielles de satisfaction auprès des bénéficiaires, la collecte de retours communautaires via les facilitateurs locaux, et l'organisation régulière de réunions d'évaluation impliquant les comités locaux, régionaux et d'autres parties prenantes.
- Suivi des plaintes sensibles (VBG/EAS/HS) : encadré par une procédure spécifique avec un registre distinct, sécurisé et confidentiel, des prestataires spécialisés, et des indicateurs de suivi relatifs à la prise en charge, à l'orientation, et à la confidentialité.

7.4.2. Organisation institutionnelle du système

- Au niveau local, les Comités Locaux de Gestion des Plaintes (CLGP), appuyés par les relais communautaires, assurent la collecte, l'enregistrement, le traitement initial et le suivi des plaintes. Ils sont aussi chargés du premier niveau de rapportage.
- Au niveau régional, les cellules régionales du PIDAJ consolident les données issues des CLGP, fournissent un appui technique, et accompagnent les structures locales dans l'analyse des performances.
- Au niveau national, l'Unité de Coordination du Projet (UCP), appuyée par le spécialiste en sauvegardes sociales et le responsable du suivi-évaluation, assure la coordination stratégique du dispositif, le contrôle qualité des données, l'analyse consolidée, et la production des rapports destinés aux partenaires, notamment la Banque Africaine de Développement (BAD).

7.4.3. Rapports produits par le système

- Rapports mensuels : orientés vers l'identification des tendances, des signaux d'alerte, et l'évolution quantitative et qualitative des plaintes.
- Rapports trimestriels intégrés : comprenant une analyse détaillée par région, avec des recommandations ciblées et des propositions de mesures correctives.
- Revue semestrielle : axée sur l'analyse qualitative, la capitalisation des bonnes pratiques et les ajustements stratégiques.
- Atelier annuel d'apprentissage : réunissant l'ensemble des parties prenantes pour échanger sur les leçons apprises, identifier les axes d'amélioration et renforcer la gouvernance participative du MGP.

7.4.4. Diffusion et utilisation des rapports

Les rapports sont régulièrement diffusés auprès de divers acteurs, notamment l'UCP, les services techniques déconcentrés, les autorités locales, les OSC et les communautés bénéficiaires. Ils comportent des données désagrégées par sexe, âge, vulnérabilité et zone géographique, accompagnées d'analyses, de recommandations concrètes et, si nécessaire, d'annexes confidentielles concernant les plaintes sensibles.

7.4.5. Audit externe

Enfin, Dans le cadre du suivi externe, l'audit annuel de performances environnementale et sociale du Projet exigé par la Banque pour tout projet, fera ressortir annuellement le diagnostic de la mise en œuvre MGP. Il intégrera un volet d'évaluation spécifique du MGP, incluant le diagnostic de sa mise en œuvre, l'identification des non-conformités éventuelles, et des recommandations pour renforcer le mécanisme.

7.4.6. Indicateurs de Performance Clés

Les indicateurs de de Performance Clés du MGP pour le PIDAJ peuvent être entre autres :

Tableau 8 : Indicateurs clé MGP

Indicateur	Cible
% de plaintes traitées dans les délais	≥ 90%
% de plaignants satisfaits	≥ 85%
Délai moyen de traitement d'une plainte	< 14 jours
% de plaintes récurrentes	< 10%
% de plaintes résolues au niveau local	≥ 80%

Tableau 9 : Grille de suivi des principes et performance MGP

Principes	Questions-clés	Indicateurs de performance	Sources
Accessibilité et inclusion	Les femmes utilisent-elles le mécanisme ?	% de femmes parmi les plaignants	Registre des plaintes
Connaissance du mécanisme	Le public est-il informé ?	% de communautés informées ; % de plaintes reçues après sensibilisation	Feedbacks des facilitateurs
Confidentialité	Le caractère confidentiel est-il respecté ?	Nombre de plaintes liées à la non-confidentialité	Registre, feedbacks
Performance de traitement	Les plaintes sont-elles résolues rapidement ?	% de plaintes traitées dans les délais ; délai moyen de traitement	Rapports mensuels
Satisfaction des plaignants	Les plaignants sont-ils satisfaits ?	% de plaignants satisfaits	Enquêtes trimestrielles
Réponses mises en œuvre	Les solutions proposées sont-elles appliquées ?	% de plaintes avec action corrective appliquée	Fiches de suivi et de clôture
Équité et transparence	Les décisions sont-elles justes et partagées ?	Nombre de recours ou réclamations secondaires	Feedbacks et rapports
Prévention des représailles	Des cas de représailles sont-ils signalés ?	Nombre de plaintes à ce sujet	Observation directe, rapports communautaires
Répétitivité des plaintes	Certains problèmes reviennent-ils souvent ?	% de plaintes récurrentes	Analyse mensuelle

7.4.7. Les Risques

Tableau 10 : Risques et mesures d'atténuation

Risque identifié	Mesures d'atténuation proposées
Faible appropriation du MGP par les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du MGP à tous les acteurs finaux impliqués dans le projet • Évaluation et renforcement des connaissances des parties prenantes • Campagnes de sensibilisation ciblées dans les zones d'intervention • Traduction des supports dans les langues locales
Accessibilité limitée au mécanisme pour les groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les canaux de dépôt : ligne verte, SMS, WhatsApp, fiches papier • Mise en place de médiateurs et facilitateurs communautaires • Organisation de consultations spécifiques pour les femmes et les personnes handicapées
Traitement inadéquat des cas de VBG/EAS/HS	<ul style="list-style-type: none"> • Formation spécifique des points focaux sur l'approche centrée sur les survivantes • Cartographie des prestataires spécialisés pour la prise en charge des cas VBG/EAS/HS • Recours aux structures spécialisées selon la nature de la plainte • Assurer la confidentialité et la sécurité des plaignants
Utilisation malveillante ou politisation du MGP	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur la neutralité du MGP • Utilisation des canaux de communication adaptés pour informer les acteurs • Formation sur l'éthique et la neutralité des membres des comités de gestion • Avertissements ou signalement des abus répétés aux autorités locales
Conflits lors de la mise en place ou du fonctionnement des comités de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des principes de transparence et d'équité dans la désignation des membres • Formation des membres en prévention et gestion des conflits
Insuffisance de ressources humaines, financières ou matérielles	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un plan d'action d'opérationnalisation avec budget détaillé • Inscription des activités et du budget dans les PTAB du projet • Mobilisation de partenaires et appui logistique local
Insécurité dans certaines zones d'intervention du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les zones et itinéraires à haut risque • Respect des consignes sécuritaires des FDS • Utilisation des TIC pour limiter les déplacements

Risque identifié	Mesures d'atténuation proposées
Corruption ou discrimination dans le traitement des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur la gestion transparente et impartiale des plaintes • Interdiction formelle et sanctions contre la corruption • Mécanisme de dénonciation des cas suspects à l'UCP • Consultation spécifique avec les femmes et groupes vulnérables pour évaluer l'accessibilité au MGP

8. Budget du MGP

Ce budget prévisionnel couvre les principales lignes de dépenses nécessaires au fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) dans le cadre du programme PIDAJ. Il prend en compte les ressources humaines, matérielles, logistiques, numériques, ainsi que les frais liés à la communication, la formation, le suivi-évaluation et la gestion des cas sensibles (VBG/EAS/HS).

Tableau 11 : Budget prévisionnel de Mise en œuvre du MGP de PIDAJ

Catégorie	Désignation des postes	Coût annuel (FCFA) pour les 8 régions	Quantité / Fréquence	Coût total estimé (FCFA)
1. Ressources humaines				
Prestataires VBG / ONG partenaires	Appui annuel global aux cas spécifiques / actions VBG	8 000 000	5 ans	40 000 000
Relais communautaires / Crieurs publics	Mobilisation / indemnités (par campagne de sensibilisation)	3 200 000	5 ans	16 000 000
Sous-total ressources humaines				56 000 000
2. Ressources matérielles et logistiques				
Équipements et dotation logistique de bureau Mobilier, ordinateurs, imprimantes,	Lot par niveau (local, régional, national)	2 500 000	5 ans	40 000 000
Supports de collecte des plaintes	Registres, boîtes, fiches	2 000 000	5 ans	10 000 000
Communication / Ligne verte	Mise en place	4 000 000	2 lignes vertes/5ans	20 000 000
Emissions radios / affiches / dépliants, posters outils IEC	Production + diffusion annuelle	4 000 000	5 ans	20 000 000
Sous-total ressources matérielles				90 000 000

Catégorie	Désignation des postes	Coût annuel (FCFA) pour les 8 régions	Quantité / Fréquence	Coût total estimé (FCFA)
3. Ressources financières spécifiques				
Formations / Renforcement de capacités	Sessions multi-acteurs (8 régions) etc.	4 500 000	5 ans	22 500 000
Développement et gestion base de données	Initialisation + hébergement + maintenance	8 000 000	5ans	8 000 000
<i>Sous-total financier / fonctionnement</i>				30 500 000
TOTAL GÉNÉRAL ESTIMÉ				176 500 000 FCFA

TOTAL GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL (FCFA) : 176 500 000

9. Consultations publiques

9.1. Objectif des consultations publiques

Dans le cadre de l'élaboration du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes (PIDAJ), les consultations publiques ont pour objectif principal d'assurer une conception participative, inclusive et adaptée au contexte local des zones d'intervention du programme.

Ces consultations visent à :

- Associer l'ensemble des parties prenantes (jeunes bénéficiaires, leaders communautaires, autorités administratives et coutumières, OSC, services déconcentrés de l'État, coopératives, organisations de femmes, etc.) à la définition d'un dispositif de gestion des plaintes qui réponde aux réalités sociales, économiques et culturelles spécifiques aux régions cibles du PIDAJ ;
- Recueillir les préoccupations, attentes et propositions concrètes des communautés concernées sur les modalités d'accès, de traitement et de résolution des plaintes liées à la mise en œuvre du programme ;
- Identifier les canaux de communication et de recours déjà existants au niveau communautaire ou sectoriel, afin de favoriser leur articulation avec le MGP du PIDAJ, dans une logique de renforcement plutôt que de substitution ;
- Renforcer la transparence, la redevabilité et la confiance mutuelle entre les bénéficiaires, les acteurs de mise en œuvre et les partenaires techniques et financiers du programme ;
- Mieux prendre en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables, notamment les jeunes femmes, les personnes en situation de handicap, les déplacés internes et autres personnes à risque d'exclusion ou de marginalisation ;
- Garantir l'accessibilité, la sécurité et la crédibilité du MGP, y compris pour le traitement des cas sensibles comme les plaintes liées aux VBG/EAS/HS.

9.2. Missions terrains et consultations

Des missions de terrain ont été menées du 23 juin au 09 juillet 2025 dans l'ensemble des huit régions couvertes par le programme PIDAJ : Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry et Zinder. Ces missions ont constitué une étape centrale dans la construction d'un mécanisme ancré dans les réalités locales et véritablement porté par les parties prenantes.

Afin de garantir une approche cohérente et inclusive, les consultations relatives au MGP ont été conduites de manière conjointe avec celles du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P). Cette synergie méthodologique a permis non seulement d'optimiser les ressources humaines et logistiques, mais également de favoriser une meilleure compréhension mutuelle des enjeux du programme et de renforcer l'adhésion des populations locales aux instruments de sauvegarde sociale du projet.

Dans chaque région, les équipes de consultants ont tenu des rencontres élargies avec une grande diversité d'acteurs. Les autorités régionales et locales ont été systématiquement associées dès

les premières étapes des missions à travers des réunions de cadrage. Ces échanges avec les gouvernorats ont permis de contextualiser les interventions et de bénéficier de leur soutien pour faciliter les autres rencontres.

Une attention particulière a été portée à l'inclusion des jeunes, publics cibles du PIDAJ, dont les préoccupations, attentes et visions ont été recueillies à travers des sessions de dialogue adaptées. Ces jeunes, qu'ils soient en activité, en formation ou porteurs d'initiatives agricoles, ont exprimé leur volonté de participer activement au programme tout en soulignant l'importance de mécanismes transparents de recours en cas d'insatisfaction ou de litige.

Les services techniques déconcentrés de l'État, qu'ils relèvent des Ministères en charge de l'agriculture, enseignement technique et professionnel, de l'environnement etc. ont partagé leur expertise et leurs retours d'expérience sur des dispositifs similaires existants.

Les chefferies traditionnelles ont été systématiquement associées, compte tenu de leur rôle clé dans la médiation sociale et la gestion des conflits à l'échelle locale. Leur adhésion au mécanisme et leur implication future dans la sensibilisation des communautés représentent un levier majeur pour la légitimité du MGP.

Les organisations de la société civile (OSC), la Banque agricole etc. ont également été aussi impliquées. Les groupes de femmes, souvent marginalisés dans les processus décisionnels, ont été consultés de manière spécifique à travers des groupes de parole organisés dans des cadres sécurisés. Ces échanges ont permis de mettre en lumière des enjeux particuliers tels que les violences basées sur le genre, les discriminations en matière d'accès aux ressources, ou la nécessité de canaux de plainte confidentiels et accessibles.

Ces consultations multisectorielles ont été marquées par une forte participation et un engagement manifeste des parties prenantes. Elles ont permis de recueillir des contributions précieuses sur la forme, les canaux, les comités, les délais et les attentes vis-à-vis du MGP, tout en instaurant un climat de confiance autour du projet PIDAJ. En retour, elles ont renforcé l'appropriation locale des outils de gouvernance sociale du programme et favorisé l'émergence d'un dispositif de gestion des plaintes comme un levier d'amélioration continue et de redevabilité envers les bénéficiaires. Au total trois **cent trois (303) personnes** ont été consultées dont **cent dix dix-sept (117) femmes** (soit 39%) et quatre-vingt-neuf (89) jeunes (soit 29%). La liste des personnes rencontrées, les photos des rencontres ainsi que les PV des consultations publiques sont jointes en annexes.

9.3. Synthèse des échanges avec les parties prenantes sur le MGP

Plusieurs rencontres ont été organisées avec les différentes parties prenantes, notamment les services techniques déconcentrés, les autorités traditionnelles, les organisations de la société civile (OSC), les ONG locales, les collectivités territoriales et les représentants communautaires. Ces échanges ont permis de recueillir un ensemble de propositions, attentes et recommandations visant à garantir l'efficacité, l'exclusivité et la pérennité du mécanisme.

Les principales suggestions issues de ces consultations peuvent être synthétisées comme suit :

- Inclusion multisectorielle : Les parties prenantes ont exprimé leur volonté de voir le MGP conçu de manière participative, impliquant l'ensemble des acteurs concernés,

notamment les services techniques sectoriels, les chefferies traditionnelles, les OSC, les ONG, les collectivités locales et les communautés bénéficiaires.

- **Transparence et équité** : Il a été fortement recommandé de garantir l'équité dans le traitement des plaintes et de renforcer la transparence dans la communication des informations liées au projet, notamment en assurant un partage régulier et accessible de ces informations à tous les niveaux.
- **Genre et inclusion sociale** : Un accent particulier a été mis sur la nécessité de renforcer l'implication des femmes dans la gestion des plaintes, aussi bien en tant que plaignantes qu'en tant que membres des comités de gestion. Les parties prenantes ont insisté sur l'importance d'une meilleure intégration du genre et d'un accès équitable au mécanisme pour les groupes vulnérables.
- **Ancrage territorial et structuration locale** : Plusieurs interlocuteurs ont proposé de mettre en place des comités de gestion des plaintes à tous les niveaux d'intervention du programme (sites, communes, régions), avec des points focaux dédiés pour assurer une gestion de proximité, à l'image de certains projets pilotes existants.
- **Renforcement du dispositif existant** : Certaines parties ont suggéré de renforcer les structures de gestion traditionnelles des plaintes déjà en place.
- **Sensibilisation et appropriation communautaire** : Il a été unanimement reconnu que la réussite du MGP repose sur une forte sensibilisation des populations. Les parties prenantes ont plaidé pour une large campagne de communication sur l'existence, le fonctionnement et les avantages du mécanisme, afin d'en assurer l'appropriation par les bénéficiaires.
- **Indicateurs mesurables et réalistes** : Enfin, certaines parties prenantes ont souligné la nécessité de définir des indicateurs de suivi du MGP clairs, simples, accessibles et réalisables, évitant ainsi des cibles trop complexes ou difficilement atteignables.

Ces contributions seront prises en compte dans l'élaboration du Mécanisme de Gestion des Plaintes afin de garantir qu'il soit ancré dans les réalités locales, accepté par les populations, et conforme aux standards de la BAD. Processus Opérationnel de Gestion des Plaintes

10. Conclusion

L'élaboration du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation Technologique et Financière (PIDAJ) constitue une étape cruciale pour renforcer la transparence, la redevabilité et l'inclusivité du projet. Dans un contexte social, foncier et culturel particulièrement sensible, le MGP se positionne comme un outil stratégique permettant d'anticiper, d'identifier et de traiter efficacement les griefs et préoccupations exprimés par les parties prenantes à tous les niveaux du projet.

Conçu conformément aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (notamment la Sauvegarde Opérationnelle n°10) et aux réalités socio-institutionnelles du Niger, ce dispositif garantit un accès équitable et sécurisé à tous les acteurs, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes vulnérables et les populations rurales. Il offre un cadre structuré de réception, de traitement, de suivi et d'archivage des plaintes, tout en respectant les principes fondamentaux de confidentialité, de neutralité, de célérité, de participation inclusive et de justice sociale.

La démarche adoptée s'est appuyée sur une méthodologie participative avec les parties prenantes, l'intégration des systèmes traditionnels et administratifs de règlement des différends, ainsi que la prise en compte spécifique des cas de violences basées sur le genre, d'exploitation et d'abus sexuels (VBG/EAS/HS), conformément aux standards internationaux.

Le présent rapport offre ainsi une base technique et opérationnelle pouvant permettre la mise en œuvre effective du MGP dans les différentes zones d'intervention du PIDAJ.

La mise en place effective de ce mécanisme contribuera non seulement à prévenir les tensions sociales, mais aussi à renforcer la cohésion communautaire, la confiance envers le programme et la durabilité des investissements prévus par le PIDAJ.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche d'enregistrement des plaintes

Annexe 2 : Fiche de plainte

Annexe 3 : Fiche de réception de plaintes liées aux EAHS

Annexe 4 : Fiche de notification/rapportage des plaintes liées aux VGB/EAS/HS

Annexe 5 : Formulaire de consentement

Annexe 6 : Liste de présence et PV des rencontres

Annexe 7 : Quelques photos des personnes rencontrées

Annexe 8 : Les TDRs de l'étude

Annexe 9 : Références bibliographiques

ANNEXE 1 : FICHE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

Réf de la plainte :	
Date de réception:	
Nom et prénom du plaignant :	
Téléphone / Email :	
Adresse / Lieu de résidence :	
Composante du projet :	
Localisation (Région / Commune / Village ou Quartier):	
Catégorie de la plainte :	<p>A : Demande de renseignements ou de précisions</p> <p>B : Hors du cadre du projet</p> <p>C : Sélection/exclusion d'une personne ou communauté</p> <p>D : Allégations de corruption, détournement de fonds, ou de biais dans les marchés publics.</p> <p>E : Problèmes environnementaux et sociaux</p> <p>F : Autre déviation des procédures ou comportement incorrect du personnel</p>
Description détaillée de la plainte :	
Nom de la personne mise en cause (le cas échéant):	
Plaignant a-t-il reçu un accusé de réception de sa plainte ?	<p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Si oui à quelle date et heure ?</p>
Plainte reçue par (nom, signature, date):	

Fiche d'enregistrement des plaintes verbales

Formulaire d'enregistrement de plaintes verbales ; ce formulaire peut être utilisé par un chargé de projet pour recueillir des plaintes faites verbalement par des parties prenantes, des communautés lors de visites sur le terrain.

Partie 1: à remplir avec le plaignant	
Date : Date de la plainte	
Détails personnels : • Nom et coordonnées du plaignant • Sexe / Age	
Projet / Composante concernée	
Nature de la plainte : Court résumé de la plainte	
Lieu où la plainte a été exprimée	
Nature de la plainte (résumé)	
Détail du contenu de la plainte	
Personne ayant reçu la plainte : Nom et coordonnées	
Partie 2 : réservé à l'administration / mesures prises le cas échéant	
Résultats faisant suite à une plainte : Résumé des mesures prises et résultats	
Commentaires supplémentaires : Par exemple le contrôle de mesures prises pour changer la politique et procédures employées, le cas échéant.	

ANNEXE 3 : FICHE DE RECEPTION DE PLAINTES LIEES AUX VGB/EAS/HS

Formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie¹ 1)

Avant le début de l'entretien, rappelez à la/au plaignant/e que tous les renseignements fournis demeureront confidentiels et seront traités avec soin. Ces informations ne seront partagées que sur son consentement avec le MGP du projet XXX. Elle/il peut refuser de répondre à n'importe quelle question.

1. Nom du/de la plaignant(e) :

2. Code de la plainte :

3. Numéro de téléphone/adresse du/de la plaignant(e) :

4. Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à être orienté(e) vers le mécanisme de gestion des plaintes du projet PUDTR ?

Oui

Non

N.B Cette information doit être conservée séparément du reste du formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie 2), dans une armoire sécurisée et verrouillée.

Si la victime n'a pas consenti à être renvoyée auprès du MGP, veuillez ajouter la plainte dans la base de données/registre, mais ne recueillez pas d'informations détaillées dans le formulaire de réception de plaintes (partie 2). Ce formulaire doit être archivé à part les autres outils de documentation et ne devrait pas être partagé.

Formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie² 2)

Avant le début de l'entretien, le prestataire de services devrait rappeler à son client que tous les renseignements fournis demeureront confidentiels et traités avec soin. Ces informations ne seront partagées que sur son consentement avec le MGP du projet XXX. Elle/il peut refuser de répondre à n'importe quelle question.

Partie A :

¹ Instruction :

Ce formulaire doit être rempli par un prestataire de services de VBG dès la réception d'un incident de EAS/HS lié au projet, et seulement dans sa totalité, si le/la plaignant a consenti à être renvoyé(e) auprès du MGP du PIDAJ

Si la victime n'a pas consenti à être renvoyée auprès du MGP, veuillez ajouter la plainte dans la base de données/registre, mais ne recueillez pas d'informations détaillées dans le formulaire de réception de plaintes (partie 2). Ce formulaire doit être archivé à part les autres outils de documentation et ne devrait pas être partagé..

² Ce formulaire doit être rempli par un prestataire de services de VBG dès la réception d'un incident de EAS/HS lié au projet, et seulement dans sa totalité, si le/la plaignant a consenti à être renvoyé(e) auprès du MGP du projet XXX. Si la victime n'a pas donné son consentement, seule la première partie du formulaire doit être remplie. Ce formulaire doit être archivé à part le formulaire d'enregistrement et les informations saisies dans la base de données des plaintes de EAS/HS utilisée par le prestataire

Partie A :

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à être renvoyé(e) auprès du MGP ?

Oui

Non

SI OUI, veuillez remplir le formulaire dans sa totalité.

SI NON, veuillez demander le consentement du (de la) plaignant(e) uniquement pour partager, de façon anonyme, 1) le code de la plainte, 2) le type d'incident rapporté ainsi que la date et la zone de l'incident, 3) le lien de l'auteur présumé avec le projet (si connu), et 4) l'âge et le sexe du/de la survivant(e).

Expliquer que cette information ne sera utilisée par le projet que dans l'objectif de recueillir des informations sur les risques créés par le projet pour la sécurité et le bien-être des femmes et filles dans leur communauté et de prendre des mesures afin d'atténuer ces risques. Aucune donnée spécifique à l'incident en question, y compris l'identité du/de la victime, la localisation spécifique, etc., ne sera partagée en dehors du prestataire.

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle consenti à partager les données notées ci-dessus ?

Oui

Non

Si OUI, veuillez remplir le reste du formulaire ci-dessous.

Si NON, veuillez ne pas remplir le reste du formulaire.

Partie B :

Date de la réception de la plainte (jour, mois, année) :

Code de la plainte :

Âge et sexe du/de la victime :

Fille (<18)

Femme (>=18)

Garçon (<18)

Homme (>=18)

Heure, zone et date de l'incident rapportés par le/la victime :

Le nom/surnom/identité de l'auteur(s) présumé(s) est-il connu ? Connue Inconnue

Nom(s) : _____

Fonction(s), si connue(s) : _____

Selon le/la plaignant(e), veuillez vérifier si l'auteur présumé est lié au projet :

Oui

Non

Inconnu

Fonction de l'auteur présumé (si connu) :

Prière d'inclure une description physique de l'auteur présumé, si possible :

L'identité des témoins le cas échéant :

Compte rendu précis de ce qui a été dit par le/la victime :

Type de VBG rapporté (classification) :

- Viol
- Agression sexuelle
- Prière préciser si pertinent
- Exploitation et abus sexuel
- Agression physique
- Violence psychologique/émotionnelle
- Mariage forcé
- Denis de services, ressources ou opportunités

Quelqu'un d'autre est-il au courant ou a-t-il été mis au courant de la situation ?

Oui Si possible identifié qui

Non

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement vers d'autres prestataires de services) ? Oui Non

SI OUI, préciser les services reçus :

Médicaux

Psychosociaux

Juridiques

De sûreté/sécurité

Autres Veuillez spécifier :

Autres observations pertinentes du prestataire :

N.B : Cette information doit être conservée séparément du reste du formulaire de réception de plaintes liées aux EAS/HS (partie 1), dans une armoire sécurisée et verrouillée.

CONFIDENTIEL

OUTIL DE RAPPORTAGE DE PLAINTES RELATIVES AUX VGB/AES/HS

Instructions : Le prestataire de service en VBG/EAS/HS remplira cette fiche après avoir réceptionnée la survivante et seulement après avoir eu son consentement informé à être référencée au mécanisme de gestion de plaintes VBG du Programme PIDAJ.

Le prestataire de service en VBG/AES/HS transmettra une copie de ce formulaire au comité de gestion des plaintes VBG placé au niveau de l'UCP (Spécialiste en Sauvegarde) dans un délai de 24-48 heures après l'enregistrement de la plainte de la part survivante.

Cette information devrait également être incluse et communiquée d'une manière agrégée à la base de données des plaintes.

Date de réception de la plainte (jour, mois, année) :

Code de la plainte :

Âge et sexe de la victime : Fille (<18) Femme (>=18)

Garçon (<18) Homme (>=18)

Date de l'incident (jour, mois, année) :

Lieu de l'incident :

Est-ce que l'incident est lié au projet dans le propos de la survivante : Oui Non Nature du lien (dans le propos de la survivante) :

- Auteur présumé personnel de l'UGP
- Auteur présumé personnel d'un fournisseur des services du projet
- Auteur présumé personnel d'une entreprise
- Incident lié à l'accès d'un bénéficiaire aux activités et services du projet o Autres (Spécifier)
- Inconnu

Forme(s) de VBG/AES/HS rapportée :

- Exploitation sexuelle
- Abus sexuel
- Harcèlement sexuel
- Autre (Spécifier)

Le (la) plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement auprès des fournisseurs de services) ? Oui Non

La victime (si différente de la plaignante) a-t-elle reçu des services (y compris le référencement auprès des fournisseurs de services) ? Oui Non Inconnu

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration de Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Dinastan Commune : DEFIP B2/M

Département : Région :

L'an deux mil vingt et cinq le 20 du mois de juin s'est tenue à Niamus, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Iro Houssa

Titre Directeur pour l'Intetim

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- Quand et comment la projet a été mis en place? Quels sont les aspects de ce programme? Quels sont les tutelles de ce projet? Qui est le responsable?

Réponses apportées :

- l'agriprenariat. Est elle une contribution au LPA?
- 1) aspect en cours de finalisation 2) Agriprenariat des jeunes dans le secteur agricole 3) la Tutelle est le Ministère de l'I
- De notre secteur agricole 4) nouvelles créations et existants

Perception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

- l'absence de financement des sites par d'autres acteurs de
- Ministère de l'EPF
-

Proposition d'amélioration :

Communication régulière avec les directeurs concernés par des canaux numériques de téléphone et Email. Site des services de direction

Suggestions et recommandations :

- Prendre en compte l'ET qui jouent aussi dans le domaine agricole
- Renforcement des capacités des Directeurs de l'ET

Pour le consultant



Pour les participants



République du Niger
CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES
 Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales

LISTE DE PERSONNES RENCONTREES

LOCALITE :

Date : 20/06/2025 N° 01

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inférieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
1	Helidou Malyoumadou	M			X	DEFTP/B ₂ /M	Cadre	98177678
2	MAZOU AUROU AEBOUA	M			X	DEFTP/B ₂ /M	Cadre	96498335
3	Iso Nouwa	X			X	DEFTP/B ₂ /M	Cadre	96530085
4	Mpusa Soumaïlé	X			X	DEFTP/B ₂ /M	Cadre	96139212
5	M ^r Abdoumalame Aminou		X		X	DEFTP/B ₂ /M	Cadre	96552609
6	Karssani Bachama	X			X	DEFTP/B ₂ /M	Cadre	96234375
8	Ibrahim Magagi	X			X	DEFTP/B ₂ /M	Cadre	90728103
9								
10								
11								
12								
13								
14								

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration de Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Niamey Commune : ANSI

Département : Région :

L'an deux mil vingt et cinq le 23 du mois de juin s'est tenue dans la Salle de Réunion de l'ANSI une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Issaka HARMONA

Titre Directeur Accès Universel et création de projets

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- Pourquoi 5 incubateurs alors qu'il y a 8 régions
-

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

- Projet assez innovateur si la activité sont
- mises en œuvre au bon essai

Préoccupations et craintes :

- Retour sur les proportions d'activités de l'ANSI au PIDAJ
- Question en rapport aux incubateurs pour de plus que
- Le projet est ouvert à beaucoup de domaines

Proposition d'amélioration :

Pourquoi 5 incubateurs alors que les acteurs en lien avec les TEK, l'ANSI doit être
l'UNP doit veiller à ce que tous les structures associée à l'exécution
possibles soient réellement impliqués dans la conception
et la réalisation des activités conformément à la nature de

Suggestions et recommandations :

- Opérationnaliser l'usage d'emballage plastique à la cité de Gado
- Améliorer la communication (mail) grâce WhatsApp

Pour le consultant



Pour les participants



République du Niger

CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES
Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales

LISTE DE PERSONNES RENCONTREES

LOCALITE : Niamey

Date : 23/06/2015

N°

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inférieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
1	NAFIDU Aminou	✓			✓	ANSI	C.DPN	97.66.37.75
2	Aminoulaye Moukoko	✓			✓	ANSI	CDP	90416106
3	HARCUNA Issaka	✓			✓	ANSI	DAU/GP	90474781
4								
5								
6								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration de Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneurariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Commune : FOMAP

Département : Région :

L'an deux mil vingt et cinq le 24 du mois de juin s'est tenue à FOMAP, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Toussaint Ouissama

Titre Directeur de l'Agri-preneurariat Public à FOMAP

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuation éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- Idée de projet bien conçue
-

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

- Plus de bases posées sur l'existant (étude diagnostique de départ)
- Faire plus de vulnérables si la situation va arriver pas à supporter

Proposition d'amélioration :

- Diagnostiquer mieux et mieux cibler les actions déjà existant
-

Suggestions et recommandations :

- Batiser sur l'existant (analyse institutionnelle de l'existant)
- Rationaliser les énergies pour mieux évaluer et faire plus d'investissement
- Faire une étude sur les entreprises agricoles pour améliorer les futures entreprises

Pour le consultant

Pour les participants

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : ... *Sarko* Commune : ... *Agadez*

Département : ... *Tchadéma* Région : ... *Agadez*

L'an deux mil vingt et cinq le *24* du mois de juin s'est tenue à ... *Dagumarelt*, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur *Hadji Tou Ahmed*

Titre *Présidente*

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- *Quels sont les axes du projet*
- *Pourquoi toujours l'âge de 18 à 40 ?*

Réponses apportées :

- *Les axes du projet sont les jeunes dont l'âge varie entre 18 à 40.*
- *C'est la tranche d'Age la plus active et nombreuses*

Perception du projet :

- *Le projet est perçu avec beaucoup d'enthousiasme et a suscité beaucoup d'engagemt*

Préoccupations et craintes :

- *des contraintes de personnes rencontrées sont entre autres : Ne pas faire les autres projets perdre du temps sans commencé*

Proposition d'amélioration :

Il implique toutes les femmes sans distinction d'âges

Suggestions et recommandations :

- *capitalise les expériences de autres projets avant la mise en œuvre.*

Pour le consultant



Pour les participants

la presidente

République du Niger
CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES
 Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales
 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRI-PRENEURIAT DES JEUNES ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE

LOCALITE/SERVICE :

Dagawamett / Scoop / Dagawamett

Date :

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inférieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
1	<i>Daïchata Afauma</i>		X		X	<i>Scoop</i>	<i>Membre</i>	<i>90 06 13 86</i>
2	<i>Touma Haré</i>		X			<i>Scoop</i>	<i>Membre</i>	<i>4</i>
3	<i>Fatima Minouva</i>		X				<i>Membre</i>	<i>95 67 43 87</i>
4	<i>Hadiza Silouva</i>		X		X		<i>Membre</i>	<i>99 51 31 45</i>
5	<i>Toumata Ahumad</i>		X		X		<i>Membre</i>	<i>80 91 35 94</i>
6	<i>Mina Hamid</i>		X		X		<i>Membre</i>	<i>91 03 55 02</i>
7	<i>Takimata Silimou</i>		X		X		<i>Membre</i>	<i>99 83 09 54</i>
8	<i>Hadijatou Ahumad</i>		X		X		<i>Présidente</i>	<i>96 96 52 39</i>
9	<i>Djigui Baba Amouma</i>		X		X		<i>Membre</i>	<i>-</i>
10	<i>Gaichaton Akassoum</i>		X		X		<i>Membre</i>	<i>95 04 34 65</i>
11	<i>Takimata Ahumad</i>		X		X		<i>Membre</i>	<i>92 42 46 04</i>
12	<i>Himad Ahumad</i>		X		X		<i>Membre</i>	<i>0</i>

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Agadez..... Commune : urbaine d'Agadez

Département : Tchadéma..... Région : Agadez.....

L'an deux mil vingt et cinq le 21 du mois de juin s'est tenue à Agadez / Katanga, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Maney Yacouba.....

Titre Présidente de la Scops Karoua/Katanga

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- Dans quel cadre sera renforcée la formation professionnelle des bénéficiaires ?

Réponses apportées :

- Création des sites de formation aux métiers,
- Appui en réponse à certaines insuffisances,
- Dotation en matériels

Perception du projet :

- Le projet est sollicité par les participants

Préoccupations et craintes :

- Durée de mise en œuvre du projet (début activités)

Proposition d'amélioration :

Les activités auront toutes un calendrier bien défini d'exécution

Suggestions et recommandations :

- Implication des femmes et jeunes
- Avoir un suivi à long terme de toutes les activités réalisées par des services compétents

Pour le consultant



Pour les participants



République du Niger

CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURIAL DES JEUNES
Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales
PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRI-PRENEURIAL DES JEUNES ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE

LOCALITE/SERVICE : Agadez / Secour / Saragayawa

Date : 28/06/2012

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inférieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
01	Georgette Djibo		F		X	Association (ATZ)	Secr	96091602
02	Mariama Agawa		F		X	Présidente	Présidente	90692002
03	Houdiga Amadou		F		X	Association (ATZ)	Trésorière	95491919
04	Djournéa Amadou		F	X		Association (ATZ)	Membre	84099805
05	Fadi mackaoussi		F	X	X	Association (ATZ)	Membre	96996660
06	Mabrouk Sa Hassan		F	X		Association (ATZ)	Membre	93504959
07	Jalla Zahara Mohamed		F	X		Association	Membre	80430414
08	Houdiga Hachimou		F		X	Association	Membre	96358078
09	Megouri Abdo		F	X		Association	Membre	84288064
10	Fassouma Miftaba		F		X	Association	Membre	87327407
11	Fakema Amadou		F	X		Association	Membre	
12	Amama Saïdani		F		X	Association	Membre	

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Agadez Commune : urbaine d'Agadez
Département : Tahouzeine Région : Agadez

L'an deux mil vingt et cinq le 28 du mois de juin s'est tenue à Agadez / Katsina, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Mariama Azawa

Titre Présidente de la SCOPS Assagaba / Katsina

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- Quelles sont les couches des personnes ciblées par le projet ?

Réponses apportées :

- Les femmes, les jeunes et personnes touchés par les fléaux climatiques.

Perception du projet :

- Le projet est perçu avec engouement par toutes l'assistance.

Préoccupations et craintes :

- Subventionner les femmes
- La durée des activités
- Le choix des bénéficiaires

Proposition d'amélioration :

Information sur toute les démarches

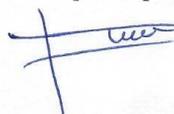
Suggestions et recommandations :

- Apporter des solutions aux problèmes des femmes par les AGR afin des Subvenir aux problèmes

Pour le consultant



Pour les participants



République du Niger

CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURAT DES JEUNES
 Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales
 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRI-PRENEURAT DES JEUNES ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE

LOCALITE/SERVICE : Agadez / Kafara

Date : 27/06/2025 N°

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inférieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
1	Mouey Agoueba				X	Scorp Kaniwa	Présidente	97 01 41 65
2	Assamaïou Adama				X	Scorp Kaniwa	conseillère	9823 89 99
3	Atti Nalan				X	Scorp Kaniwa	conseillère	9075 21 25
4	Ramoutou Oualla				X	Scorp Kaniwa	Trésorière	9732 24 59
5	Tamououn pline				X	Scorp Kaniwa	Trésorière	8046 24 42
6	Salamatou Bousseini				X	Scorp Kaniwa	Trésorière	8458 67 81
7	Samatou Mata				X	Scorp Kaniwa	Trésorière	85 68 14 85
8	Nadia Solisso			X		Scorp Kaniwa	Trésorière	9807 98 98
9	Rakia Hamissa			X		Scorp Kaniwa	Trésorière	8460 78 74
10	Aïchetou Ououou				X	Scorp Kaniwa	Trésorière	9688 12 37
11	Ramatou Chaïbou				X	Scorp Kaniwa	Trésorière	8057 0507
12	Djamala Samou			X		Scorp Kaniwa	Trésorière	9257 9815

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : *FRUS COOP/IAZ*..... Commune : *Agadez*.....

Département : *Tahoua*..... Région : *Agadez*.....

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de juin s'est tenue à *FRUS COOP/IAZ*....., une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur *Madougou Nouhan*.....

Titre *Directeur*.....

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- *Est-ce qu'on peut avoir le détail de coût total du projet*
- *sur Région ?*

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

- *les craintes de producteurs la mise en œuvre de produits*
- *manque au niveau de la région*
- *avoir les différents produits adaptés sanitaire homologues en quantité*

Proposition d'amélioration :

faire le plan d'action des activités sur le terrain

Suggestions et recommandations :

- *Eviter de faire le plan d'activités aux bureaux*
- *Eviter le lancement administratif dans le financement de sous-projet*

Pour le consultant



Pour les participants



République du Niger
CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURRIAT DES JEUNES
 Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales
 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRI-PRENEURRIAT DES JEUNES ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE LOCALITE/SERVICE : FRUSCOOP/AZ Date : 28/06/25 N° 01

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inférieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
1.	Nouhou Noubanes	X			X	FRUSCOOP/AZ	membre	94929629
2.	Ibrahim Ahmed	X			X	FRUSCOOP/AZ	membre	95364285
3.	Zaki Ayadi	X			X	FRUSCOOP/AZ	membre	90864691
4.	Almouctadja Nourouddou	X			X	FRUSCOOP/AZ	membre	99593220
5.	Gaoumour Abdou	X		X		FRUSCOOP/AZ	membre	80983854
6.	Elhady Amoumoure	X			X	FRUSCOOP/AZ	membre	91779402
7.	Issmaïle Ayadi	X			X	FRUSCOOP/AZ	membre	97718932
8.	Amoumoure Sali	X			X	FRUSCOOP/AZ	membre	917710742
9.	Bouba Sigude	X			X	FRUSCOOP/AZ	membre	91054312
10.	Nourouddou Aboubakar	X			X	FRUSCOOP/AZ	membre	96483769
11.	Madougou Nourou	X			X	FRUSCOOP/AZ	dir. élém	96585343
12.	Alissane Moussa	X			X	FRUSCOOP/AZ	membre	91594609

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : *JUSC.Z.T*..... Commune : *Azadé*.....

Département : *Tahira Zéira*..... Région : *Agadez*.....

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de juin s'est tenue à *JUSC.Z.T*....., une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur *Mouhamad Ousmane*.....

Titre *Gérant*.....

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- *Combien de personnes profitent de ce projet ?*
-

Réponses apportées :

- *Les bénéficiaires directs et indirects 4.37500 personnes par région*
-

Perception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

- *La qualité des produits et la mise en œuvre de produits*
- *manœuvre comme le Blé, l'ail, l'igname etc.*
-

Proposition d'amélioration :

Le programme de activités du projet doit se faire avec les producteurs, les organisations paysannes qui sont sur le terrain

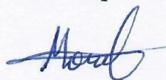
Suggestions et recommandations :

- *Eviter la lourdeur administrative dans le financement*
- *des sous-projets*
-

Pour le consultant



Pour les participants



République du Niger

CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURRIAT DES JEUNES
Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales
PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRI-PRENEURRIAT DES JEUNES ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE

LOCALITE/SERVICE : USCZT

Date : 29/06/25 N° 03

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inférieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
1	Youhward Dismore	X			X	USCZT	Secrétaire	9604628
2	Assala Toukè	X			X	USCZT	Président	97004353
3	Ibrahim Aboubakar	X		X		USCZT	Membre USCZT	92496179
4	Elnady Aboubakar	X			X	USCZT	membre	96877034
5	Tahamed Moutka	X			X	USCZT	membre	90203242
6	Quha Raouha	X			X	USCZT	membre	90686760
7	Mohamed Idar	X		X		USCZT	Producteur	80916660
8	Malou Hekou	X			X	USCZT	membre	97533259
9	Paulali Mamoudi	X			X	USCZT	membre	97393940
10	Moussa Nafissa	X		X		USCZT	membre	99694586
11	Rebiour Mouta	X		X		USCZT	membre	88285818
12	Moussa Soumer	X			X	USCZT	membre	99200792

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : *U.C.M.T*..... Commune : *Agadez*.....

Département : *Tchadéma-zénié*..... Région : *Agadez*.....

L'an deux mil vingt et cinq le *29* du mois de juin s'est tenue à *U.C.M.T*....., une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur *Amoumoune Islamane*.....

Titre *Président*.....

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- *Le projet va demorer quand ?*.....
-

Réponses apportées :

- *Le projet va demorer en août 2025*.....
-
-

Perception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

- *la préoccupation des producteurs et la disponibilité des terres (2)*
- *variété de la pomme de terre qui donne le meilleur*
- *rendement dans la région d'Agadez variété s. tomastère et la variété condore*

Proposition d'amélioration :

le plan d'action des activités du projet doivent se faire sur le terrain avec les producteurs, et les O.P. des différents communes d'intervention du projet.....

Suggestions et recommandations :

- *il faut que le projet évite la lourdeur administrative dans*
- *le financement de sous-projet*.....
-

Pour le consultant



Pour les participants



République du Niger
CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURRIAT DES JEUNES
 Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales
 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRI-PRENEURRIAT DES JEUNES ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE

LOCALITE/SERVICE : *UCMT*

Date : *29/06/25* N° *02*

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inférieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
1.	<i>Amou Rezoué Sakouma</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>président</i>	<i>91018192</i>
2.	<i>Ehadi Agbal'Atala</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>96980664</i>
3.	<i>Yamid Akara</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>96986024</i>
4.	<i>Moussa Ahmed</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>98127275</i>
5.	<i>Ehadi'Yahound</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>92929998</i>
6.	<i>Ehadi'Bebarat</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>90726999</i>
7.	<i>Ehadi'Soumassa</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>91008287</i>
8.	<i>Issaquet Soumassa</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>91079542</i>
9.	<i>Ehadi'Hamourou</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>94783592</i>
10.	<i>Adam Ahmed</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>917775</i>
11.	<i>Ehadi'Agbal</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>92787940</i>
12.	<i>Assa'Gid Ahmad</i>	<i>x</i>			<i>x</i>	<i>UCMT</i>	<i>membre</i>	<i>90986486</i>

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : *Agadez* Commune : *Urbaine d'Agadez*
Département : *Tchirozérine* Région : *Agadez*
L'an deux mil vingt et cinq le du mois de juin s'est tenue à *Agadez*, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur *Labran Idi*

Titre *Directeur Régional de l'Enseignement Professionnel et Technique*

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- *Quelles sont les dispositions prises par le PIDAJ pour ne pas être un projet de plus ?*

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

- *Projet structurant avec une forte ambition pour le développement du secteur primaire, gage d'un développement du pays.*

Préoccupations et craintes :

- *Eviter une bureaucratie poussée au détriment de l'action sur le terrain.*
- *Se concentrer sur des actions prioritaires pour une visibilité des actions du projet.*

Proposition d'amélioration :

- *Je suggère que le projet choisisse une à deux actions prioritaires chaque année pour éviter la dispersion des énergies.*

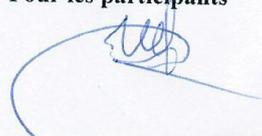
Suggestions et recommandations :

- *Structurer les interventions du projet.*
- *Mettre un accent particulier sur la gestion manageriale.*

Pour le consultant



Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : *Agadez / DRA* Commune : *AZ*

Département : *Agadez* Région : *AZ*

L'an deux mil vingt et cinq le *30* du mois de juin s'est tenue à *Agadez*, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur ... *Souley Zangui*

Titre .. *chef service Régional de l'Action Coopérative DRA* ..

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

-
-

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

- *choix des bénéficiaires et l'emplacement des sites*
- *à aménager ; le statut du site (communautaire*
- *individuel ou genre AHA sous l'ONAH)*

Proposition d'amélioration :

Conduire une ingénierie sociale autour des
acteurs et bénéficiaires
Refléchir sur le mécanisme de financement

Suggestions et recommandations :

- *l'implication de acteurs du développement*
- *Agricole*
- *concentrer le site vers les zones peuplées*

Pour le consultant



Pour les participants



E : T. Abdourahmane Date : 29/07/2008 N° 1

No	Superieur à 35 ans	Structure/ser'ice rencontré	Fonctions	Contact
1	X	DRCE/ITI	Directeur	96462425
2	X	DRHA/D	CDRPS	96464440
3	X	DRH/H/IT	C/DRE	96527734
4	X	DRH/H/IT	Administrateur	97033003
5	X	S	AF	1379
6	X	C/SAT/DRA	C/SAT	96970344
7	X	C/SRV/DRAS	C/SRV	96597626
8	X	Genie Rural	Directeur	98342909
9	X	Administration Habitat	DRH	96973365
10	X	RT/IT	Modérateur	98183405
11	X	CES/GE/ITI	Administrateur	88995817
12	X	SEA/STABEAU	IG/ITM	980443

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Commune :

Département : Région : Tillabéri

L'an deux mil vingt et cinq le 09 du mois de juillet s'est tenue à Tillabéri une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Saïmane Djibo

Titre Membre / C.R.J

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

-
-

Réponses apportées :

-
-

Perception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

-
-

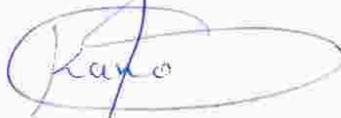
Proposition d'amélioration :

.....
.....

Suggestions et recommandations :

- Mettre de terres à la disposition des jeunes
- beneficiaires direct du projet
- Les aider à la mise en valeur de dits terrains afin de mieux les exploiter

Pour le consultant



Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Commune :

Département : Région : DR Tillabéri

L'an deux mil vingt et cinq le 09 du mois de juillet est tenue à S.R. PEPE, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Maman Bouba Car.

Titre AE = DA promotion femme

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

Réponses apportées :

Perception du projet :

Préoccupations et craintes :

Proposition d'amélioration :

Suggestions et recommandations :

Pour le consultant

Karis

Pour les participants

Bouba Car

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Commune :

Département : Région : Tillabery

L'an deux mil vingt et cinq le 09 du mois de juillet est tenue à, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur BARAOU Ibrahim Michel

Titre DR CI

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

-
-

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

-
-
-

Proposition d'amélioration :

.....
.....
.....

Suggestions et recommandations :

-
-
-

Pour le consultant
Keno

Pour les participants
Michel Baraou
Le Directeur
Niger

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : ...**I**..... Commune :

Département : Région : ...**Tillabéri**.....

L'an deux mil vingt et cinq le **09** du mois de **juillet** s'est tenue à ...**Tillabéri**....., une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre **Monsieur** ...**Abou Saïdou Traoré**.....

Titre **Directeur Régional de l'Urbanisme et de l'Habitat**

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

Réponses apportées :

Perception du projet :

Préoccupations et craintes :

Proposition d'amélioration :

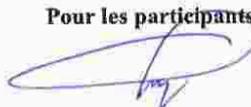
Suggestions et recommandations :

Pour le consultant



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Kaino', enclosed in a blue oval.

Pour les participants



Handwritten signature in blue ink, enclosed in a blue oval.

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Tillabéri Commune : Tillabéri

Département : Tillabéri Région : Tillabéri

L'an deux mil vingt et cinq le 09 du mois de s'est tenue à la DRA / Tillabéri une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Seini Tawassé

Titre

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

Réponses apportées :

Perception du projet :

Préoccupations et craintes :

Proposition d'amélioration :

Suggestions et recommandations :

Implication de la DRA dans la réalisation des activités du projet.

Pour le consultant

Kano

Pour les participants



PROCÈS-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Commune :

Département : Région : *Sillalabani*

L'an deux mil vingt et cinq le *08* du mois de *juillet* est tenue à *Sillalabani*, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur *Abou Adoua Ouedraogo*

Titre *SP/CRA/Ti*

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

.....

Réponses apportées :

.....

Perception du projet :

.....

Préoccupations et craintes :

.....

Proposition d'amélioration :

.....

Suggestions et recommandations :

- *Définir comment le projet sera mis en œuvre*
- *Déterminer la zone d'intervention du projet*
- *Quels sont des défis les acteurs associés à la mise en œuvre et comment les résoudre ?*

Pour le consultant

Kane



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : ..1..... Commune : ..Tillabéri.....

Département : Région : Tillabéri.....

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur *Alaouane Issa*.....

Titre *Secrétaire Général Adjoint de la région*

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

-
-

Réponses apportées :

-
-

Percception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

-
-

Proposition d'amélioration :

Tous les acteurs/parties prenantes concernés dans une salle.

Suggestions et recommandations :

-
-

Pour le consultant
Kano

Pour les participants
Loi Serigne
Général
Adjoint
REGION DE TILLABERI

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Mouadi Commune : COMMUNE II

Département : Madarounfa Région : MARAKI

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à SULTANAS une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Koussa Binyq

Titre Créateur

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- la tranche d'âge des jeunes qui seront impliqués
- le rôle par Région et la participation de la femme

Réponses apportées :

- la tranche d'âge sera Communautaire (opérationnel)
- le rôle par Région (opérationnel)
- la chefferie sera fortement impliquée dans tous les processus

Perception du projet :

- le projet va permettre d'occuper les jeunes (filles et garçons)
- il va promouvoir la souveraineté du Niger entier

Préoccupations et craintes :

- le Non suivi
- les affrontements
- les marches d'insécurité en cas de surproduction

Proposition d'amélioration :

- faire un bon suivi dans tout le processus
- Mettre les hommes qui il faut et la place qui il faut
- Valoriser les produits en cas de Non vente

Suggestions et recommandations :

- le suivi implique un meilleur système de N.G.P.
- impliquer les ST, ONG, Chefferie, Partenaire
- Partager les informations du projet à temps

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARADI Commune : COMMUNE III
Département : Madayaoua Région : Maradi
L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à JANPE une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Nadave Zouha Bour

Titre DIRECTRICE REGIONALE

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- Quel sera le Niveau d'implication de JANPE ?
- Quand est ce le projet démarre

Réponses apportées :

- Opérationnel

Perception du projet :

- C'est un projet qui va réduire le chômage au jeune
- Redynamiser l'économie locale et au delà

Préoccupations et craintes :

- quel sont les critères de sélection ?
- Manque de formation pour les jeunes
- Non suivi des activités

Proposition d'amélioration :

Etabli des critères de sélection qui favorisent l'accès aux
jeune à ce projet.
Sensibiliser les jeune

Suggestions et recommandations :

- Adopter plus les critères de sélection en fonction des réalités
- locale, régionales et sensibiliser toutes les parties
prenantes. Faire de la transparence et l'équité

Pour le consultant



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARADI Commune : COMMUNE UR

Département : Madarounfa Région : MARADI

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'élaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Mahamane Maoui

Titre DIRECTEUR

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

-
- RAS

Réponses apportées :

-
- RAS

Perception du projet :

- Quantité de financement Pour les Jeunes et Préseint
- Garantis: accès aux financement et matériels

Préoccupations et craintes :

- Eloignement du site d'exploitation pour certains jeun
- Manque d'engagement pour certains bénéficiaires
- Manque d'accompagnement post formation

Proposition d'amélioration :

- Façonner le Partenariat avec les Collectivité pour le former
- formation adaptée et continue
- Recourir sensibilisation Pour toute partie prenante

Suggestions et recommandations :

- Création et la mise en place des Comités de vente
- impliquer les Collectivité
- Suivi post formation : choix du métiers

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARADO..... Commune : COMMUNE III.....

Département : MAMAROUN FA..... Région : MARADO.....

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue au C.R....., une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur HAROU ABOU JORISSA.....

Titre S.P.R. / C.R.....

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- Est-ce que tous les sites identifiés ont permis ?
-

Réponses apportées :

- l'opérationnel
-

Perception du projet :

- C'est un projet qui va saluter l'écologie des jeunes
- ça va booster le développement économique du Pays

Préoccupations et craintes :

- L'exploitation (quel mécanisme) ?
 - La sécurité des sites d'exploitation est-elle garantie ?
- Non Valoret de former la jeune locale

Proposition d'amélioration :

- Sensibiliser les parties prenantes avant tout engagement
- impliquer les commissions locales dans le processus
- privilégier les jeunes locaux (car sont habitués)

Suggestions et recommandations :

- Etablir tout les actes fonciers nécessaires avant toute activité
- Renforcer le CIBRES (plainte) pour éviter tout conflit
- Faire tout dans la transparence, en impliquant les ST.

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARADI Commune : Commune II

Département : Madaoufa Région : MARAD

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à C.R.A, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur GHURO Abdou Rahmane

Titre SECRETARE

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- Quel sera le mode de sélection des bénéficiaire ?
- Quelle est la durée du programme ?

Réponses apportées :

- le processus est dans l'opérationnel

Perception du projet :

- c'est un projet si c'est bien recherché qui peut renforcer la résilience de la population et créer de l'emploi pour

Préoccupations et craintes :

- choix du Profil des Bénéficiaire
- Avoir un espace suffisamment grand, chose quant
- Nombre de Bénéficiaire trop grand (celle-ci)

Proposition d'amélioration :

- Proposition de travailler avec peu de bénéficiaire
- Aménager des espaces pouvant être économiquement exploités. Implication des ST de l'Etat, et certains ONG

Suggestions et recommandations :

- Mettre la qualité et l'exigence
- Renforcer le Mécanisme des femmes leaders dans le processus de la gestion des plaintes
- éviter des indicateurs difficilement atteignables

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARAI Commune : COMMUNE III

Département : MAROUA Région : MARAI

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à C.R.I, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur JACOUBA LABO

Titre Rapporteur

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- Quand est-ce que le Programme prendra forme?
- Comment les jeunes seront recrutés, quels critères?

Réponses apportées :

-
- Recrues en cours
- Dans l'opérationnel

Perception du projet :

- C'est une œuvre pour le Pays en général et pour
- les jeunes en particulier. Augmente les revenus des jeunes

Préoccupations et craintes :

- Transparence dans la gestion : - Sensibilisation non plus en inf
- le Bata de la Région - Concéder les jeunes locaux
- Ecoulement des produits -

Proposition d'amélioration :

- Promouvoir la transparence dans la sélection des parties
- prenantes, impliquer des ST et les ONG œuvrant dans
- le domaine. Améliorer les conditions de critères de sélection

Suggestions et recommandations :

- Un C.O.M.E.S. de plainte doit être placé sur tous sites
- avoir des points focaux (ambassadeur) pour la gestion des
- plaintes. Comme le projet E.C.R.J. pilote par M.P.E.R.C.Y. COPP
- Il faut bien sensibiliser la pop.

Pour le consultant



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARADI Commune : COMMUNE II

Département : MADAOUNFA Région : MARADI

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à DRIE J, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Hama Biallo Aboubakar

Titre DIRECTEUR

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- Niveau d'implication des structures de concertation de l'Etat ?
- Quel mécanisme sera mis en place pour la Gestion des plaintes ?

Réponses apportées :

- Vu que le programme sera piloté par le M.C. Toutes les études en lien avec le Programme seront impliqués
- Le Mécanisme de gestion de plainte sera bien mis en place

Perception du projet :

- C'est un projet qui va venir de l'emploi aux jeunes (filles/garçons)
- Ça renforce la sécurité Alimentaire et l'auto-suffisance Alimentaire

Préoccupations et craintes :

- Ne pas débiter avec des problèmes dans la mise en œuvre du projet
- Ne pas bien sensibiliser la Population

Proposition d'amélioration :

- Impliquer toute les Parties Prenantes
- Création d'un MGP au niveau local jusqu'au National
- Transparence dans la sélection des parties prenantes

Suggestions et recommandations :

- Faire tout dans la transparence
- Démarrer le programme sans ambiguïté, sans problèmes

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARADI..... Commune : Commune III.....

Département : MAMBOURAN FA..... Région : MARADI.....

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à Boulevard....., une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Mahamadou Abdoul Karim

Titre SECRETARE GENERAL.....

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- Quand est ce que le projet sera mis en œuvre?
-

Réponses apportées :

- Le processus est en cours, c'est ce qui implique même l'objet de cette enquête
-

Perception du projet :

- Promotion des Emali des Jeunes (CRÉATION)
- SECURITE ALIMENTAIRE

Préoccupations et craintes :

- Aspect Recours de SECURITE
- choix des spéculations adaptées
- l'Écoulement des produits

Proposition d'amélioration :

- Renforcer la sécurité dans les zones d'intervention du programme
- Insister sur la sensibilisation des jeunes concernés

Suggestions et recommandations :

- Renforcer le dispositif déjà en place concernant la gestion des plaintes
- Impliquer impérativement les Communes dans le P3P

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Maradi Commune : COMMUNE III

Département : MARADOUNFA Région : Maradi

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à DRBG, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Alou Sami

Titre DIRECTEUR

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- El goun t'il RAS

Réponses apportées :

-
- RAS
-

Perception du projet :

- C'est un projet qui va transformer notre agriculture,
- occuper les jeunes, création d'emploi, Sécurité Alimentaire

Préoccupations et craintes :

- Première non tenue, non identification de besoins réels
- Manque de suivi après formation
- Aspect sécuritaire, Favoritisme, influence formateur

Proposition d'amélioration :

Tenue de la gestion, suivi post formation
Impliquer toute les parties prenantes dans le projet
Mieux communiquer (sensibilisation)

Suggestions et recommandations :

- Adapter les innovations aux réalités terrains
- Assurer un mécanisme d'évaluation des produits
- Renforcer le mécanisme de gestion des plaintes

Pour le consultant



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : ITAKADJ..... Commune : COMMUNE ID.....

Département : Région :

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à LINRAN....., une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur DR. NASSER LAOUALI

Titre DIRECTEUR de CENTRE.....

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

-
- RAS

Réponses apportées :

-
- RAS

Perception du projet :

- C'est une aubaine pour la Région
- ça va créer de l'emploi aux jeunes (filles et garçons)

Préoccupations et craintes :

- Mauvaise sélection des bénéficiaires (Pater la cible)
- Des formations non adaptées ou de mauvaises qualités
- il y a suivi

Proposition d'amélioration :

- Il faut qu'il y ait un bon suivi dans tout le processus
- Privilégier les femmes qui aiment réellement travailler
- Bonne affiliation, décentraliser les instances de prise de décision

Suggestions et recommandations :

- Faire la formation de qualité en impliquant les
- services techniques compétents et compétents
- la gestion de plainte (le comité) doit impliquer les femmes

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARADI..... Commune : COMMUNE 142.....

Département : MARADI..... Région : MARADI.....

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à la D.P.C......, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Boubacar Hamani.....

Titre Directeur.....

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- Quel est le rôle de l'implication du village de l'hébergement?
-

Réponses apportées :

- Production de l'aliment pour bétail pour à travers les transformations de produits agricoles
-

Perception du projet :

- C'est un projet de développement, occupe les jeunes
- souveraineté et sécurité alimentaire

Préoccupations et craintes :

- Trouver l'argent dans la gestion du projet
- Non identification des services adaptés
- Le non création d'une synergie d'action

Proposition d'amélioration :

- Identification des activités qui se complètent
- tenir compte du P.D.C
- Promouvoir une meilleure ingénierie sociale

Suggestions et recommandations :

- Faire des activités intégrées, synergie avec les autres projets
- BOGIES plainte Renforce à travers la création des points focaux
- Sensibiliser toutes les parties prenantes

Pour le consultant



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARADI..... Commune : COMMUNE III.....

Département : MADAROUNFA..... Région : MARADI.....

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à La PRA....., une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur MAHAMAN KABIROU.....

Titre DIRECTEUR.....

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- Comment impliquer les populations locales dans le processus du projet ?

Réponses apportées :

- Opérationnel

Perception du projet :

- Création de l'emploi, Bon Business
- Haute performance de l'Etat du Gouvernement

Préoccupations et craintes :

- Ne pas impliquer la population locale
- Mauvaise gestion du fond de projet
- Non implication des services techniques de l'Etat

Proposition d'amélioration :

- Respecter la logique du projet dans la conformité
- Sensibiliser toutes les parties prenantes
- Promouvoir la neutralité et la transparence

Suggestions et recommandations :

- Enter au PIDAJ, la loi de l'Etat et sa loi de l'Etat
- initiative de l'Etat doit contribuer à hauteur (50%)
- Meilleure utilisation et rationalité des fonds du projet
- Avoir un comité de gestion de plainte

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : ADERAWA..... Commune : COMMUNE NE.....

Département : Madaya..... Région : MARADI.....

L'an deux mil vingt et cinq le ... du mois de ... s'est tenue à ADERAWA....., une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Nalane Mohamed Aishatq

Titre : PRÉSIDENTE (GROUPEMENT FÉMININ)

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- Quand est-ce que le projet débute? Est-ce que les groupements des femmes seront concernés

Réponses apportées :

- pour le début du projet le processus est en cours
- pour l'implication des groupements féminins
- la réponse est dans le questionnaire

Perception du projet :

- Ce projet nous rapporte beaucoup d'argent et
- va permettre l'autonomisation des femmes

Préoccupations et craintes :

- Que les jeune fille, femme se soient pas été représentées
- Comment se fera la sélection des bénéficiaires?
- Quand est-il des femmes qui ne sont pas dans les villes

Proposition d'amélioration :

- faire un apta équitable et équilibré pour les femmes (filles)
- impliquer toute les commune, et les structures de l'état
- sensibiliser toutes femmes pour qu'elles puisse participer

Suggestions et recommandations :

- Renforcer le mécanisme de gestion de plainte en
- impliquant toute les femmes leaders
- impliquer toutes les femmes dans les processus

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : *Siffa* Commune : *Siffa*

Département : *Siffa* Région : *Siffa*

L'an deux mil vingt et cinq le *6* du mois de juillet s'est tenue à *Siffa, quartier Doubaï* une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur *Manzo Ibrahim*

Titre *chef de quartier Doubaï*

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

.....
.....

Réponses apportées :

.....
.....
.....

Perception du projet :

- *C'est une initiative salutaire pour le développement*
- *de la femme dans les secteurs porteurs dans la région*

Préoccupations et craintes :

- *Manque d'opportunités et d'appui aux producteurs locaux*
- *La prise en compte des avis des représentants de la communauté*
- *insuffisante*

Proposition d'amélioration :

Implication des leaders communautaire dans la mise en œuvre du programme

Suggestions et recommandations :

- *Accompagner les femmes après la formation*
- *Faire des visites régulières et post-financement*
- *Mettre en place des mécanismes de gestion des plaintes*

Engagez-vous à accompagner la mise en œuvre de ce projet ? :

- *Les leaders communautaire sont disposés à accompagner le processus de la mise en œuvre du début à la fin du programme*

Pour le consultant

Okam

Pour les participants

MANZO IBRAHIM
CHEF DE QUARTIER
DOUBAÏ DIFFA

mes

République du Niger
CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURAT DES JEUNES
 Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales

PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRI-PRENEURAT DES JEUNES ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE

LOCALITE/SERVICE

St. Ma. / grand-ban. Dandari Date *6/07/2025* N° *04*

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inferieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
1	Mellam Edigea Bonouma	M			X	membre comité	-	89955524
2	Oumou F. Ibrahim	X				participante		99144036
3	Souley Abdou	+		X		membre - comité		80760336
4	Louland Yama Z.H. Badi	X		X		participante		96661826
5	Sakoula Modou	X			X	participante		87338818
6	Mouzo Ibrahim	X			X	membre - comité		97767314
7	Hadija S.Hadi Idriss		X		X	participante		-
8	Yakaka Mamadou		X		X	participante		-
9	Boukaya Ouermann		X	X		participante		-
10	Ousidi Moussa		X		X			-
11	Zéinabou Ado		X		X			89028046
12	Amina Salou		X		X			

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : *Diffa* Commune : *Diffa*

Département : *Diffa* Région : *Diffa*

L'an deux mil vingt et cinq le *5* du mois de juillet s'est tenue à *Diffa, quartier Chanté* une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre *Monsieur M. Habou Abouba*

Titre *Présidente du groupement de femmes transformatrice*

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe. *d'arachide, Nazari-Nakwa*

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les impacts et les mesures d'atténuations éventuelles dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Les enjeux environnementaux et sociaux ou problèmes majeurs de la mise en œuvre du projet.

Questions posées par les participants :

- *Est-ce que les femmes âgées de plus de 40 ans peuvent participer à la formation dans les centres ?*

Réponses apportées :

- *Le projet a un rôle qui s'aligne avec les programmes des centres de formation et des écoles professionnelles notamment les jeunes filles et garçons. Mais*

Perception du projet :

- *C'est possible avec les approches communautaires.*
- *C'est une opportunité pour la population. La main d'œuvre locale aux femmes, le développement des femmes.*

Préoccupations et craintes :

- *Risque lié aux conflits sociaux, aux VBA/EAS/HAC/VE*

Proposition d'amélioration :

- *Renforcement de capacités financières et matérielles des groupements féminins.*

Suggestions et recommandations :

- *Impliquer les femmes et structures féminines dans les filières de transformation d'arachide et pain par le programme.*
- *La mise en œuvre d'un projet. Créer des comités de plaintes pour gérer les plaintes et problèmes.*

Engagez-vous à accompagner la mise en œuvre de ce projet ? :

- *Les structures féminines sont prêt à contribuer à l'atteinte des objectifs du projet. Elles sont consultées.*

Pour le consultant

Pour les participants

[Signatures]

République du Niger
CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURAT DES JEUNES
 Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales
 PROGRAMME INTEGRÉ DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRI-PRENEURAT DES JEUNES ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE LOCALITE/SERVICE : *D. P. Tchéré, Madina* Date : *05/07/2025* N° *024*.

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inférieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
1	Moussa Aboubacar		X		X	Groupement Femina	Présidente	97723808
2	Bossou Abdou		X		X	Nangoukharise	N. Présidente	86236543
3	Hadjige Ouamarou		X		X		membre	91987164
4	Halima Abdou		X		X		membre	98884412
5	Zara Naouba		X		X		membre	
6	Keller Mele		X		X		membre	88699953
7	Fatouma Chefou		X		X		membre	89429790
8	Amina Mamouti		X		X		membre	91261109
9	Amina Ouamarou		X		X		membre	97615946
10	Fadjimata Grah		X		X		membre	
11	Fayma Batah		X		X		membre	
12	Zaimab Adamou		X		X		membre	

République du Niger
CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURAT DES JEUNES
 Direction de la Formation des Jeunes aux Initiatives Entrepreneuriales
 PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRI-PRENEURAT DES JEUNES ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)

LISTE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE

LOCALITE/SERVICE : *Stiffa, Lékouma, Madina*

Date : *05/10/2015*, N° *03*

N°	Nom & prénom	Masculin	Féminin	Inférieur à 35 ans	Supérieur à 35 ans	Structure/service rencontré	Fonctions	Contacts
13	<i>Habba Issa</i>		X		X		<i>membre</i>	<i>✓</i>
14	<i>El Marga Adouwa</i>		X	X			<i>membre</i>	<i>✓</i>
15	<i>Hadija Amadou</i>		X		X		<i>membre</i>	<i>✓</i>
16	<i>Haoua Bourkani</i>		X		X		<i>membre</i>	<i>✓</i>
17	<i>Moussé Amadou</i>		X		X		<i>membre</i>	<i>✓</i>
18	<i>Fassouma Aboubakar</i>			X			<i>membre</i>	<i>89510662</i>
19	<i>Mariamou Kamha</i>		X	X			<i>membre</i>	<i>✓</i>
20	<i>Hani Harri</i>		X	X			<i>membre</i>	<i>✓</i>
21	<i>Sahya Sauri</i>		X	X			<i>membre</i>	<i>46400650</i>
22	<i>Hamadou Yacouba</i>		X	X			<i>membre</i>	<i>✓</i>
23	<i>Fadiji Oulmana</i>		X	X			<i>membre</i>	<i>✓</i>
24	<i>Tagarawa LeRa</i>		X		X		<i>membre</i>	<i>✓</i>

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'Innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Tahoua/Ville Commune : Tahoua

Département : Tahoua Région : Tahoua

L'an deux mil vingt et cinq le 07 du mois de 07 s'est tenue à Blay Royal, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Machanou Moussa

Titre Représentant chef de Canton

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

-
-

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

- la pleine implication de la chefferie traditionnelle de Tahoua dans la gestion du projet depuis la phase préparatoire et la phase de mise en œuvre.

Proposition d'amélioration :

- créer (5) sites (310ha/site) pour la région de Tahoua
- deux (2) lycées pour la région de Tahoua.

Suggestions et recommandations :

-
-

Pour le consultant



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Commune :

Département : Région :

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Ide Sido Hamadou

Titre Secrétaire Général Adjoint du Gouvernorat

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

.....
.....

Réponses apportées :

.....
.....
.....

Perception du projet :

- Important pour la refondation
- Bénéfrique pour le projet de grande irrigation

Préoccupations et craintes :

.....
.....
.....

Proposition d'amélioration :

Compte tenu du nombre de département que compte la région (12), nous souhaiterions avoir la construction de 2 lycées

Suggestions et recommandations :

.....
.....
.....

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Tahoua Commune : Tahoua

Département : Tahoua Région : Tahoua

L'an deux mil vingt et cinq le 23 du mois de juillet s'est tenue à GANATA, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Saba Ate mou Soulaymane

Titre Directeur Régional

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants

- quel sera l'appui du projet PIDAJ
- du programme générale l'innovation PGI

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

- nous souhaitons que le projet PIDAJ
- viendra en appui au PGI

Préoccupations et craintes :

-
-
-

Proposition d'amélioration :

-
-
-

Suggestions et recommandations :

- Créer des Aménagements au profit
- installer les jeunes après leur
- formation.

Pour le consultant

Abdou Karim
gussou

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Tahoua Commune : Tahoua

Département : Tahoua Région : Tahoua

L'an deux mil vingt et cinq le 3 du mois de Juillet s'est tenue à D.R.A., une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Mohamed Mamoune

Titre Directeur Régional de l'Agriculture

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

-
-

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

- c'est une bonne chose. Une fois le projet lancé, ma seule crainte, c'est le retard pour le démarrage

Préoccupations et craintes :

- Le retard
-
-

Proposition d'amélioration :

- implication effective de tous les acteurs
du début jusqu'à la fin
-
-

Suggestions et recommandations :

-
-
-

Pour le consultant

Amadou Abdoul Karim


Pour les participants


Mohamed Mamoune

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Taléwa Commune : Taléwa

Département : Taléwa Région : Taléwa

L'an deux mil vingt et cinq le 05 du mois de juillet s'est tenue au stade, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Paragise Hachimi Dumarou

Titre Président du conseil Régional de la Jeunesse

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- Quant est ce que va débute le projet ?

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

- Le projet vient à point nommé, on peut pallier aux problèmes d'emploi et aux problèmes de l'auto-suffisance alimentaire

Préoccupations et craintes :

- Nous pensons que les jeunes seront impliqués du début à la fin du projet.

Proposition d'amélioration :

.....
.....
.....

Suggestions et recommandations :

- Nous pensons avoir deux lycée dans la région
- on a assez des baux de production

Pour le consultant

Pour les participants



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneurariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Tahoua Commune : Tahoua

Département : Tahoua Région : Tahoua

L'an deux mil vingt et cinq le 24 du mois de septembre est tenue à le DAD ICA une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Zekay Dans dos Amadou

Titre Directeur Régional du Commerce

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

-
-

Réponses apportées :

-
-
-

Perception du projet :

- C'est une bonne initiative qui
- permet de booster l'économie

Préoccupations et craintes :

- Assurer la continuité du projet
- après le temps imparti par le
- État.

Proposition d'amélioration :

- Mise en place d'un comité qui
- va assurer le suivi du projet

Suggestions et recommandations :

- Simplifier également la
- procédure pour toutes les
- activités du projet.

Pour le consultant

Pour les participants




PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneur des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Tahoua Commune : Tahoua

Département : Région : Region

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Madame Sami Hamama Aitaher
Titre Présidente coopératives des Femmes Tahoua

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

-
-

Réponses apportées :

-
-

Perception du projet :

- un projet très très important pour les femmes des coopératives

Préoccupations et craintes :

- c'est une grande opportunité d'avoir un lycée agricole et des sites dans la région en suite très vite la mise en œuvre

Proposition d'amélioration :

Suggestions et recommandations :

Pour le consultant

Pour les participants
LE PRÉSIDENT
MHA

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Tafaya Commune : Tafaya

Département : Tafaya Région : Tafaya

L'an deux mil vingt et cinq le 03 du mois de juillet s'est tenue à Tafaya, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Tiemogé Abouba

Titre Secrétaire Permanent

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

.....
.....

Réponses apportées :

- Le projet est très important pour la région
- Il va contribuer à faire des jeunes et créer du
- l'emploi

Perception du projet :

.....
.....

Préoccupations et craintes :

- Des formations adaptées au besoin de
- la région
- suivi de l'insertion des jeunes

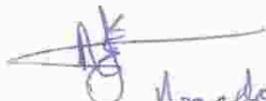
Proposition d'amélioration :

- améliorer la condition pour l'insertion de jeunes
- à travers des appuis ou subventions
- à faire, si le fait les jeunes de terre

Suggestions et recommandations :

.....
.....

Pour le consultant


Amadou Kaïm

Pour les participants


Tiemogé Abouba



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Villa Tahoua Commune : II Tahoua

Département : Tahoua Région : Tahoua

L'an deux mil vingt et cinq le 5 du mois de juillet est tenue à Union des S. Coop. une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Sami ROURE JACKOU

Titre Président de l'Union des Cooperatives

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

(24 Cooperatives dont 4 Cooperatives des femmes)

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

-
-

Réponses apportées :

- 2
-
-

Perception du projet :

- L'arrivée du projet est une très bonne initiative
- pour notre organisation paysanne

Préoccupations et craintes :

- nous attendons du projet des appuis concrets
- en fin d'année améliorer nos sites marchés
-

Proposition d'amélioration :

-
-
-

Suggestions et recommandations :

-
-
-

Pour le consultant

Pour les participants


PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Tahoua Commune : Tahoua

Département : Tahoua Région : Tahoua

L'an deux mil vingt et cinq le 4 du mois de 07 s'est tenue à D.R.E.F.P.I.T.A, une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur M. Oun Kaila Maïgou Souleymane

Titre Directeur Régional de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

.....
.....

Réponses apportées :

.....
.....
.....

Perception du projet :

- le projet fait partie de nos attentes pour renforcer nos dispositifs de formation dans le domaine

Préoccupations et craintes :

.....
.....
.....

Proposition d'amélioration :

- Renforcement des capacités de nos formateurs intervenant dans la filière production végétale
- Doter nos centres en équipements appropriés pour répondre aux besoins

Suggestions et recommandations :

- Accompagner nos dispositifs de formation en créant des centres de références pour une formation de qualité
- de qualité compétitive sur le marché de travail

Pour le consultant

Amadou Abdoul Kallon
AJ



PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-prenariat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : Tahoa Commune : Tahoa

Département : Tahoa Région : Tahoa

L'an deux mil vingt et cinq le 3 du mois de juillet s'est tenue à la chambre de Commerce Tahoa une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Salim Gamba Bahaymane

Titre Directeur Délégué

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

Points discutés :

- La présentation du projet
- Les enjeux environnementaux et sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à la participation des parties prenantes (P3P)
- Les défis stratégiques et opérationnels liés à l'efficacité du mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

Questions posées par les participants :

- PAS
-

Réponses apportées :

- Contribution pour la loi de Tahoa
- dans la mesure où on peut permettre d'augmenter
- le domaine agricole et éducatif.

Perception du projet :

-
-

Préoccupations et craintes :

-
-
-

Proposition d'amélioration :

-
-
-

Suggestions et recommandations :

-
-
-

Pour le consultant

Pour les participants

Salim Gamba Bahaymane

Localité : ADERAWA Commune : COMMUNE III
 Département : Madagascar Région : MARATA
 L'an deux mil vingt et cinq le ... du mois de ... s'est tenue à ... ADARAWA , une rencontre
 d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.
 A participé à cette rencontre Monsieur Nalane Mohamed Aishatq
 Titre : PRÉSIDENTE (GROUPE FÉMININ)

Questions posées par les participants :

- Quand est-ce que le projet débute? Est-ce que
- groupements des femmes seront concernés

Réponses apportées :

- pour le début du projet le processus est en cours
- pour l'implication des groupements féminins
- la réponse est dans l'application

Perception du projet :

- Ce projet nous rapporte beaucoup d'argent et
- va permettre l'autonomisation des femmes

Préoccupations et craintes :

- Que les jeune fille, femme se soient pas bien représentées
- Comment se fera la sélection des bénéficiaires?
- Quand est-il des femmes qui ne sont pas dans les villages

Proposition d'amélioration :

- Intervention du projet?
- Faire un quota équitable et équilibré pour les femmes (filles)
- Impliquer toute la commune, et les structures de l'état
- Sensibiliser toutes les femmes pour qu'elles puissent participer

Suggestions et recommandations :

- Renforcer le mécanisme de gestion de plante en
- impliquant toutes les femmes leaders
- impliquer toutes les femmes dans les processus

[Signature]

RB

rogramm Intégré
que et fin ncière a

Localité : MARADI..... Commune : COMMUNE III.....
Département : MADAROUNFA..... Région : MARADI.....
L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à La DRA.....
d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PID
A participé à cette rencontre Monsieur MAHAMAN KABIRU.....
Titre DIRECTEUR.....

-
-

Questions posées par les participants :

- Comment impliquer les populations locales dans le processus du projet ?

Réponses apportées :

- Opérationnel -
-
-

Perception du projet :

- Création de l'emploi Bon Business
- Manque de paiement de l'Etat du Gouvernement

Préoccupations et craintes :

- Ne pas impliquer la population locale
- Mauvaise gestion du fond de projet
- Non implication des services techniques de l'Etat

Proposition amélioration :

Respecter la logique du projet dans la conformité
Sensibiliser toutes les parties prenantes
Promouvoir la neutralité et l'impartialité

- Entrer au PIMAJ la loi de l'Etat et sa loi de l'Etat administrative
- L'Etat doit contribuer à hauteur (50%)
Meilleure utilisation et rationnelle des fonds du projet

plainte fin
Pour des participants


MARADI..... Commune : COMMUNE MARADI.....

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à la D.P.C., une rencontre
informations et d'échanges dans re de l'Elaboration du P3P et MGP
participé à cette rencontre Mons BOUBACAR Hamani
DIRECTEUR

a participation des parties
l'efficacité du mécanisme

participants :

- Quel est l'impact de l'implication du chef de ménage

- Production de l'aliment pour bétail par a travers
les transformation de produits agricoles

Perception du projet :

- C'est un projet de développement, occuper les jeunes
souveraineté et sécurité alimentaire

Préoccupations et craintes :

- Travaux passés dans la gestion du projet
Non identification des services adaptés
- le non création d'une synergie d'action

Proposition d'amélioration :

- Identification des activités qui se complètent
- tenir compte du P.D.C.
- promouvoir une meilleure ingénierie sociale

Conclusions et recommandations :

- Faire des activités intégrées, synergie avec les autres projets
- Coopération pour renforcer à travers la création des partenariats
sensibiliser toutes les parties prenantes



: ITRABDI..... Commune : COMMUNE IV.....

: LINRAN.....

d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PID

A participé à cette rencontre Monsieur DR. NASSER LAOUALI

Titre DIRECTEUR de CENTRE.....

- RAS

- RAS

Perception du projet :

- C'est une aise pour la Région
- Ça va créer de l'emploi aux jeunes (filles et garçons)

Préoccupations et craintes :

- Mauvaise sélection des bénéficiaires (Pater la cible)
- Des formations non adaptées ou de mauvaises qualités
- à suivre

Proposition

Il faut qu'il y ait un bon suivi dans tout le processus
Privilégier les femmes qui aiment réellement travailler
Savoir les affilier, décentraliser les instances de prise
de décision

s et recommanda :

- Faire la formation de qualité en impliquant les
services techniques compétents et communaux
- La gestion de plainte (le comité) doit impliquer
les femmes

particip
S/p

Localité : MARADI..... Commune : Commune III.....
Département : MAMBOURAY..... Région : MARADI.....
de s'est tenue à Boulevard.....
d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.
A participé à cette rencontre Monsieur Mahamadou Abdoul Karim
Titre SECRETAIRE GENERAL.....

Questions posées par les participants :

- Quand est ce que le projet sera mis en œuvre?

- Le processus est en cours c'est ce qui implique même l'objet de cette enquête

Perception du projet :

- Promotion des Emplois des Jeunes (CRISTON)

- SECURITE ALIMENTAIRE

réoccupations et craintes :

- l'Aspect Recours de Sécurité

- choix des spéculations adaptées

- l'Écoulement des produits

élioration :

- Renforcer la sécurité dans les zone d'intervention du programme

- Instaurer la sensibilisation des jeunes concernées

- Renforcer le dispositif déjà en place concernant la gestion des plaintes

- Impliquer impérativement les Communes dans le



B

Maradi
MADAROUNF.

COMMUNE III
Maradi
R.G.

informati échanges dans re de l'Elaboration du P
participé rencontre Mons Alou Sami
DIRECTEUR

Questions pos particip

- El g'awa t'il RAS

- RAS

Perception du projet :

- C'est un projet qui va transformer notre agriculture
- occupe les jeunes, Creation d'emploi, Sécurité Alimentaire

Préoccupations et craintes :

- Promesse non tenue, non identification de besoins réels
- Manque de suivi après formation
- Aspect sécuritaire Fabricisme, influence formation

Propositio amélioration :

Transparence dans la gestion suivi post formation
Impliquer toute les parties prenantes dans le projet
eilleu communiqué (sensibilisation)

Suggestions et recommandations :

- Adapter les innovations aux besoins réels
- Assurer un mécanisme d'évaluation des produits
- Renforcer le mécanisme de gestion des plaintes



Localité : MARADI
MADAOUNFA
COMMUNE DE
MARADI
RI

d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Hama Biallo Aboubakar

Titre DIRECTEUR

Niveau d'implication des structures de concertation de l'Etat ?
Quel mécanisme sera mis en place pour la Gestion des plaintes ?

Réponses apportées :

- Vu que le programme sera piloté par le P.C. Toutes les structures en lien avec le Programme seront impliqués...
- Le Mécanisme de gestion de plainte sera bien mis en place...

Perception du projet :

- C'est un projet qui va venir de l'emploi aux jeunes (filles jeunes).
- Ça renforce la sécurité Alimentaire et l'auto-suffisance Alimentaire

Préoccupations et craintes :

- Ne pas débiter avec des problèmes dans la mise en œuvre du projet.
- Ne pas bien sensibiliser la Population.

Proposition d'amélioration :

- Impliquer toute les Parties Prenantes
- Création d'un MGP au niveau local jusqu'au National
- Transparence dans la sélection des parties prenantes

Suggestions et recommandations :

- Faire tout dans la transparence
- Demander le programme sans ambiguïté, sans problèmes

particip



ARRAAT
: MARRAAROUNFA

COMMUNE 11
: MARRAAT

Titre Rapporteur

Questions posées par les participants :

- Quand est-ce que le Programme prendra forme?
- Comment les jeunes seront recrutés, quels critères?

Réponses apportées :

-
- Processus en cours
- Dans l'opérationnel

Perception du projet :

- C'est une aubaine pour le Pays en général et pour les jeunes en particulier. Augmente les revenus des jeunes

Préoccupations et craintes :

- Transparence dans la gestion : - Sensibilisation non plus en le Bata de la Région - Concéder les jeunes locaux
- Écoulement des produits -

Proposition d'amélioration :

- Promouvoir la transparence dans la sélection des parties prenantes, impliquer des ST et les ONG œuvrant dans le domaine. Atteindre les conditions ou critères de sélection
- Un C.O.B.E.S. de plainte doit être placé sur tous sites
- avoir des points focaux (ambassadeur) pour la gestion des plaintes. Comme le projet EG J. pilote par M.PERCY COPP
- Il faut bien sensibiliser

ur le consultant

Pour les participants



Localité : MARADI Commune : Commune II
ada Koumfa : MARADI

A participé à cette rencontre Monsieur GUE RO Abdou Rahmane
Titre SECRETARE

- Quel sera le mode de sélection des bénéficiaire ?
- Quelle est la durée du programme ?

- le processus est dans l'opérationnel

tion du projet :

c'est un projet si c'est bien rechercher qui peut renforcer
la Resilience de la population et créer de l'Emploi

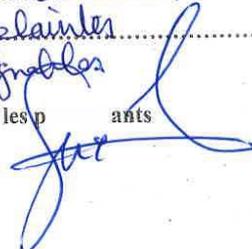
réoccupations et craintes :

- choix du Profil des Bénéficiaire
 - Avoir un espace suffisamment grand conse quant
 - Nombre de Bénéficiaire trop grand (celle-ci)
- Proposition de travailler avec peu de bénéficiaire
- Aménager des espace pouvant être économiquement
exploité. Implication des ST de l'Etat et certaines

Suggestions et recommandations :

- Mettre la qualité et l'existence
- Renforcer le Mécanisme des femmes leaders dans
le processus de la gestion des plaintes
- avoir des indicateurs de suivi attendables

les p ants



RB D

Localité : MARAMM Commune : COMMUNE III
Département : MAMAROUN FA Région : MARAMM
ex au.

A participé à cette rencontre Monsieur HAROU ABU JORISSA
Titre : S.P.R. / C.R.

Questions posées par les participants :

- Est-ce que tous les sites scientifiques sont sécurisés ?

.....

- L'opérationnel

.....

Option du projet

- C'est un projet qui va saluter l'opode des jeunes
- C.p. va booster le de re ppevent d'innovation de Pays

Préoccupations et craintes :

- L'expérimentation (quel mécanisme
- La sécurité des sites d'exploitation est-elle garantie?
Non Valo et de faire la jeune locales

Proposition d'amélioration :

- Sensibiliser les parties prenantes avant tout engagement
- pliquer les commissions formées dans le processus
- privilégier les jeunes locaux (car sont habitués)

Suggestions recommandatio

- Etablir tout les acts formels nécessaire avant toute
- Remplacer le COBRE'S (plant) pour éviter tout conflit
- Faire tout dans la transparence, en impliquant les ST.

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARADI Commune : COMMUNE 12

Département : Madarounfa Région : MARADI

L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à une rencontre d'informations et d'échanges dans le cadre de l'élaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.

A participé à cette rencontre Monsieur Mahamane Mawo

Titre DIRECTEUR

Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

- La présentation du proje
- Les enjeux environneme
 - stratégiques opérationne
 - stratégiques opérationne
- cadre de la mise en œuvre du
- a participation des parties prenans
- 'efficacité du mécanisme de g

- RA
- RIAS

Préoccupations et craintes :

- Opportunité de financement Pour les Jeunes et Prérequis
- Garanties: Accès aux financement et Matériels

- Eloignement du site d'exploitation pour certains jeun
- Manque d'engagement pour certains bénéficiaires
- Manque d'accompagnement post formation

Proposition d'amélioration :

- Fournir le Partenariat avec les Collectivité pour le financer
- formation adaptée et continue
- Mettre en place une sensibilisation Pour toute partie prenantes

Suggestions et recommandations :

- Création et la mise en place des Comités de vente
- impliquer les Collectivité
- suivi post formation : choix du métiers

participants

[Signature]

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION PUBLIQUE

Elaboration du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement de l'Agri-preneuriat des Jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ)

Localité : MARADI Commune : COMMUNE III
Département : Madayaoua Région : Maradi
L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à JANPE une rencontre
d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet PIDAJ.
A participé à cette rencontre Monsieur Madame Zahara bora
Titre DIRECTRICE REGIONALE
Etaient présents : voir liste de présence jointe en annexe.

La présentation
Les enjeux envi

Questions posées par les participants :

- Quel sera le Niveau d'implication de JANPE ?
- Quand est ce le projet démarré

- l'opérationnel

Perception du projet :

- C'est un projet qui va réduire le chômage au jeune
- Redynamiser l'économie locale et au delà

- quel sont les critères de sélection

- Manque de formation pour les jeunes
- Non suivi des activités

Proposition d'amélioration :

Etablir des critères de sélection qui favorisent l'accès aux
jeune à ce projet
Sensibiliser les jeune

Suggestions et recommandations :

- Ade plus les critères de sélection en fonction des réalités
- locale, rurales et sensibiliser toutes les parties
prenantes. Faire de la transparence et l'équité



PROCES-VERBAL DE CONSULTATI PUBLIQU
 ation du P3P et MGP du Programme Intégré de Développement
 et d'innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ) Agri-preneuria

Localité : Maradi Commune : COMMUNE II
 Département : Madaya Région : MARADI
 L'an deux mil vingt et cinq le du mois de s'est tenue à SULTANAT
 d'informations et d'échanges dans le cadre de l'Elaboration du P3P et MGP du projet
 A participé à cette rencontre Monsieur Kaoua Biny
 Titre Gratidima

a partic n des parties enantes
 'efficac mécanisme gestion

Questions posées par les participants :

- la tranche d'âge des jeunes qui seront impliqués
- le coté par Région et la participation de la diffuser

Réponses apportées :

- la tranche d'âge sera communiqué (opérationnel)
- le coté par Région (opérationnel)
- la chefferie sera fortement impliquée dans tous le pays

Perception du projet :

- le projet va permettre d'occuper les jeunes (filles et garçons)
- il va promouvoir la souveraineté du Niger entier

Préoccupations et craintes :

- le Non suivi
- les affinité
- les marches d'oulement en cas de sur production

Proposition d'amélioration :

faire un bon suivi dans tout le pays
 Mettre les hommes qui il faut à la place qui il faut
 Valoriser les produits en cas de Non vente

manda

- le sui implique un meilleur système de N.G.P
- impliquer les SI ONGs Chefferie Partenaire
- Partager les informations du projet à temps



ANNEXE 7 : QUELQUES PHOTOS REPARTIES PAR REGION

Région de Niamey

Rencontre avec SGA et DGI du MCI



Rencontre avec CNJ, Niamey



Rencontre avec la DGEJ/MCI



Rencontre avec la Banque BAGRI (Niamey)



Région Agadez

Agadez USCZT : union des sociétés coopératives zone Timia

USCMT: Union des sociétés coopérative de Tabelot



Région Agadez

Groupement féminin, Quartier Katanga, Agadez

Groupement féminin, Quartier sarho dagamlett, Agadez



Région de Zinder

LPT de Zinder

DRA/LPT stagiaires agricoles de Zinder



Région de Diffa

SGA de la région de Diffa

DRCI de Diffa



Région de Diffa

Groupement femmes transformatrices de Diffa

Rencontre avec CRJ de Diffa



Région de DOSSO

Rencontre avec le Président du CRJ de Dosso

Rencontre avec la DREPT



Rencontre avec le DRC de Dosso

Rencontre avec le DR/GR de Dosso



Région de Tahoua

Rencontre avec le DRCI de Tahoua



Rencontre avec le représentant du chef de canton de Tahoua



Rencontre avec la coopérative des femmes de Tahoua



Rencontre avec l'ONAHA de Tahoua



Région de Tillabéry

Rencontre avec le Directeur régional du commerce et l'industrie de Tillabéri

Rencontre avec le Représentant du chef de canton de Tillabéri



Région de Tillabéry

Directeur régional de génie rural de Tillabéry

Rencontre avec le CRJ de Tillabéry



Région de Maradi

Rencontre le SG du Gouvernorat de Maradi

Rencontre la chefferie traditionnelle à Maradi



Rencontre Groupements des femmes à Maradi

Rencontre avec le CRJ de Maradi



ANNEXE 8 : LES TDRS DE L'ETUDE

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ELABORATION DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRIPRENEURIAT DES JEUNES ET D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCIERE AU NIGER (PIDAJ)

=====
=====

Type de contrat : IC National

Durée : 45 jours

Date de début prévue :Mai 2025

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La structure démographique du Niger révèle une population très jeune. Celle-ci est passée de 17 millions selon le RGP 2012 à 25,4 millions d'habitants en 2023 dont plus de 80% vivent en milieu rural. Elle est composée de 29,4% de jeunes (15-34 ans et 50,2% de femmes).

Il faut noter en outre que l'évolution démographique reste une variable à surveiller car elle a une incidence sur le financement de la demande sociale de la jeunesse en termes d'infrastructures éducatives et sanitaires et de création d'emplois. Toutefois, cette jeunesse est une opportunité si elle est bien formée et en bonne santé.

Le contexte national est marqué par l'avènement au pouvoir, le 26 juillet 2023 du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP). De nouvelles orientations sont dès lors définies qui mettent l'accent sur la nécessité de la prise en charge endogène du développement socioéconomique du pays.

Conscient des enjeux et des défis que représente cette masse démographique et convaincu que les jeunes représentent un potentiel humain important et incontournable pour le développement et l'avenir du pays, le Gouvernement du Niger s'est engagé dans un processus d'élaboration du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) dont la mise en œuvre contribuera efficacement au développement économique et social du Niger.

Le Gouvernement du Niger a adopté plusieurs documents dont entre autres : la Politique Nationale de la Jeunesse, la Politique Nationale de l'Emploi, la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes. La mise en œuvre de ces politiques et stratégies contribuera à lutter efficacement contre le chômage endémique des jeunes à travers le développement des compétences et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

Pour ce faire, le Ministère du Commerce et de l'Industrie a élaboré en collaboration avec les ministères sectoriels un programme dénommé « Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation Technologique et Financière au Niger ». Ce programme vise à promouvoir une croissance économique et sociale du pays à travers le développement de l'entrepreneuriat des jeunes.

D'une part, la nature de ses activités sont prévues dont entre autres, la construction et l'équipement des centres agripreneurs nécessitant l'acquisition de plus 3000 ha de terres, l'installation des unités industrielles de transformation agroalimentaire, la construction des lycées professionnels agricoles, l'expropriation des terres, et d'autre part, les risques de pertes de terres, de limitation d'accès aux ressources, de maladies, d'exclusion et de violence basée sur le genre constituent de facteurs susceptibles de générer des incompréhensions, des divergences, des craintes et voire même des conflits.

C'est pourquoi et conformément aux exigences légales notamment le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD et la réglementation nationale notamment la Loi n°2018-28 déterminant les principes fondamentaux de l'Evacuation Environnementale au Niger, le MCI envisage de mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes. Ce mécanisme permettra une prise en charge des plaintes et réclamations de manière satisfaisante, de résolution des conflits, de Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris les Exploitations et Abus Sexuels (EAS) et Harcèlement Sexuel (HS), liés

à sa mise en œuvre du projet. C'est dans ce cadre que les présents Termes de Référence sont élaborés pour définir les modalités de recrutement et le mandat du consultant pour conduire cette étude.

II. PRESENTATION DU PROMOTEUR

Conformément au Décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 Septembre 2023, Portant Organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents, le Ministère du Commerce et de l'Industrie est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de Commerce, d'industrie, de promotion du secteur privé et de l'entrepreneuriat des jeunes conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

La vision du Ministère du Commerce et de l'Industrie est celle « d'un secteur privé moderne, dynamique, compétitif, respectueux de l'environnement et source de création de richesses et d'emplois pour le Niger à l'horizon 2035 ». Le Ministère du Commerce et de l'Industrie, conformément à ses missions a défini un objectif stratégique à savoir « Développer un secteur privé dynamique créateur de richesse et pourvoyeur d'emplois ». Le Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ) est porté par le MCI à travers la Direction Générale de l'Entrepreneuriat des Jeunes comme Agence d'Exécution.

III. PRESENTATION DU PROJET PIDAJ

Le PIDAJ est un projet d'envergure nationale financé par la BAD avec un coût total d'environ 70 Milliards de F CFA. Il comprend 4 composantes qui sont :

- Composante 1 : Renforcement du système national d'enseignement technique et de formation professionnelle Agricole ;
- Composante 2 : Appui à l'écosystème entrepreneurial et à l'inclusion financière des PME du secteur de l'Agriculture et l'Agro-Industrie et jeunes agripreneurs ;
- Composante 3 : Renforcement de la résilience face aux chocs climatiques et de l'adaptation des agripreneurs dans les secteurs productifs

Composante 4 : Appui institutionnel et coordination du programme.

Son objectif général est de contribuer de manière durable à la croissance économique et sociale du Niger à travers le développement de l'entrepreneuriat des jeunes, l'innovation technologique et le renforcement de la résilience en réponse aux chocs climatiques. Il vise spécifiquement à :

- Renforcer le dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) agricole (Construction et réhabilitation des LPA, SFMA, centres agripreneurs)
- Développer l'ingénierie de formation adaptée aux besoins du marché du travail, aux enjeux climatiques et à l'innovation et la recherche dans le domaine de l'Agripreneuriat (LPA, SFMA, centres agripreneurs)
- Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, et des entreprises viables et durables dans les chaînes de valeur agricoles ;

- Développer les compétences et talents numériques des jeunes en vue de créer des emplois décents et durables dans le domaine de l'Agripreneuriat et
- Capitaliser sur les nouvelles technologies pour faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs aux marchés, aux services financiers et autres informations utiles au développement de leurs activités

Il est attendu à travers la mise en œuvre du PIDAJ :

- 05 lycées agricoles et 34 SFMA construits et équipés
- 08 centres agripreneuriat de 350 ha chacun construits et équipés
- 05 centres incubateurs (fermes agricoles digitales et intégrées) construits et équipés
- 3.000 bénéficiaires directs dont 1/3 des filles avec une tranche d'âge de 18 à 40 ans impactés par le programme
- 40.000 jeunes bénéficieront du projet et 300 acteurs/formateurs de la formation professionnelle formés et recyclés
- 2000 jeunes incubés puis financés
- 500 000 bénéficiaires directs et 3,5 millions de personnes à l'échelle nationale impactés à travers les programmes de transformation et digitalisation.

IV. OBJECTIFS ET RESULTATS DE L'ETUDE

4.1. Objectifs

L'objectif général de cette étude consiste à fournir aux personnes (morales ou physiques) et aux communautés qui se sentent lésées par les activités du projet, des possibilités accessibles, rapides, efficaces, transparentes et culturellement adaptées pour soumettre leurs plaintes et préoccupations afférentes au projet en vue d'une résolution ou prise en charge satisfaisante.

Les objectifs spécifiques sont :

- Etablir un système de réception, d'enregistrement et de traitement des plaintes et préoccupations en temps opportun ;
- Recueillir les perceptions des communautés sur la mise en œuvre des projets et programmes ;
- Instaurer un environnement de paix et de confiance dans le cadre de la mise en œuvre des activités ;
- Identifier et corriger les erreurs potentielles de la mise en œuvre du PIDAJ ;
- Identifier de façon précoce les conflits éventuels et leurs causes ;
- Gérer efficacement les risques opérationnels du PIDAJ ;
- Définir la procédure et les étapes à suivre pour gestion satisfaisante des plaintes ;
- Identifier les acteurs à impliquer ainsi que leurs et responsabilités dans la prévention et la gestion des plaintes ;
- Promouvoir l'anonymat et le respect des droits des parties prenantes ;

- Fournir un système efficace, transparent, opportun, équitable et non discriminatoire qui permettrait de soumettre les plaintes et d'éviter les litiges ;
- Favoriser la médiation et le règlement à l'amiable des plaintes non sensibles ;
- Limiter les risques inévitablement associés à une action en justice ;
- Donner des éclaircissements suite à des demandes d'information.

4.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'étude sont ;

- Un système de réception, d'enregistrement et de traitement des plaintes et préoccupations en temps opportun est établi ;
- Les perceptions des communautés sur la mise en œuvre du PIDAJ sont recueillies ;
- Un environnement de paix et de confiance dans le cadre de la mise en œuvre des activités est instauré ;
- Les erreurs potentielles de la mise en œuvre du PIDAJ sont identifiées et corrigées ;
- Les conflits éventuels et leurs causes sont identifiés de manière précoce ;
- Les risques opérationnels du PIDAJ sont gérés efficacement ;
- La procédure et les étapes à suivre pour gestion satisfaisante des plaintes sont définies ;
- Les acteurs à impliquer ainsi que leurs responsabilités dans la prévention et la gestion des plaintes sont identifiés ;
- L'anonymat et les droits des parties prenantes sont promus;
- Un système efficace, transparent, opportun, équitable et non discriminatoire qui permettrait de soumettre les plaintes et d'éviter les litiges est fourni ;
- La médiation et le règlement à l'amiable des plaintes non sensibles sont favorisés ;
- Les risques inévitablement associés à une action en justice sont limités ;
- Des éclaircissements suite à des demandes d'information sont données

V. MANDAT DU CONSULTANT

Dans le cadre de cette étude, le mandat du consultant consiste à :

- Déterminer et convenir avec le MCI, en particulier la Direction Générale de la Promotion des Jeunes de la portée, la méthodologie, les outils de collecte, les fiches des plaintes, l'échantillon et l'itinéraire de la mission terrain et de l'ensemble des critères spécifiques à l'élaboration du document sur le Mécanisme de Gestion des Plainte ;
- Examiner les exigences du système de Sauvegarde Intégré de la BAD et la réglementation nationale et les procédures applicables en la matière, y compris les principes fondamentaux basés sur l'équité, l'objectivité et l'indépendance, la simplicité et accessibilité, l'efficacité, la rapidité et proportionnalité, la justice, la confidentialité, l'impartialité, la transparence, la réactivité, la participation et l'inclusion sociale ;

- Mettre en place un dispositif permettant d'analyser et d'examiner les données sur les griefs et les problèmes ;
- Définir la procédure et les étapes à suivre pour gestion satisfaisante des plaintes
- Identifier les acteurs à impliquer ainsi que leurs et responsabilités dans la prévention et la gestion des plaintes
- Identifier les types de plaintes et les outils appropriés en vue de leur prise en charge ;
- Identifier les organes de gestion du Mécanisme de Gestion des Plaintes par niveau de traitement des plaintes, leur composition ainsi que le mode opératoire ;
- Proposer un Plan d'action pour l'implémentation et le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes dans la zone d'intervention ;
- Evaluer les moyens humains, matériels (équipements et les outils) et financiers pour la mise en place des organes et/ou structures de gestion du Mécanisme de Gestion des Plaintes et pour son fonctionnement ;
- Identifier les indicateurs de suivi et mettre en place un système de suivi-évaluation et de contrôle du traitement effectif du Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Echanger avec les parties prenantes en particulier les jeunes en vue de prendre en compte leurs préoccupations afin de minimiser les risques préjudiciables à l'atteinte des objectifs fixés du projet ;
- Evaluer le budget de mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- Assurer que les plaintes portant sur les Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris les Exploitation et Abus Sexuel et le Harcèlement Sexuel (EAS/HS), puissent être traitées de manière confidentielle, sur la base d'une approche centrée ;
- Veiller à ce que des mesures de réparation appropriées et mutuellement acceptables soient identifiées et mises en œuvre à la satisfaction des plaignants ;
- Proposer des options concrètes en termes d'émissions, de qualification et de traitement des plaintes y inclus les délais de traitement et les différents niveaux, méthode d'enregistrement, plan de formation, équipements et outils nécessaires, méthode/plan et fréquence de distribution de l'information aux populations et personnel dédié.

VI. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Dans le cadre de cette étude, le consultant a l'obligation de :

- Travailler en étroite collaboration avec les différents acteurs impliqués, en particulier le MCI ;
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission ;
- Observer un droit de réserve et de confidentialité sur données et informations recueillies au cours de l'étude en particulier celles sensibles ;
- Rencontrer et échanger avec les parties notamment les personnes touchées par le projet, les autorités administratives et coutumières, les institutions concernées,

- Être tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission. Par ailleurs, l'exploitation à quelque fin que ce soit de toute ou partie des résultats de la présente prestation doit faire l'objet d'une demande adressée au commanditaire qui en appréciera ;
- Participer activement aux séances de restitution et de validation qui seront organisées à cet effet.

VII. CHAMP DE L'ETUDE

L'étude concernera l'ensemble de la zone du projet notamment les 8 régions du pays. Le consultant est responsable de la qualité des données et du remplissage des supports. Les résultats de l'étude seront présentés au MCI. Le consultant accompagnera le MCI dans tout le processus, y compris la présentation du rapport provisoire pour évaluation et validation. Le consultant sera accompagné durant la phase terrain par un cadre du MCI pour superviser la mission et faciliter les rencontres avec les parties prenantes et l'accès aux données. Le rapport provisoire sera aussi partagé avec la Banque Africaine de Développement pour observations et commentaires. Le rapport définitif prenant en compte les observations et commentaires de l'atelier et de la BAD sera déposé au MCI.

VIII. CALENDRIER ET DUREE DE L'ETUDE

- La durée totale prévue de l'étude est 45 jours.
- La mission devrait débuter dès la remise de l'OS.

Le calendrier indicatif d'exécution des prestations du Consultant sera présente conformément au chronogramme suivant.

ACTIVITES	PERIODE						
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
Conception des outils de collecte des données, recherche documentaire, préparation mission terrain, dépôt du rapport préliminaire	X	X					
Collecte des données sur le terrain		X	X	X	X		
Analyse des données et élaboration, restitution et dépôt du draft de rapport EIES au MCI					X	X	
Finalisation prenant en compte les amendements de l'atelier du BNEE et des commentaires de la BAD et dépôt du rapport final au MCI						X	X
Nombre total de jours	45 jours						

IX. DESCRIPTION DES LIVRABLES

Les rapports et documents produits tels que décrits ci-dessous doivent être soumis en français y compris un résumé non technique en français et anglais. Les principaux livrables de la mission sont :

- Rapport préliminaire faisant ressortir la compréhension des termes de références, une description précise de la méthodologie, un plan de travail détaillé des différentes tâches à accomplir, le calendrier et plan de mobilisation de l'équipe, un plan de suivi et de remise des livrables ;
- Un rapport provisoire de l'étude ;
- Un rapport final intégrant toutes les observations et en nombre d'exemplaires requis en version hard et électronique (CD-ROM ou clé USB).

X. PROFIL DU CONSULTANT

Pour la réalisation de cette mission il est recherché un consultant (remplissant les conditions suivantes :

- Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau BAC +5 en, sciences sociales ou tout autre diplôme équivalent, possédant une expérience générale en évaluation environnementale et sociale d'au moins dix (10) années ;
- Justifier une expertise multidisciplinaire possédant une expérience avérée en matière sauvegarde environnementale et sociale.
- Avoir réalisé au moins trois (3) études similaires ;
- Disposer d'une expérience et des connaissances théoriques et pratiques avérées des politiques et normes environnementales et sociales au niveau national et celles des bailleurs de fonds en particulier la BAD ;
- Maîtriser le français et être apte à faire des déplacements de terrain pour mener à bien l'étude.
- Avoir une maîtrise des logiciels de bureautique usuels.

XI. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières. La consultation sera attribuée au/à la Consultant (e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative). La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères	Points
<i>Qualification (BAC +5 en, sciences sociales ou tout autre diplôme équivalent)</i>	<i>20</i>
<i>Expériences dans la conduite d'études d'évaluations environnementale</i>	<i>30</i>
<i>Expérience avérée en matière sauvegarde environnementale et sociale.</i>	<i>15</i>
<i>Compréhension de l'objectif, explicité et précision de la mission</i>	<i>20</i>

<i>Expérience et des connaissances théoriques et pratiques avérées des politiques et normes environnementales et sociales au niveau national et celles des bailleurs de fonds en particulier la BAD.</i>	<i>15</i>
<i>Total</i>	<i>100</i>

NB : L'offre du consultant ne devra pas dépasser 15 pages. Seuls les candidats dont les notes sont supérieures ou égales à 70 seront soumis à l'évaluation de leur offre financière.

Pour la proposition financière, chaque consultant est tenu d'intégrer dans son offre, ses honoraires journaliers, les frais liés à la collecte des données (estimatifs des frais de location de véhicules, des frais de saisie, de traitement de données, d'impression et de photocopie, etc.).

ANNEXE 9 : BIBLIOGRAPHIE

République du Niger. (2018). Loi n°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger.

République du Niger. (2020). Décret n°2020-056/PRN/ME/LCD du 31 janvier 2020 fixant les modalités d'élaboration, de validation et de mise en œuvre des études d'impact environnemental et social (EIES).

République du Niger. Stratégie Nationale de Développement Durable. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

République du Niger. Politique Nationale de l'Environnement. Ministère de l'Environnement.

République du Niger. Politique Nationale de la Jeunesse. Ministère de la Jeunesse et des Sports.

République du Niger. Politique Nationale de l'Emploi. Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale.

République du Niger Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : Mécanisme de gestion des plaintes et réclamations du projet de renforcement de la résilience des communautés rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger, Juin 2022

République du Niger. Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes. Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Banque Africaine de Développement (BAD). (2023). Système de Sauvegardes Intégré : Sauvegarde Opérationnelle n°10 (SO10) – Engagement des parties prenantes et gestion des griefs. BAD, Abidjan.

Organisation des Nations Unies. (2005). Lignes directrices sur les mécanismes non judiciaires de recours en matière de droits humains. Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme.

Banque Mondiale. (2017). Normes environnementales et sociales, Norme ESS10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

République de Côte d'Ivoire Ministères de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières projet régional de développement des chaînes de valeur résilientes rizicoles (REWARD) en Côte d'Ivoire , Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) Juillet 2024.